TERIAK
RAPPORT DE DURABILITÉ
2025

D.R.E.A.M

TERIAK

SOMMAIRE

Mot de la CEO du Groupe Kilani 4
Mot de la Direction Générale TERIAK 6
Note de préparation et périmètre 7
1.Gouvernance et structure de pilotage ESG 8
2. Stratégie et modèle d'affaires 13
2.1 Profil de l'entreprise 14
2.2 Capacités industrielles 15
2.3 Aires thérapeutiques et présence internationale 16
2.4 Chaîne de valeur 17
2.5 Parties prenantes 20
2.6 Valeurs et Culture d'Entreprise 22
2.7 Démarche de double matérialité 24
2.7.1 Méthode et seuils 24
2.7.2 Enjeux matériels retenus 25
3. Notre responsabilité environnementale 44
3.1 Changement climatique et émissions de GES 45
Bilan carbone consolidé (Scopes 1, 2 et 3) 45
Émissions de GES évitées grâce à l'autoproduction (Scope 2) 47
Plan d'action de décarbonation — investissements engagés 48
Cibles climatiques et risques associés 49
3.2 Efficacité énergétique 50
Consommations énergétiques 50
Suivi de la consommation en tonnes équivalent pétrole (TEP) 51
Avancement du contrat-programme ANME (décret 3232) 52
Innovation circulaire intra-Groupe — import d'électricité bas carbone 52
Investissements photovoltaïques 2025 53
3.3 Gestion des ressources hydriques et traitement des effluents 54
3.3.1 Enjeux, gouvernance et politique 55
3.4 Pollution de l'air 58
3.5 Économie circulaire, ressources et déchets 59
3.6 Résistance antimicrobienne (AMR) 64
4. Notre responsabilité envers les personnes 65
4.1 Sécurité, accès et information responsable du patient 66
Qualité, conformité réglementaire et système de management intégré 66
Enjeux et politique 67
Gouvernance de la qualité 67
Principaux risques et dispositifs de maîtrise 67
Trajectoire des certifications ISO 68
Résultats et perspectives 68
Pharmacovigilance et sécurité des patients 69
Accès à des médicaments sûrs et de qualité 71
Marketing et promotion responsables 72
4.2 Capital humain 73
Pilotage stratégique du capital humain 73
Identification et maîtrise des principaux risques sociaux 73
Une politique sociale fondée sur des engagements responsables 74
Avantages sociaux 86
Santé et sécurité au travail 86
Formation et développement des compétences 90
Mobilité interne et développement durable des talents 94
Qualité de vie au travail et dialogue social 95
Programmes de Santé et Prévention 95
Événements Fédérateurs et Bien-Être 96
4.3 Travailleurs de la chaîne de valeur — droits humains amont (API) 97
4.4 Communautés locales et ancrage territorial 97
Engagement sociétal 97
Caravanes médicales et Actions de Proximité 98
Partenariats Institutionnels et Initiatives Structurantes 99
Perspectives 99
5. Notre conduite des affaires 100
5.1 Éthique, transparence et lutte anti-corruption 101
Enjeux et gouvernance 101
Dispositif de prévention et de maîtrise 101
Perspectives 102
5.2 Culture d'entreprise 103
5.3 Achats responsables et relations fournisseurs 103
Enjeux et gouvernance 103
Évaluation responsable et durable de la chaîne d'approvisionnement 104
Perspectives 105
5.4 Chaîne d'approvisionnement et relations de licence 106
Dépendance API et continuité d'approvisionnement 106
Partenariats stratégiques et relations de licence 106
Reconnaissance externe : TERIAK auditée par ses partenaires internationaux 107
Performance du système qualité 108
5.5 Cybersécurité et protection des données 109
Enjeux et gouvernance 109
Dispositif de gestion technique et humaine 110
Trajectoire ISO 27001 112
5.6 Innovation, R&D et performance industrielle responsables 113
Enjeux et politique 113
Gouvernance et risques technologiques 113
Dispositif et performance responsable 114
Bilan 2025 et perspectives 114
6. Informations transversales 115
6.1 Systèmes de management certifiés 116
6.2 Biodiversité 117
6.3 Contrôle interne, audit interne et gestion des risques 118
Contrôle interne 118
Audit interne 118
Facteurs de risques 120
Dispositif d'assurances 121
7. Faits marquants 2026 (événements postérieurs à la clôture) 122
7.1 Avancées de gouvernance et de reconnaissance 123
7.2 Performance opérationnelle du premier semestre 2026 127
7.3 Événement post-clôture — incident au magasin matières premières (Jebel El Ouest) 127
8. Perspectives et engagements 2026 129
8.1 Engagements environnementaux 130
8.2 Engagements sociaux 130
8.3 Engagements gouvernance 131
Annexes 132
Annexe A — Tableau de correspondance VSME (index des disclosures) 132
Annexe B — Correspondance enjeux matériels avec GRI, SASB Pharmaceuticals et ODD 133
Annexe C — Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies 134
Annexe D — Distinctions nationales 135
Annexe E — Matrice des responsabilités ESG 136

MOT DE LA CEO DU GROUPE KILANI



Sara MASMOUDI
CEO, Groupe Kilani

Chers partenaires, collaborateurs et parties prenantes,

L'année 2025 a marqué une étape importante pour TERIAK, portée par la consolidation de nos fondamentaux industriels, le renforcement de notre performance globale et l'accélération de notre transformation vers une entreprise pharmaceutique toujours plus responsable et durable. Dans un environnement en constante évolution, nous avons réaffirmé notre ambition à l'horizon 2030 à travers une démarche structurée autour de notre vision stratégique.

Définir avec clarté notre identité, notre mission et nos priorités a constitué le socle de notre action. Cette base solide, fondée sur la qualité, la conformité et la rigueur pharmaceutique, renforce la cohérence de notre développement et guide l'ensemble de nos décisions stratégiques.
Rayonner à travers le renforcement de notre position sur les marchés pharmaceutiques nationaux et internationaux.
Nos efforts d'industrialisation, de conformité aux standards internationaux et de développement commercial ont permis de consolider notre présence et de renforcer la reconnaissance de TERIAK en tant qu'acteur de référence.

Engager nos équipes et nos parties prenantes demeure au cœur de notre démarche. Nous avons poursuivi nos actions en faveur du développement des compétences, de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que du bien-être de nos collaborateurs, qui constituent la première richesse de notre entreprise.
Agir avec ambition s'est traduit par des actions concrètes en matière de performance industrielle, de qualité, de digitalisation des processus, ainsi que par le déploiement d'initiatives structurantes en matière d'environnement, d'efficacité énergétique et de développement durable.
Mesurer nos progrès avec rigueur et transparence est un principe fondamental de notre gouvernance. Nos indicateurs de performance industrielle, financière et extra-financière témoignent d'une dynamique positive, d'une amélioration continue et d'un engagement renforcé en matière de durabilité et de conformité.

Ainsi, TERIAK poursuit son développement avec détermination, en conciliant excellence pharmaceutique, responsabilité sociétale et performance durable.
Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement, ainsi qu'à nos partenaires et clients pour leur confiance renouvelée.

Ensemble, poursuivons notre trajectoire au service de la santé, de la performance et de l'avenir.

MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Kais HAJJI
Directeur Général, TERIAK

Au cours des deux dernières années, TERIAK a engagé une transformation structurante, portée par une ambition claire : inscrire durablement notre croissance au service de la santé et de la responsabilité.

Ceci a été marqué par une dynamique soutenue de diversification de notre portefeuille de produits, le renforcement continu de nos exigences et de nos standards à travers des certifications internationales, des distinctions nationales ainsi qu'une modernisation significative de notre outil industriel.

Le développement de notre site industriel dédié à la production de médicaments biosimilaires, tout comme l'accélération de notre transformation digitale, illustrent concrètement cette trajectoire de progrès et de création de valeur.

À travers ce rapport de durabilité, nous réaffirmons notre engagement à créer une valeur pérenne, en intégrant pleinement nos responsabilités économiques, sociales, environnementales et éthiques.

Nous veillons à piloter, mesurer et améliorer durablement les impacts de nos activités sur l'ensemble de nos parties prenantes, et à inscrire notre trajectoire de croissance 2024–2025 dans une logique de responsabilité, de transparence, de redevabilité et d'amélioration continue.

TERIAK

NOTE DE PRÉPARATION ET PÉRIMÈTRE

Le présent rapport couvre l'exercice 2025 et présente, à des fins de comparaison, les données de l'exercice 2024. Les événements postérieurs à la clôture sont regroupés dans une section dédiée intitulée « Faits marquants 2026 ».
Il est établi selon le standard VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs) publié par l'EFRAG en décembre 2024, dans ses Modules de base (B1 à B11) et complet (C1 à C9). TERIAK a en outre conduit, à titre volontaire, une analyse de double matérialité selon ESRS 1 révisée (chap. 3), telle que publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 21 septembre 2026, et le guide EFRAG IG 1 (mai 2024) afin de répondre aux attentes de ses partenaires industriels et de renforcer la robustesse de sa démarche de durabilité.
Le périmètre du rapport est TERIAK seul, en Tunisie : sites industriels de Jebel El Ouest (gouvernorat de Zaghouan) et d'El Fejja (gouvernorat de la Manouba) et siège social à La Charguia (Tunis). Les filiales Adwya (Tunisie), Cinpharm (Cameroun) et Cipharm (Côte d'Ivoire) sont hors périmètre. L'intégration des filiales n'a pas pu être finalisée à ce stade pour permettre une collecte fiable des informations ESRS révisées ; elle sera réalisée progressivement lors des prochains exercices. Les valeurs présentées comme résultats correspondent à des indicateurs constatés ; les engagements futurs sont explicitement présentés comme cibles.
La démarche de durabilité de TERIAK s'inscrit dans l'engagement stratégique D.R.E.A.M. du Groupe Kilani — Définir, Rayonner, Engager et s'engager, Agir, Mesurer — décliné à l'échelle de chaque société du Groupe selon son périmètre propre.

TERIAK est intégrée dans la chaîne de valeur de partenaires industriels européens soumis à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), notamment Sanofi, Novartis, Opella, Haleon, GSK et Servier. À ce titre, TERIAK participe à la cascade ESG de ces partenaires et leur fournit les données nécessaires à leur propre reporting ESRS révisées. La présente analyse de double matérialité, conduite selon ESRS 1 révisée (chapitre 3) et le guide EFRAG IG 1, s'inscrit explicitement dans cette dynamique partenariale et préfigure la convergence du reporting TERIAK avec les exigences européennes.

01

GOUVERNANCE ET STRUCTURE DE PILOTAGE ESG

La gouvernance de TERIAK repose sur une structure décisionnelle robuste, conçue pour garantir une croissance durable, une gestion rigoureuse des risques et la création de valeur à long terme pour l'ensemble de ses parties prenantes.
Fidèle aux principes de gouvernance instaurés par le Groupe Kilani depuis 1986, TERIAK applique une séparation effective entre les fonctions d'actionnaire et celles de la Direction Générale. Ce principe fondateur garantit l'indépendance des décisions opérationnelles, renforce l'efficacité du contrôle interne et assure la continuité de la stratégie de développement de l'entreprise, tout en répondant aux attentes des partenaires industriels, des investisseurs et des autorités réglementaires.

La gouvernance de TERIAK est assurée par un Conseil d'Administration composé, au 31 décembre 2025, de douze membres, présidé par Mme Sara Masmoudi, CEO du Groupe Kilani. Le Conseil a été recomposé à neuf membres en 2026 (voir §7.1). Sa composition reflète une diversité de profils réunissant des membres du G5 (Comité Exécutif du Groupe Kilani), des administrateurs indépendants ou représentants ainsi qu'un partenaire financier, garantissant un équilibre entre vision stratégique, expertise sectorielle et exigence de performance.
Conformément à la réglementation tunisienne en vigueur, le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques de TERIAK, veille à leur cohérence avec la vision du Groupe Kilani, supervise la performance de l'exécutif à travers un reporting régulier, arrête les états financiers et s'assure de la qualité, de la transparence et de la fiabilité de l'information financière.

Afin de renforcer la qualité de la gouvernance et la maîtrise des risques, le Conseil s'appuie sur cinq comités spécialisés :

• Le Comité Investissement, chargé d'évaluer les projets d'investissement, leur rentabilité et leur alignement avec la stratégie du Groupe.
• Le Comité Export, qui accompagne le développement international et supervise les orientations commerciales sur les marchés étrangers.
• Le Comité Biosimilaire, dédié au suivi des projets scientifiques, industriels et réglementaires liés aux biosimilaires.
• Le Comité Développement Pharmaceutique, qui supervise les activités de recherche, d'innovation et le développement du portefeuille produits.
• Le Comité d'Audit Interne, organe permanent chargé d'évaluer les dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques, de conformité et de gouvernance.



Ce dispositif est complété par plusieurs instances Groupe qui renforcent la gouvernance ESG : un référent ESG coordonne les pratiques entre les sociétés du Groupe ; un référent Énergie et Gestion des déchets pilote les actions liées à la décarbonation et à l'économie circulaire ; un Comité Énergie et Climat assure le suivi des projets environnementaux ; enfin, un Comité Projets annuel évalue la maturité des filiales sur les dimensions ESG, qualité, HSE, cybersécurité et excellence opérationnelle.

Au sein de TERIAK, la mise en œuvre opérationnelle de cette gouvernance est confiée au Directeur Capital Humain & ESG, rattaché directement à la Direction Générale. Véritable relais entre TERIAK et les fonctions Corporate du Groupe Kilani, il assure le déploiement local des orientations stratégiques définies par le Groupe tout en veillant à leur adaptation aux enjeux spécifiques de l'entreprise.
À ce titre, il coordonne les initiatives ESG, pilote le déploiement des politiques de conformité, accompagne les transformations organisationnelles et anime les démarches liées au développement du capital humain. Il veille à la diffusion d'une culture de responsabilité, d'éthique et de développement durable auprès des collaborateurs, coordonne les travaux de reporting ESG, assure le suivi des plans d'action et facilite les interactions avec les directions fonctionnelles du Groupe (Qualité, Audit Interne, Juridique, HSE, Énergie, Transformation Digitale et Systèmes d'Information). Il contribue également à la préparation des travaux présentés à la Direction Générale ainsi qu'aux instances de gouvernance lorsque les sujets ESG ou de capital humain sont examinés.

Cette articulation entre le niveau Groupe et le niveau filiale permet de garantir la cohérence des politiques, le partage des bonnes pratiques et une amélioration continue des performances tout en laissant à TERIAK la capacité de répondre efficacement à ses enjeux opérationnels.
La gouvernance de TERIAK est enfin renforcée par plusieurs fonctions transversales du Groupe qui contribuent à la maîtrise des risques et à la création de valeur :

La Direction de l'Audit Interne Groupe évalue l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance.

Le Service Juridique Groupe assure la veille réglementaire et accompagne l'entreprise dans le respect des exigences légales et réglementaires.

La Direction des Systèmes d'Information garantit la sécurité des systèmes d'information, la protection des données et le renforcement des dispositifs de cybersécurité.

La Direction de la Transformation Digitale Groupe pilote les projets de digitalisation et d'innovation, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la performance opérationnelle et de soutenir la création de valeur durable.

La diversité constitue également un pilier de cette gouvernance. La présence de plusieurs femmes au sein du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, dont Mme Sara Masmoudi qui préside le Conseil, illustre l'engagement de TERIAK et du Groupe Kilani en faveur d'une représentation équilibrée des instances dirigeantes.
La démarche de durabilité est portée à trois niveaux : un Administrateur en charge de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE / ESG) au sein du Conseil d'Administration, la Direction Générale, et une Responsable ESG assurant le pilotage opérationnel. L'Administrateur en charge de la RSE/ESG et la Responsable ESG sont certifiés et formés en matière de RSE/ESG et de bilan carbone.
La nomination de l'Administrateur en charge de la RSE/ESG est actée par décision du Conseil d'Administration (procès-verbal — cinquième décision).

À travers cette organisation, TERIAK consolide un modèle de gouvernance responsable fondé sur la transparence, l'éthique, la conformité, la maîtrise des risques et l'amélioration continue. Cette gouvernance permet d'intégrer pleinement les enjeux ESG dans les processus décisionnels, tout en soutenant l'ambition du Groupe Kilani de créer une valeur durable pour ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'ensemble de la société.
La gouvernance de la durabilité de TERIAK articule le pilotage du Conseil d'Administration, le dispositif ESG du Groupe Kilani et les fonctions opérationnelles dédiées chez TERIAK.



02

STRATÉGIE
ET MODÈLE D'AFFAIRES

2.1 PROFIL DE L'ENTREPRISE

TERIAK, filiale du Groupe Kilani depuis 1996, est l'un des principaux acteurs de l'industrie pharmaceutique tunisienne. L'entreprise développe, fabrique et commercialise des médicaments génériques de marque ainsi que des produits sous licence pour des laboratoires multinationaux ; elle dispose en outre, sur le site d'El Fejja, d'un outil dédié aux biosimilaires.

1996
DATE DE CRÉATION

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX
LASAAD ET RAFIK KILANI

DIRECTEUR GÉNÉRAL
KAIS HAJJI

651
COLLABORATEURS 2025

4,8 %
EVOLUTION MARCHÉ IQVIA 2025 VS 2024

15%
DU MARCHÉ TUNISIEN

1er
FABRICANT LOCAL
MARCHÉ PRIVÉ TUNISIE

Sites

Jebel El Ouest,
El Fejja
Siège (Charguia)

2.2 CAPACITÉS INDUSTRIELLES

L'entreprise s'appuie sur deux sites de production complémentaires, conçus pour répondre aux exigences de qualité, de sécurité et de performance de l'industrie pharmaceutique.

• **Site de Jebel El Ouest (gouvernorat de Zaghouan) :**
d'une superficie totale de 20 000 m², dont 7700 m² couverts, ce site est dédié à la fabrication de formes pharmaceutiques liquides, semi-solides, ainsi que de capsules et de comprimés.



• **Site d'El Fejja (gouvernorat de la Manouba) :**
couvrant une superficie d'environ 11 000 m², dont 2600 m² bâtis, ce site est spécialisé dans la production de formes injectables, de poudres pour inhalation sèche (DPI) et de biosimilaires.

Les deux sites sont conçus et exploités conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication (GMP). Ils font l'objet d'inspections régulières des autorités sanitaires tunisiennes, des autorités compétentes des marchés d'exportation ainsi que d'audits périodiques réalisés par les partenaires détenteurs de licences, garantissant le maintien des standards de qualité et de conformité réglementaire.

Les capacités de production témoignent d'une base industrielle robuste. Le site de Jebel El Ouest assure une production annuelle d'environ 20 millions de comprimés, 4 millions de capsules, 1 million de flacons de formes solides et 2 millions de flacons de formes liquides. De son côté, le site d'El Fejja produit notamment 6,48 millions de gélules et 70 000 boîtes de produits finis par mois.

Ces capacités soutiennent un approvisionnement fiable et continu des marchés national et internationaux. Par ailleurs, les formes pharmaceutiques en seringues préremplies et en flacons injectables sont actuellement en cours d'enregistrement, renforçant ainsi les perspectives de diversification du portefeuille de produits.

Dans le cadre de son programme de mise à niveau industrielle 2023–2028, le site de Jebel El Ouest modernise ses unités de production, ses laboratoires de contrôle qualité et ses infrastructures afin d'améliorer sa performance opérationnelle, de renforcer la qualité de ses produits et de répondre aux exigences réglementaires internationales.
Le programme prévoit l'augmentation de la capacité de production de l'unité P1 (formes sèches), qui passera de 32 à 46 millions de boîtes par an d'ici 2027, avec un objectif de 58 millions à l'horizon 2028. La capacité de l'unité P2 (formes liquides) sera, quant à elle, portée de 3 à 5 millions d'unités de sirop par an. Ces évolutions reposent sur l'automatisation des lignes de production, l'acquisition d'équipements à haute cadence et la mise en conformité avec les référentiels EU-GMP et US-FDA. Elles permettront notamment de réduire le cycle de production de 55 à 25 jours.
Le programme comprend également l'extension des laboratoires de contrôle qualité ainsi que la modernisation des infrastructures, notamment des installations de traitement des eaux usées et des équipements destinés à améliorer l'efficacité énergétique. Ces initiatives contribuent à renforcer la performance industrielle du site tout en soutenant ses engagements en matière de qualité, de conformité réglementaire et de développement durable.

2.3 AIRES THÉRAPEUTIQUES ET PRÉSENCE INTERNATIONALE

TERIAK couvre un large spectre d'aires thérapeutiques répondant aux principaux besoins de santé publique : maladies infectieuses, cardiovasculaires, neurologie et psychiatrie, douleur et anti-inflammatoires, maladies respiratoires et allergiques, gastro-entérologie, rhumatologie et pédiatrie. L'entreprise est présente, via un réseau sélectionné de distributeurs et de sociétés affiliées, en Afrique francophone et anglophone et au Moyen-Orient.

Au-delà de sa contribution à la santé publique en Tunisie, TERIAK occupe un rôle stratégique de relais industriel et commercial entre ses partenaires européens et les marchés africains. En fabriquant sous licence et en exportant vers 17 pays d'Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Libye et autres), TERIAK contribue à étendre l'accès aux médicaments innovants et essentiels sur un continent dont l'OMS estime que plus de 70 % de la demande pharmaceutique reste couverte par des importations. Ce positionnement de relais constitue à la fois un atout économique (diversification géographique) et une contribution à l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et à l'ODD 10 (Réduction des inégalités d'accès aux soins).

2.4 CHAÎNE DE VALEUR

Disclosure VSME C1 — Stratégie et modèle d'affaires
Le modèle d'affaires de TERIAK repose sur trois composantes : (i) les médicaments génériques, (ii) la fabrication sous licence pour des multinationales pharmaceutiques de premier ordre, et (iii) le développement de biosimilaires.
La chaîne de valeur s'articule autour de six segments intégrés, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à l'impact santé sur les patients et les communautés :

Le modèle de création de valeur de TERIAK

Ressources mobilisées → notre chaîne de valeur → valeur créée pour les parties prenantes (exercice 2025)

RESSOURCES MOBILISÉES

Capital humain
651 collaborateurs ; formation ; santé-sécurité (ISO 45001)

Capital industriel
2 sites de production (Jebel Ouest, El Fejja) et siège ; lignes automatisées (GMP, ISO 9001)

Capital intellectuel
12 partenariats de licence (dont 5 du top 8 mondial) ; R&D, galénique, biosimilaires

Capital financier
Programme d'investissement industriel et de modernisation des sites

Capital naturel
Matières premières et principes actifs (API) ; énergie ; eau

Capital relationnel
Réseau de distributeurs ; professionnels de santé ; communautés ; bailleurs de licence

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

AMONT
1 — Intrants & approvisionnement (matières premières, API, conditionnement, bailleurs de licence, énergie, achats responsables)

ACTIVITÉS PROPRES
2 — Développement & affaires réglementaires
3 — Production & Qualité (GMP)
5 — Promotion & commercialisation responsable

AVAL
4 — Logistique & distribution (chaîne du froid, export)
6 — Usage & impact (accès aux soins, pharmacovigilance, caravanes médicales, ancrage territorial)

Business Partners : Qualité · HSE · RH · SI & cybersécurité · Finance · Réglementaire

VALEUR CRÉÉE

Patients
Accès à des médicaments génériques abordables et sûrs ; pharmacovigilance

Collaborateurs
Emploi qualifié, formation et développement, santé-sécurité

Communautés
Emploi local, caravanes médicales, ancrage territorial

Partenaires & licenciés
Relais industriel et commercial entre l'Europe et l'Afrique

Système de santé
Accès aux médicaments essentiels dans 17 pays d'Afrique

Contribution aux ODD
ODD 3 (bonne santé et bien-être) · ODD 10 (réduction des inégalités)

TERIAK fabrique sous licence pour douze laboratoires partenaires, dont cinq figurent parmi les huit premiers groupes pharmaceutiques mondiaux : Sanofi, Novartis, Haleon, Abbott, Mayoly, Servier, Grünenthal, Frilab, Daiichi-Sankyo, Abdi Ibrahim, Biocodex et Laboratoire XO.
Cette structure partenariale constitue un facteur clé de différenciation et de création de valeur pour l'entreprise. Elle représente également un enjeu majeur de durabilité, intégré dans l'analyse de double matérialité afin d'évaluer à la fois son incidence sur la performance de l'entreprise et ses impacts sur les parties prenantes et l'environnement (voir chapitre 2).

Périmètre du rapport et de l'analyse de double matérialité
Le présent rapport de durabilité est établi en application volontaire des normes de durabilité. Bien que Laboratoire TERIAK SA établisse des comptes consolidés, cette application volontaire n'emporte pas d'obligation de reporting de durabilité à l'échelle consolidée. Pour ce premier exercice, le rapport et l'analyse de double matérialité couvrent le périmètre individuel de Laboratoire TERIAK SA. L'intégration des filiales n'a pas pu être finalisée à ce stade pour permettre une collecte fiable des informations ESRS révisées ; elle sera réalisée progressivement lors des prochains exercices. Le périmètre retenu diffère ainsi de celui de la consolidation financière. L'analyse des impacts, risques et opportunités est toutefois étendue à la chaîne de valeur amont et aval de la société.

Méthodologie de cotation des impacts, risques et opportunités
Chaque impact, risque ou opportunité a été coté selon la méthodologie des ESRS révisées, sur deux axes évalués de façon indépendante : la matérialité d'impact et la matérialité financière. Un enjeu est retenu comme matériel dès lors qu'il franchit le seuil de matérialité sur au moins l'un des deux axes (règle d'union). Conformément à l'ESRS 1 révisée, la sévérité prime, pour les impacts négatifs potentiels portant sur les droits humains, sur toute considération de probabilité.
Sur l'axe de la matérialité d'impact, la sévérité de chaque impact est déterminée à partir de trois critères notés de 0 à 5 — l'ampleur, l'étendue et, pour les impacts négatifs, le caractère irrémédiable : la sévérité est égale à la moyenne de l'ampleur, de l'étendue et de l'irrémédiabilité pour un impact négatif, et à la moyenne de l'ampleur et de l'étendue pour un impact positif. La cotation distingue en outre les impacts réels, déjà avérés, des impacts potentiels : pour ces derniers, la sévérité est pondérée par une probabilité d'occurrence, tandis que pour les impacts réels le score correspond à la sévérité. Un enjeu est matériel en impact lorsque son score atteint 1,67 sur 5, soit le tiers de l'échelle.
Sur l'axe de la matérialité financière, l'importance de chaque risque ou opportunité est évaluée par sa magnitude financière, ancrée sur l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) de la société, pondérée par sa vraisemblance, sur une échelle de 0 à 3. Un enjeu est matériel sur le plan financier lorsque son score atteint 1,0 sur 3. La robustesse des résultats a été vérifiée par un test de sensibilité des seuils (± 0,5).
En l'absence de données primaires directement disponibles auprès de nos tiers sur ce périmètre, les impacts ont été modélisés à partir de données sectorielles moyennes et de proxys reconnus, afin de garantir la représentativité de notre trajectoire de durabilité.

Échelle de cotation de la probabilité
La probabilité d'occurrence — comme la vraisemblance financière — est cotée selon une échelle à cinq niveaux, définie au même titre que l'ampleur et l'étendue :
- Rare (0,1) : événement théorique, non observé dans le secteur ni dans l'entreprise ;
- Peu probable (0,3) : possible mais rare, sans occurrence récente connue ;
- Possible (0,5) : peut survenir, avec des occurrences occasionnelles dans le secteur ;
- Probable (0,7) : susceptible de survenir, avec des occurrences régulières ou une tendance installée ;
- Quasi-certain ou avéré (0,9) : impact réel et récurrent, ou exigence et contrainte déjà en vigueur.

Articulation avec le questionnaire de matérialité Groupe
L'identification et la hiérarchisation des enjeux se sont appuyées sur un questionnaire de matérialité renseigné par les directions, reflétant le jugement des parties prenantes internes quant à la saillance de chaque enjeu. Les résultats de ce questionnaire ont constitué un intrant de l'analyse. La cotation retenue pour chaque enjeu est celle issue de l'application des critères ESRS révisées — sévérité et probabilité pour l'axe d'impact, magnitude et vraisemblance pour l'axe financier. Les enjeux propres à l'activité pharmaceutique non couverts par le questionnaire, tels que la résistance antimicrobienne, la continuité d'approvisionnement en principes actifs, la cybersécurité, les relations de licence ou l'innovation, ont été identifiés et cotés directement selon cette même méthodologie.

Déploiement des politiques et des plans d'actions
Afin de garantir l'alignement de notre modèle d'affaires avec nos enjeux matériels, le déploiement de nos politiques et plans d'actions en matière de durabilité intègre l'ensemble de notre chaîne de valeur, en associant étroitement nos partenaires amont par des politiques d'achats responsables et nos clients aval par l'éco-conception de nos solutions.

Gouvernance de la démarche de durabilité
L'analyse de double matérialité a été conduite sous la supervision de la gouvernance de la société. La démarche de durabilité est portée à trois niveaux : un Administrateur en charge de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE / ESG) au sein du Conseil d'Administration, la Direction Générale, et une Responsable ESG assurant le pilotage opérationnel. À ce titre, la méthodologie d'analyse, les seuils de matérialité et la liste des enjeux matériels ont été validés au niveau de la gouvernance. Les enjeux de durabilité et les risques associés font l'objet d'un suivi périodique, intégré aux revues de direction et porté à la connaissance du Conseil d'Administration.

Dialogue avec les parties prenantes
TERIAK entretient un dialogue continu avec ses parties prenantes — collaborateurs, professionnels de santé, patients, distributeurs, fournisseurs et bailleurs de licence, autorités de santé et communautés locales. Ce dialogue s'appuie notamment sur le questionnaire de matérialité, sur les échanges opérationnels réguliers avec les partenaires et les distributeurs, sur le dispositif de pharmacovigilance et sur les actions de proximité telles que les caravanes médicales. Les attentes ainsi recueillies alimentent l'analyse de double matérialité et orientent les priorités de durabilité de la société.

2.5 PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, TERIAK accorde une attention particulière à l'identification et à la prise en compte des attentes de ses parties prenantes. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la création de valeur durable et contribuent à orienter les priorités de l'entreprise en matière de performance économique, sociale et environnementale.

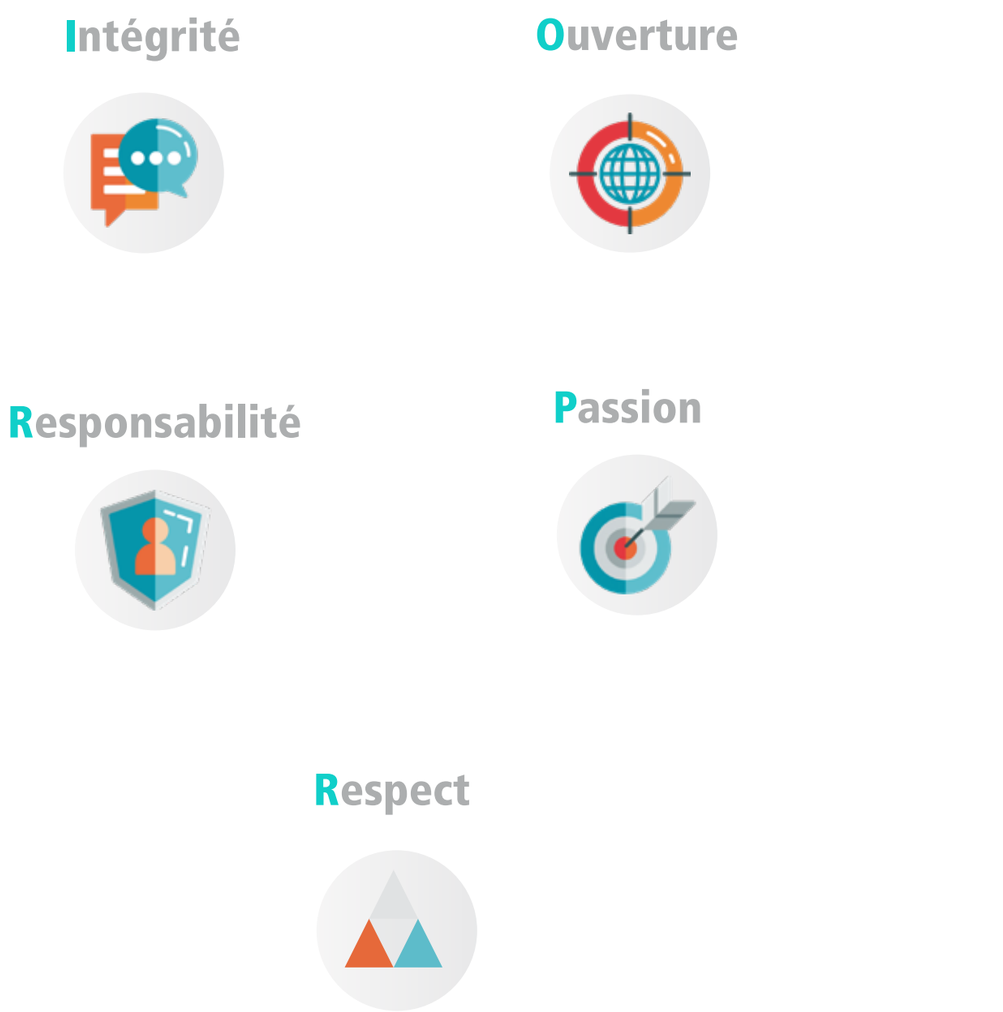
Groupe	Exemples	Attentes principales	Modalités de dialogue	Réponses de TERIAK
Collaborateurs	Salariés, managers, représentants du personnel	Bien-être au travail, reconnaissance, développement des compétences, équilibre vie professionnelle / personnelle	Entretiens annuels, CCE, enquêtes internes, communication interne	Mobilité interne, politique de formation, avantages sociaux, programmes de bien-être, plan de communication interne. Maitrise des dangers Équipements de protection individuelles et collectives certification ISO45001
Clients et consommateurs	Patients, clients, médecins, pharmaciens, hôpitaux	Qualité, sécurité, accessibilité, innovation, éthique, information fiable	Visites médicales, événements scientifiques, réseaux sociaux, enquêtes satisfaction	Innovation produit, traçabilité, marketing éthique, assurance qualité
Professionnels de santé	Médecins, pharmaciens, infirmiers, experts scientifiques	Information scientifique fiable, sécurité des produits, formation continue	Congrès, visites médicales, formations, partenariats scientifiques	Dossiers scientifiques, actions de formation, support médical, veille scientifique, conformité réglementaire
Partenaires académiques	Universités, écoles, incubateurs, centres de recherche	Stages, employabilité, co-développement, innovation	Partenariats, forums, hackathons, interventions	Programmes de stages, mentorat, cooptation, développement de vivier de talents
Fournisseurs et prestataires	Fournisseurs de matières premières, packaging, services, sous-traitants	Relations durables, transparence, conformité, délais, éthique	Contrats, audits, évaluations fournisseurs	Politique achats responsables, digitalisation de la supply chain, audits qualité, collaboration long terme. Maitrise des dangers équipements de protection individuelles et collectives certification ISO45001
Instances gouvernementale	Ministères, autorités sanitaires et environnementales, collectivités locales	Conformité réglementaire, sécurité, emploi, impact local, respect des lois	Inspections, réunions officielles, reporting, participation à projets nationaux	Certifications ISO, conformité réglementaire, actions RSE locales, dialogue institutionnel
Autorités sanitaires et environnementales	ANMPS, ANGED, ANME	Sécurité sanitaire, gestion environnementale, efficacité énergétique, conformité	Inspections, audits, échanges techniques, reporting réglementaire	Mise en conformité GMP, management environnemental ISO 14001, efficacité énergétique ISO 50001, transparence réglementaire
Communautés locales	ONG, associations, collectivités, acteurs culturels	Inclusion sociale, emploi local, environnement, engagement sociétal	Sponsoring, mécénat, événements, actions terrain	Actions solidaires, caravanes santé, reboisement, initiatives culturelles et sociales
Actionnaires et investisseurs	Actionnaires, partenaires financiers	Croissance durable, rentabilité, transparence, gouvernance	Reporting financier, assemblées générales, comités stratégiques	Reporting périodique, gouvernance structurée, performance durable
Partenaires stratégiques	Bailleurs de licence, partenaires industriels, fournisseurs de produits finis	Qualité, éthique, performance, conformité	Contrats, audits, revues de performance	Assurance qualité, respect des standards internationaux, audits réguliers, partenariats durables

2.6 VALEURS ET CULTURE D'ENTREPRISE

Les valeurs de TERIAK constituent le fondement de sa culture d'entreprise et guident les décisions, les comportements et les relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. L'Intégrité se traduit par le respect des principes d'éthique, de transparence et de conformité dans la conduite des activités. Le Respect favorise un environnement de travail inclusif, la considération des personnes, le respect des droits humains ainsi que la préservation de la santé, de la sécurité et de l'environnement. La Responsabilité reflète l'engagement de TERIAK à maîtriser les impacts de ses activités, à respecter les exigences légales et réglementaires et à contribuer à une création de valeur durable.

L'ouverture encourage le dialogue, la coopération et l'écoute des parties prenantes afin d'identifier les attentes, de renforcer la confiance et de soutenir une démarche d'amélioration continue. Enfin, la Passion stimule l'engagement des collaborateurs, l'innovation, le développement des compétences et la recherche de l'excellence opérationnelle. Diffusées auprès de l'ensemble des collaborateurs, ces valeurs sont intégrées aux pratiques de management et contribuent à orienter les décisions de l'entreprise, la gestion des risques et la réalisation de ses objectifs de performance économique, sociale et environnementale, dans une perspective de développement durable.

La culture d'entreprise constitue un enjeu matériel pour TERIAK, identifié comme l'enjeu n°14 dans l'analyse de double matérialité (voir §2.7.2). Fondée sur les valeurs d'Intégrité, de Respect, de Responsabilité, d'Ouverture et de Passion, elle constitue un levier de gouvernance et oriente les comportements, les pratiques de management et les décisions à tous les niveaux de l'organisation. Cette culture est déployée de manière transverse dans l'ensemble de l'entreprise et se traduit par des engagements concrets en matière de santé et de sécurité au travail (§4.2), de pharmacovigilance (§4.1), d'éthique et d'intégrité, à travers le Code d'éthique et les dispositifs d'alerte (§5.1), ainsi que d'amélioration continue, soutenue par les systèmes de management certifiés (§6.1). Elle contribue à renforcer la maîtrise des risques, la conformité aux exigences applicables, la confiance des parties prenantes et la création de valeur durable.



2.7 DÉMARCHE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Dans un secteur pharmaceutique où les impacts environnementaux et sociaux se conjuguent à des attentes réglementaires croissantes, TERIAK a fait le choix d'ancrer sa démarche de durabilité dans une analyse de double matérialité.
Menée en 2025 selon le cadre de l'ESRS 1 révisée et du guide EFRAG IG 1, en appui du référentiel volontaire VSME, cette analyse répond à une double exigence : mieux comprendre les effets de l'activité de l'entreprise sur son écosystème : santé publique, ressources, communautés, chaîne de valeur et identifier les risques et opportunités susceptibles d'influer sur sa performance et sa pérennité.
Elle s'inscrit également dans la cascade des exigences de durabilité de ses partenaires de licence soumis à la directive CSRD, pour lesquels TERIAK constitue un maillon de la chaîne de valeur. Couvrant l'ensemble des activités des deux sites de production et de son siège social, et nourrie par le dialogue avec les parties prenantes internes et externes, cette double matérialité constitue le socle méthodologique du présent rapport : elle détermine les enjeux jugés significatifs et, partant, la structure et le contenu des chapitres qui suivent.

2.7.1 Méthode et seuils

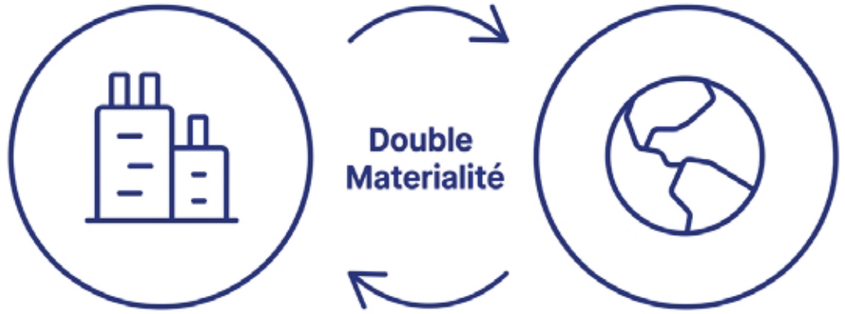
La cotation distingue les impacts réels, déjà avérés, des impacts potentiels : pour ces derniers, la sévérité est pondérée par une probabilité d'occurrence, tandis que pour les impacts réels le score correspond à la sévérité.

- Matérialité d'impact : note de sévérité (ampleur, étendue, irrémédiabilité) sur une échelle de 0 à 5. Pour les impacts potentiels, sévérité pondérée par la probabilité ; primauté de la sévérité pour les droits humains (ESRS 1 révisée §45) .
- Matérialité financière : magnitude (ancrée sur l'EBITDA de l'exercice) multipliée par la vraisemblance, sur une échelle de 0 à 3, avec des bandes différenciées selon l'horizon de temps.
- Horizons temporels : court terme (durée de l'exercice, ≤ 1 an), moyen terme (de 1 à 5 ans), long terme (au-delà de 5 ans). L'horizon est précisé pour chaque IRO matériel et détermine les bandes de magnitude appliquées.
- Seuils de matérialité : impact ≥ 1,67 sur 5 et financier ≥ 1,0 sur 3, l'axe financier étant ancré sur l'EBITDA de l'exercice. Un enjeu est matériel dès qu'un seuil au moins est atteint (union).

En l'absence de données primaires directement disponibles auprès de nos tiers sur ce périmètre, les impacts ont été modélisés à partir de données sectorielles moyennes et de proxys reconnus, afin de garantir la représentativité de notre trajectoire de durabilité.

- Parties prenantes et sources : SASB Pharmaceuticals Standard, benchmark sectoriel (Sanofi, Novartis, GSK), questionnaire de matérialité Groupe (octobre 2025), dialogue social (CCE 88 %), audits des bailleurs de licence, bilan carbone, veille réglementaire.
- Robustesse : un test de sensibilité de ±0,5 appliqué aux seuils confirme la stabilité du périmètre matériel ; les enjeux proches d'un seuil sont documentés comme cas frontière.

Sujets évalués et non retenus : les enjeux relatifs aux essais cliniques de développement et au bien-être animal ont été examinés et n'ont pas été retenus comme matériels.
En tant que fabricant de médicaments génériques, TERIAK ne conduit ni essais cliniques de développement ni expérimentations animales. Le développement de ses produits repose sur des études de bioéquivalence réalisées par des centres spécialisés et agréés, conformément aux exigences réglementaires applicables. Ces études étant externalisées et conduites sous la responsabilité des organismes habilités, les risques et impacts associés n'ont pas été considérés comme matériels pour TERIAK.



2.7.2 Enjeux matériels retenus

L'analyse retient seize enjeux matériels, regroupant les sous-thèmes proches sous un enjeu chapeau : sept en double matérialité, deux en matérialité financière et sept en matérialité d'impact.
Bien que le résultat arithmétique de la cotation (sévérité × probabilité) soit inférieur au seuil, l'enjeu n° 12 — Droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur (API) —, relevant d'un droit humain fondamental, est retenu comme matériel au titre de la primauté des droits humains prévue par l'ESRS 1 révisée (§ 45) : pour un impact négatif potentiel sévère sur les droits humains, la sévérité prime sur la probabilité.

Enjeux en double matérialité (7) :

#	Enjeu matériel	Sous-thèmes couverts	Réf. ESRS révisées
1	Changement climatique et émissions de GES	Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3), trajectoire bas carbone, adaptation aux risques climatiques physiques	E1
2	Efficacité énergétique	Consommation énergétique, tri-génération, ISO 50001	E1
3	Gestion des ressources hydriques et traitement des effluents	Consommation d'eau, qualité des effluents	E3
4	Sécurité, accès et information responsable du patient	Sécurité produit et pharmacovigilance ; accès aux médicaments et lutte contre la falsification ; abordabilité ; marketing et promotion responsables	S4
5	Achats responsables et relations fournisseurs	—	G1 / S2
6	Éthique et lutte anti-corruption	—	G1
7	Cybersécurité et protection des données	Sécurité des systèmes, protection des données clients	Entité-spéc.

Enjeux en matérialité financière (2) :

#	Enjeu matériel	Sous-thèmes couverts	Réf. ESRS révisées
8	Chaîne d'approvisionnement et relations de licence	Dépendance API et continuité d'approvisionnement ; partenariats stratégiques de licence	Entité-spéc.
16	Innovation, R&D et performance industrielle responsable	Éco-conception industrielle ; digitalisation et automatisation des procédés ; obsolescence technologique	Entité-spéc.

Enjeux en matérialité d'impact (7) :

#	Enjeu matériel	Sous-thèmes couverts	Réf. ESRS révisées
9	Pollution de l'air	Polluants atmosphériques (particules, COV, SO_2, NOx), odeurs, bruit	E2
10	Économie circulaire, ressources et déchets	Afflux de ressources et emballages ; déchets et valorisation	E5
11	Capital humain	Santé-sécurité et conditions de travail ; égalité, diversité et inclusion ; développement des talents et des compétences	S1
12	Travailleurs de la chaîne de valeur — droits humains amont (API)	—	S2
13	Communautés locales et ancrage territorial	Emploi local, caravanes santé, reboisement, mécénat	S3
14	Culture d'entreprise	—	G1
15	Résistance antimicrobienne (AMR)	—	Entité-spécifique.

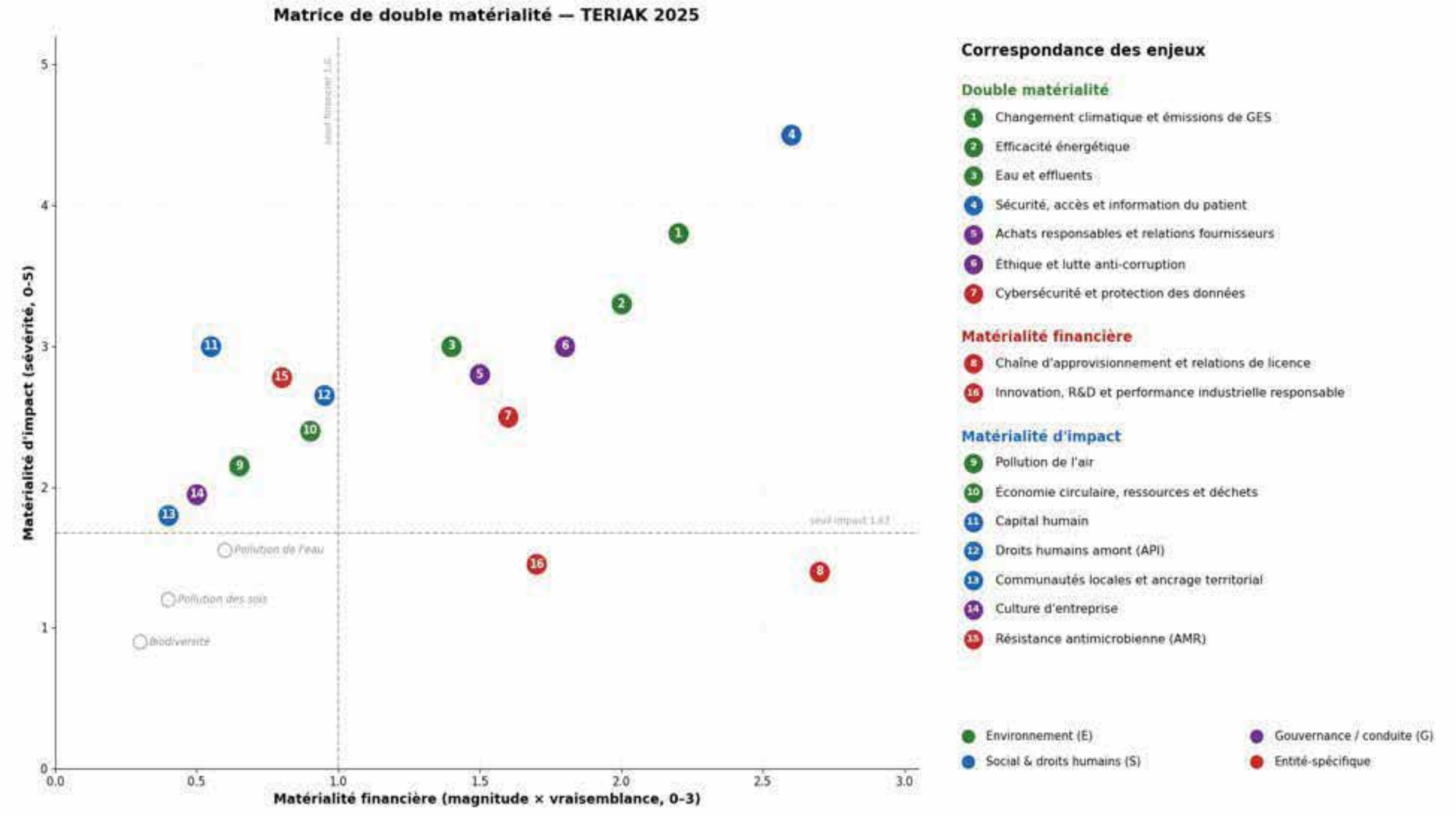


Figure 1 — Matrice de double matérialité de TERIAK (exercice 2025).
Axe vertical : matérialité d'impact (sévérité, 5-0) ; axe horizontal : matérialité financière (3-0). Le tableau de correspondance associe chaque numéro à son enjeu.

Description des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels

Pour chaque IRO : sa catégorie, son caractère réel ou potentiel, sa position dans la chaîne de valeur, son horizon et la politique ou l'action de réponse.

Environnement

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Catégorie	Réel / Potentiel	Position dans la chaîne de valeur			Horizon	Politique / action de réponse
			Amont	Activités propres	Aval		
Émissions de GES Les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) des sites et de la chaîne de valeur contribuent au changement climatique.	Impact négatif	Réel	●	●	●	Long terme	Politique environnementale (ISO 14001) ; trajectoire bas carbone ; bilan GES
Exigences et coûts carbone Les exigences carbone des donneurs d'ordre (scope 3, risque de déréférencement) et les futurs coûts du carbone pèsent sur la compétitivité.	Risque	Potentiel	●	●		Long terme	Trajectoire bas carbone ; dialogue avec les donneurs d'ordre
Décarbonation des procédés La réduction des émissions et l'efficacité carbone peuvent réduire les coûts et sécuriser l'accès aux marchés export.	Opportunité	Potentiel		●		Long terme	Trajectoire bas carbone ; efficacité des procédés
Consommation énergétique La consommation énergétique des procédés industriels est source d'émissions et de charges.	Impact négatif	Réel		●		Moyen terme	Management de l'énergie (ISO 50001)
Coût de l'énergie La volatilité du coût de l'énergie pèse sur les charges d'exploitation.	Risque	Potentiel		●		Moyen terme	Management de l'énergie (ISO 50001)
Efficacité énergétique La tri-génération, l'ISO 50001 et le photovoltaïque constituent des leviers d'économie.	Opportunité	Potentiel		●		Moyen terme	Tri-génération ; photovoltaïque ; ISO 50001
Consommation d'eau et effluents Les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents en production peuvent affecter la ressource et les milieux aquatiques.	Impact négatif	Réel		●		Moyen terme	Traitement des eaux usées ; suivi des rejets (ISO 14001)
Stress hydrique Le stress hydrique en Tunisie fait peser un risque de hausse des coûts et de restrictions ; l'eau purifiée est critique en production.	Risque	Potentiel		●		Moyen terme	Traitement des eaux usées ; suivi des rejets (ISO 14001)
Pollution de l'air Les rejets atmosphériques (COV, particules, SO2, NOx) des utilités et des procédés affectent la qualité de l'air local.	Impact négatif	Réel		●		Court terme	Filtration et maintenance préventive (ISO 14001)
Afflux de ressources et emballages La consommation de ressources et d'emballages génère un impact environnemental.	Impact négatif	Réel	●	●		Moyen terme	Réduction du grammage des emballages ; économie circulaire
Déchets La production de déchets dangereux et non dangereux génère un impact environnemental et un coût de traitement.	Impact négatif	Réel		●	●	Moyen terme	Tri et valorisation des déchets (ISO 14001)
Éco-conception et valorisation La réduction à la source et la valorisation des déchets sont sources d'économies.	Opportunité	Potentiel		●		Moyen terme	Économie circulaire ; valorisation des déchets

Description des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels (suite)

Social

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Catégorie	Réel / Potentiel	Position dans la chaîne de valeur			Horizon	Politique / action de réponse
			Amont	Activités propres	Aval		
Santé-sécurité et conditions de travail Les enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail des collaborateurs ont un impact matériel sur les personnes.	Impact négatif	Réel		●		Court terme	Santé-sécurité au travail (ISO 45001) ; EPI ; formation
Diversité, inclusion et développement L'égalité de traitement, la diversité, l'inclusion et le développement des compétences ont un impact positif sur les collaborateurs.	Impact positif	Réel		●		Moyen terme	Politique RH : diversité, mobilité interne, formation
Attractivité et engagement La qualité de l'emploi renforce l'attractivité des talents et la performance.	Opportunité	Potentiel		●		Moyen terme	Politique RH ; programmes d'engagement
Droits humains des travailleurs amont (API) * Risque de travail forcé ou de travail des enfants chez les fournisseurs d'API ; impact potentiel sévère sur les droits humains.	Impact négatif	Potentiel	●			Moyen-Long terme	Diligence raisonnable et audits fournisseurs ; code de conduite fournisseurs
Communautés locales et ancrage territorial L'emploi local, les caravanes médicales et l'ancrage territorial ont un impact positif sur les communautés.	Impact positif	Réel		●	●	Moyen terme	Caravanes médicales ; emploi local ; mécénat
Sécurité du patient et pharmacovigilance Un défaut de sécurité produit ou de pharmacovigilance peut porter atteinte à la santé des patients.	Impact négatif	Potentiel		●	●	Moyen terme	Système qualité (EU-GMP / US-FDA, ISO 9001) ; pharmacovigilance
Qualité produit et maintien de l'AMM Un défaut qualité peut menacer l'autorisation de mise sur le marché et la licence (effet existentiel).	Risque	Potentiel		●		Moyen terme	Système qualité (EU-GMP / US-FDA, ISO 9001)
Accès aux médicaments et abordabilité L'accès à des génériques abordables et la lutte contre la falsification ont un impact positif sur les patients.	Impact positif	Réel			●	Long terme	Génériques abordables ; export Afrique & Moyen-Orient
Marchés de l'accès L'accès et l'abordabilité ouvrent des marchés (appels d'offres, export).	Opportunité	Potentiel			●	Long terme	Génériques abordables ; export Afrique & Moyen-Orient
Marketing et promotion responsables Les pratiques de promotion vis-à-vis des professionnels de santé et des patients peuvent affecter l'information médicale.	Impact négatif	Réel		●	●	Moyen terme	Encadrement de la promotion ; transparence des dépenses
Cybersécurité et protection des données * Une violation des systèmes et des données de santé entraînerait sanctions, interruption et atteinte à la réputation.	Risque	Potentiel		●		Court terme	Programme de mise en conformité ISO 27001 (certification visée au premier trimestre 2027) ; protection des données
Résistance antimicrobienne (AMR) * Les rejets de substances actives antibiotiques contribuent à la résistance antimicrobienne, enjeu de santé publique.	Impact négatif	Potentiel		●	●	Moyen-Long terme	Maîtrise des rejets de substances actives ; plan d'action AMR
Continuité d'approvisionnement — dépendance API * La dépendance aux fournisseurs de principes actifs fait peser un risque de rupture d'approvisionnement et de perte de chiffre d'affaires.	Risque	Potentiel	●			Court terme	Diversification des sources d'API ; gestion des stocks de sécurité

Description des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels (suite)

Gouvernance

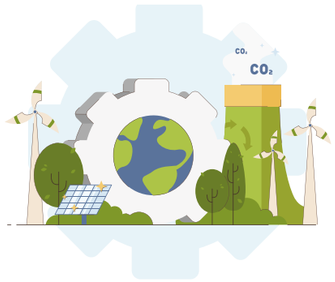
Impact, risque ou opportunité (IRO)	Catégorie	Réel / Potentiel	Position dans la chaîne de valeur			Horizon	Politique / action de réponse
			Amont	Activités propres	Aval		
Corruption et pots-de-vin Le risque de corruption (marchés publics, prescripteurs) expose à des amendes et à une exclusion.	**Risque**	Potentiel		●		Moyen terme	Code de conduite ; démarche de mise en conformité inspirée de l'ISO 37001 ; lanceurs d'alerte
Éthique et culture d'entreprise Une défaillance d'éthique ou de gouvernance expose à des sanctions et à un risque réputationnel ; la culture est le socle de la conduite des affaires.	**Impact positif**	Réel		●		Moyen terme	Valeurs d'entreprise ; code de conduite interne
Relations fournisseurs responsables Les relations fournisseurs (diligence, délais de paiement, continuité) ont un impact sur la chaîne amont.	**Impact négatif**	Réel	●			Moyen terme	Politique achats responsables ; diligence des tiers ; audits
Sécurisation des achats Une politique d'achats responsables sécurise l'approvisionnement et la conformité.	**Opportunité**	Potentiel	●			Moyen terme	Politique achats responsables ; diligence des tiers ; audits
Concentration des licences * La concentration des partenariats de licence crée une dépendance de revenus.	**Risque**	Potentiel	●			Moyen terme	Gestion des partenariats ; diversification des bailleurs de licence
Accès à la technologie et aux marchés * Les relations de licence donnent accès à la technologie et aux marchés.	**Opportunité**	Potentiel	●			Moyen terme	Gestion des partenariats stratégiques
Innovation et performance industrielle * L'innovation, l'automatisation et l'éco-conception améliorent la compétitivité.	**Opportunité**	Potentiel		●		Moyen terme	Programme d'investissement industriel ; automatisation ; éco-conception
Obsolescence technologique * Un sous-investissement en R&D et industrialisation expose à un risque d'obsolescence et de perte de compétitivité.	**Risque**	Potentiel		●		Moyen terme	Programme d'investissement industriel ; automatisation

Légende

Catégorie — Impact positif / négatif ; Risque / Opportunité. Réel / Potentiel : un impact réel est déjà avéré ; un impact potentiel est susceptible de survenir (sa sévérité est alors pondérée par une probabilité). ● indique la ou les zones de la chaîne de valeur concernées. ***** enjeu propre à l'entité.

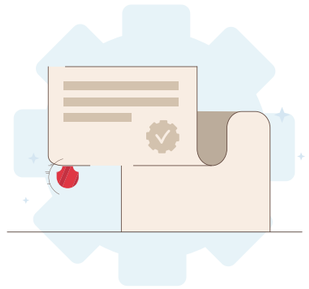
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

Le changement climatique et l'efficacité énergétique (consommation énergétique, ISO 50001, tri-génération) sont pilotés dans le cadre de la trajectoire bas carbone et des certifications ISO 14001 et ISO 50001 ; l'eau et les effluents, l'économie circulaire et les déchets sont suivis par le système de management environnemental.
Les émissions atmosphériques générées par les activités de production pharmaceutique font l'objet de mesures de prévention et de maîtrise, notamment grâce à des systèmes de filtration (F6/F7/F9 et charbon actif) et à un suivi périodique des principaux polluants atmosphériques. Teriak veille au respect des exigences réglementaires et à l'amélioration continue de sa performance environnementale.
Les actions mises en œuvre sont présentées dans les sections dédiées du présent rapport.



SÉCURITÉ, ACCÈS ET INFORMATION RESPONSABLE DU PATIENT :

Cet enjeu, traité en priorité absolue, réunit la sécurité produit et la pharmacovigilance, l'accès aux médicaments et la lutte contre la falsification, l'abordabilité et le caractère responsable du marketing et de la promotion auprès des professionnels de santé. Le médicament générique constituant l'activité principale de TERIAK, l'accessibilité financière des traitements est intrinsèque à son modèle ; les prix s'inscrivent dans le cadre de régulation pharmaceutique tunisien et, selon les produits, dans le système de remboursement de la CNAM (ODD 3.8).



CONTRIBUTION DE TERIAK AUX PRINCIPALES AIRES THÉRAPEUTIQUES HOSPITALIÈRES EN 2025 :

En 2025, Teriak a consolidé sa contribution à l'approvisionnement du secteur hospitalier, enregistrant une croissance de 16,3 % de son activité, accompagnée d'une augmentation de 31 % des volumes livrés. Cette progression témoigne de la capacité de l'entreprise à répondre à une demande croissante tout en soutenant la continuité des soins au sein des établissements de santé.
Les traitements des maladies chroniques ont constitué un axe majeur de cette contribution. La metformine, médicament de référence dans la prise en charge du diabète, est demeurée le principal produit fourni aux hôpitaux, représentant 55,2 % des volumes commercialisés sur ce marché. Dans le cadre des appels d'offres hospitaliers, Teriak a assuré la couverture de 25 % des besoins nationaux en metformine. À la suite du désistement d'un second soumissionnaire, l'entreprise a également pris en charge une part supplémentaire de l'approvisionnement, contribuant ainsi à couvrir près de la moitié des besoins du marché hospitalier pour cette molécule et à sécuriser la disponibilité d'un traitement essentiel pour les patients.

L'année 2025 a également été marquée par un renforcement de l'accès aux traitements cardiovasculaires, avec une progression de 86 % de l'amlodipine et de 66 % du ramipril, répondant à l'augmentation des besoins liés à la prise en charge de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires.

Par ailleurs, Teriak a élargi son offre hospitalière grâce à l'obtention d'un nouveau marché portant sur la ciprofloxacine, un antibiotique essentiel, renforçant ainsi la disponibilité des traitements anti-infectieux dans les établissements de santé.
À travers sa participation aux appels d'offres hospitaliers, Teriak confirme son engagement à garantir un approvisionnement fiable en médicaments essentiels, à soutenir la continuité des soins et à contribuer à un accès plus équitable aux traitements prioritaires pour les patients.

Renforcement de l'accès aux traitements hospitaliers prioritaires : évolution des approvisionnements 2024-2025

Molécule essentielle	2024	2025	Évolution
METFORMINE (Diabète)	1 146	1 732	51%
AMLODIPINE (Hypertension)	278	517	86%
RAMIPRIL (Cardiovasculaire)	192	318	66%
CIPROFLOXACINE (Antibiotique)	0	221	Nouveau
VALACICLOVIR (Antiviral)	14	35	150%

En 2025, Teriak a renforcé son rôle dans l'approvisionnement hospitalier en augmentant significativement la disponibilité de plusieurs traitements essentiels, notamment ceux utilisés dans la prise en charge du diabète, des maladies cardiovasculaires et des infections.

Renforcement de l'accès aux traitements hospitaliers prioritaires : évolution des approvisionnements 2024-2025

Domaine thérapeutique	Part 2025
Diabète (Metformine)	55,20%
Cardiovasculaire (Amlodipine + Ramipril + associations)	30,40%
Anti-infectieux (Ciprofloxacine + Levofloxacine)	7,80%
Douleur / inflammation	3,40%
Respiratoire	2,00%
Autres traitements	1,20%

Les approvisionnements hospitaliers de Teriak se concentrent principalement sur des pathologies chroniques majeures, notamment le diabète et les maladies cardiovasculaires, contribuant ainsi à la continuité des traitements essentiels.

CAPITAL HUMAIN : UN LEVIER STRATÉGIQUE DE PERFORMANCE DURABLE

Le capital humain constitue un pilier essentiel de la stratégie ESG de l'entreprise.
Cette approche vise à garantir un environnement de travail sûr, inclusif et équitable, en intégrant les enjeux de santé et sécurité au travail, de qualité de vie au travail, d'égalité des chances, de diversité et d'inclusion. Elle repose également sur le développement continu des compétences, l'accompagnement des parcours professionnels et la valorisation des talents afin de soutenir l'évolution des métiers et la performance durable de l'organisation.

Afin de renforcer le pilotage de ces enjeux, une gouvernance dédiée a été mise en place avec la création, en 2024, d'une Direction du Développement des Talents au niveau du Groupe. Cette structure a pour mission de définir et déployer une approche harmonisée de gestion des compétences, d'accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel et de renforcer l'attractivité ainsi que la pérennité du capital humain.



GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES :

La gouvernance responsable de l'entreprise repose sur des principes d'éthique, d'intégrité et de maîtrise des risques, intégrant notamment la prévention de la corruption, la promotion d'achats responsables et la protection des actifs informationnels. Ces engagements contribuent à renforcer la transparence des pratiques, la confiance des parties prenantes et la résilience opérationnelle.
La cybersécurité et la protection des données, incluant les informations sensibles relatives aux clients et aux partenaires, font l'objet d'une démarche structurée visant à renforcer le système de management de la sécurité de l'information. Dans cette perspective, l'entreprise poursuit un programme de mise en conformité en vue de l'obtention de la certification ISO 27001 prévue au premier trimestre 2027, afin de consolider la gouvernance des données, la gestion des risques numériques et la continuité des activités.



CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET RELATIONS DE LICENCE:

Cet enjeu couvre la dépendance aux principes actifs pharmaceutiques ainsi que les partenariats de licence établis avec douze laboratoires partenaires. Il relève de la matérialité financière en raison des risques associés à la continuité d'approvisionnement, à la concentration des sources stratégiques et à la résilience de la chaîne de valeur.
Les relations de licence constituent également un vecteur de diffusion des exigences ESG des partenaires vers TERIAK, notamment en matière d'audits qualité GMP, de suivi des émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3), de respect des droits humains et de pratiques d'achats responsables. Cette dynamique est illustrée par l'audit social réalisé en 2025 par Haleon.
Les enjeux relatifs aux droits humains et aux conditions de travail dans la chaîne de valeur amont sont analysés séparément au titre de l'enjeu « Droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur.

INNOVATION ET PERFORMANCE INDUSTRIELLE RESPONSABLE :

L'innovation relève de la matérialité financière en raison des risques et opportunités susceptibles d'influencer la performance et la pérennité de l'entreprise. Ces éléments incluent notamment l'évolution des technologies industrielles, le risque d'obsolescence des équipements, la capacité à maintenir la conformité réglementaire lors de l'introduction de nouveaux procédés, la dépendance à certains équipementiers spécialisés, ainsi que les gains de compétitivité associés à la digitalisation et à l'automatisation.
Les impacts environnementaux et sociaux potentiellement associés aux démarches d'innovation, notamment en matière d'éco-conception, d'optimisation des ressources et de réduction à la source, ont été évalués mais restent en dessous du seuil de matérialité d'impact. Ces dimensions sont prises en compte dans le cadre des enjeux relatifs à l'efficacité énergétique (n°2), à l'économie circulaire et aux ressources (n°10) ainsi qu'à la sécurité du patient (n°4).
Cet enjeu est traité au §5.6.
Afin de garantir l'alignement de notre modèle d'affaires avec nos enjeux matériels, le déploiement de nos politiques et plans d'actions en matière de durabilité intègre l'ensemble de notre chaîne de valeur, en associant étroitement nos partenaires amont par des politiques d'achats responsables et nos clients aval par l'éco-conception de nos solutions.
Guide de lecture : le présent rapport déroule ces seize enjeux matériels selon un fil thématique, en trois volets — chapitre 3 : notre responsabilité environnementale ; chapitre 4 : notre responsabilité envers les personnes ; chapitre 5 : notre conduite des affaires. Le type de matérialité (double matérialité, matérialité financière ou matérialité d'impact) est rappelé sous chaque enjeu. Les informations transversales figurent au chapitre 6.

RÉSISTANCE ANTIMICROBIENNE :

Évaluée au titre de la matérialité d'impact, la résistance antimicrobienne constitue un enjeu suivi au regard de la production de médicaments anti-infectieux, notamment d'antibiotiques, et des impacts potentiels associés aux rejets pharmaceutiques. TERIAK met en œuvre un dispositif de surveillance trimestrielle de ses effluents, comprenant notamment le suivi des résidus de substances actives ainsi que des paramètres d'écotoxicité.
Les analyses réalisées indiquent des concentrations en ingrédients actifs mesurées inférieures à **0,02 mg/l**, pour une limite applicable de **0,05 mg/l**, ainsi qu'une conformité des bio-essais d'écotoxicité réalisés S2E n°982-RH-25 (T4 2025)
Ces résultats témoignent de la maîtrise des rejets pharmaceutiques et des mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux potentiels liés aux activités de production.
Le suivi des effluents s'inscrit dans une démarche de prévention des risques associés à la présence de résidus pharmaceutiques dans l'environnement. Les analyses étant réalisées selon le programme de surveillance défini et ne portant pas nécessairement sur chaque substance active produite individuellement, TERIAK poursuit l'évaluation et la maîtrise des risques associés conformément aux exigences réglementaires applicables et aux bonnes pratiques du secteur.





03

NOTRE RESPONSABILITÉ
ENVIRONNEMENT

3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉMISSIONS DE GES

Enjeu matériel n°1 — Double matérialité — ESRS E1 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)
Disclosures VSME B3 — Énergie et GES · C3 — Cibles GES · C4 — Risques climatiques

TERIAK est la première industrie pharmaceutique en Tunisie à avoir obtenu la certification ISO 50001 pour son système de management de l'énergie. Cette certification témoigne de la structuration de sa démarche d'amélioration continue en matière d'efficacité énergétique, de maîtrise des consommations et d'optimisation des ressources énergétiques.
TERIAK a également réalisé son premier Bilan Carbone®2024, couvrant l'ensemble de son périmètre organisationnel, incluant les sites de Jebel Ouest, d'El Fejja et le siège. Cette démarche constitue une étape structurante dans l'identification des sources d'émissions de gaz à effet de serre et dans la définition des leviers de réduction associés.
La gouvernance climatique est portée par la Direction Générale et s'appuie sur une coordination transverse impliquant notamment les fonctions Environnement, Utilités, Maintenance et RSE. Elle est renforcée par des actions de sensibilisation et de formation portant sur le changement climatique, la norme ISO 14064-1 et les méthodes de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre.

Bilan carbone consolidé (Scopes 1 ,2 et 3)

Périmètre	tCO_2eq 2024	2024%	tCO_2eq 2025	2025%	Évol.
Scope 1 Emissions directes	3 238,39	40,79%	3 214,56	41,56%	-0,74%
Scope 2 Emissions Emissions directes (Electricité)	448,57	5,65%	266,06	3,44%	-40,69%
Scope 3 Emissions indirectes de la chaîne de valeur	4 252,31	53,56%	4 253,69	55,00%	0,03%
Total	7 939,27	100,00%	7 734,31	100%	-2,58%



Le profil carbone fait apparaître une baisse globale de 2,58 % et une réduction marquée du Scope 2 (- 40,69 %) reflétant les effets de l'autoproduction et des actions d'efficacité énergétique. Le Scope 3 demeure prépondérante et reste quasiment stable (+0,03 %), sous l'effet de la croissance des approvisionnements et des flux logistiques. La trajectoire de décarbonation passe désormais par la mobilisation des fournisseurs et des partenaires de transport.
Bien que l'exercice 2025 ait enregistré une hausse des consommations d'énergies fossiles caractérisée par une augmentation de 2,4 % de la consommation de gaz naturel et de 17,7 % du volume total de gasoil, le Scope 1 global affiche une baisse de -0,74 % (soit une réduction nette de 24,0 tCO_2e).
Cette diminution s'explique principalement par une réduction des émissions fugitives liées aux fuites de gaz frigorigènes sur nos installations de production de froid.

Référentiel & Protocole :
Les bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES) de TERIAK pour les exercices 2024 et 2025 ont été établis conformément aux principes et exigences de la norme ISO14064-1, ainsi qu'à la méthodologie du GHG Protocol.
Le niveau d'incertitude méthodologique associé aux résultats est qualifié de « Très bonne » pour les émissions relevant des Scopes 1 et 2. Pour les postes d'émissions du Scope 3, le niveau d'incertitude méthodologique est qualifié de « Bonne », compte tenu notamment de la nature et de la disponibilité des données utilisées pour leur quantification.

Facteurs d'émission et comparabilité des données
Afin d'assurer une comparabilité cohérente des résultats d'une année à l'autre, les bilans des émissions de GES 2024 et 2025 ont été calculés en appliquant strictement les mêmes facteurs d'émission que ceux retenus pour l'exercice 2024.
Ces facteurs d'émission sont issus de la base de données Ecoinvent, version 3.12, et ont été utilisés dans le cadre des calculs réalisés avec le logiciel SimaPro. Cette approche permet de limiter l'impact des évolutions méthodologiques ou des facteurs d'émission sur les variations observées entre les deux exercices et de renforcer ainsi la comparabilité temporelle des résultats.

Vérification externe

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité et de la fiabilité de son reporting environnemental, TERIAK a fait réaliser une vérification indépendante et ciblée de son bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) au titre des exercices 2024 et 2025. Cette mission a été conduite par le bureau Green Footprint Consulting.

La vérification a porté sur les postes les plus significatifs du bilan, les achats de matières et la consommation de gaz des sources fixes de combustion, qui représentent plus de 80 % des émissions totales.

Les travaux de vérification ont notamment porté sur la cohérence, l'exhaustivité, la traçabilité et l'exactitude des données d'activité, ainsi que sur la pertinence des facteurs d'émission retenus et la correcte application des méthodes de calcul.

À l'issue de ses travaux, le vérificateur n'a identifié aucune anomalie significative concernant les postes examinés. Cette démarche contribue ainsi à conforter la fiabilité, la transparence et la robustesse des données publiées par TERIAK et à renforcer la crédibilité de son reporting climatique auprès de ses différentes parties prenantes.

L'attestation de vérification est présentée en annexe du présent rapport.

Émissions de GES évitées grâce à l'autoproduction (Scope 2)

Teriak	GES évités 2024 (téq CO_2)	GES évités 2025 (téq CO_2)	Variation en % 2025 Vs 2024
	313,83	237,54	- 24,31

L'autoproduction d'énergie par tri-génération permet à TERIAK de réduire ses émissions indirectes de Scope 2. En 2025, les émissions évitées s'élèvent à 237,54 téqCO_2, contre 313,83 téqCO_2 en 2024, soit une diminution de 24,31 %.

Cette baisse s'explique principalement par l'atteinte de la fin du cycle de fonctionnement du moteur de tri-génération (000 64 heures). Une révision générale est actuellement en cours afin de restaurer ses performances et de permettre un retour à son niveau de rendement optimal.

Investissements engagés / plan de décarbonisation

Action	Investissement	Réduction annuelle estimée
Certification ISO 50001 et SMÉ	361 000 TND	88,3 tCO_2eq
Optimisation de l'installation d'eau glacée	338 000 TND	154,4 tCO_2eq
Optimisation des compresseurs d'air	85 000 TND	75,5 tCO_2eq
Total	784 000 TND	318,2 tCO_2eq

En complément, TERIAK a engagé en 2025 un calcul d'empreinte carbone produit dans le cadre du programme Croissance Qualitative pour l'Emploi (CQE), avec l'accompagnement d'un expert de la GIZ. Le produit pilote retenu pour le site de Jebel Ouest est AZRO 500 mg ; la finalisation est envisagée à fin 2026.

Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique, plusieurs actions ont été engagées afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions associées.

Au-delà de ses engagements réglementaires, TERIAK met en œuvre un plan d'action de décarbonation chiffré, budgété et assigné. Les trois premières actions structurantes de cette feuille de route sont détaillées ci-dessous :

Action	Responsable	Budget (TND)	Objectif	Gain GES estimé (tCO_2e)
Mise en place d'un système de gestion d'énergie	Responsable efficacité Energétique	361 000	Réduire la consommation énergétique de 3 %	88,3
Optimisation de l'installation de production et de distribution d'eau glacée	Responsable efficacité Energétique	338 000	Réduire la consommation énergétique	154,4
Optimisation du fonctionnement des compresseurs d'air	Responsable efficacité Energétique	85 000	Réduire la consommation énergétique	75,5
Total des 3 actions chiffrées	—	784 000	—	318,2

Ce plan d'action de décarbonation s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de GES de TERIAK et complète les actions transverses, à titre d'exemple :

MyTrack : un levier digital au service d'une mobilité plus durable

Dans le cadre de sa démarche RSE et de sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), TERIAK a mis en place MyTrack, une solution digitale dédiée à l'optimisation de la gestion et des circuits de transport collectif des collaborateurs.

Cette solution contribue à renforcer l'efficience du système de transport tout en favorisant une utilisation plus rationnelle des ressources et une réduction des impacts environnementaux associés aux déplacements professionnels et au transport collectif des collaborateurs.

À travers l'optimisation des circuits et des trajets, MyTrack permet notamment de :
• rationaliser les circuits de transport et réduire le nombre de points de rassemblement ;
• optimiser l'affectation et l'utilisation des véhicules, en fonction des besoins réels des collaborateurs ;
• améliorer le suivi et la gestion de la flotte, grâce à une meilleure visibilité sur les trajets et l'utilisation des véhicules ;
• réduire les déplacements et kilomètres parcourus non nécessaires, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise de la consommation de carburant ;
• favoriser une conduite et une utilisation plus efficientes des véhicules, participant à la réduction des émissions de GES associées au transport ;
• optimiser les ressources mobilisées pour le transport, tout en améliorant la qualité et le confort du service proposé aux collaborateurs.
Au-delà de ses bénéfices opérationnels, MyTrack constitue ainsi un levier de la stratégie de mobilité durable de TERIAK, en contribuant à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction progressive de l'empreinte carbone liée aux activités de transport.

Cibles climatiques et risques associés

Cible 2026 : réduire de 3 % la consommation énergétique par unité produite.

Trajectoire carbone — alignement sur la Contribution Déterminée Nationale (CDN) de la Tunisie. TERIAK inscrit sa trajectoire climatique dans le cadre national de référence — la Contribution Déterminée Nationale de la Tunisie actualisée en 2021 au titre de l'Accord de Paris — et s'engage à contribuer à ses deux horizons :

• **Horizon 2030 — alignement NDC :** contribuer à l'objectif national de réduction de 45 % de l'intensité carbone à l'horizon 2030 (par rapport à la base 2010), via la poursuite des actions de décarbonation Scopes 1 et 2 (autoproduction par tri-génération, efficacité énergétique ISO 50001) et l'engagement progressif des fournisseurs sur le Scope 3.

• **Horizon 2050 — neutralité carbone :** s'inscrire dans l'engagement de neutralité carbone à 2050 pris par la Tunisie, en construisant une trajectoire pluriannuelle de réduction absolue des émissions résiduelles complétée, lorsque nécessaire, par des mécanismes de compensation à fort niveau d'intégrité.

Cet alignement sur la CDN tunisienne constitue le cadre de référence actuel de TERIAK. L'entreprise étudie par ailleurs la convergence ultérieure vers une trajectoire validée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), au fur et à mesure de la maturation des dispositifs de mesure et de pilotage de son Scope 3.

Risques climatiques identifiés : (i) risques physiques liés au stress hydrique et aux pics de chaleur en Tunisie, susceptibles d'affecter la disponibilité de l'eau purifiée et les conditions opératoires ; (ii) risques de transition portés par les exigences carbone des donneurs d'ordre européens, qui répercutent leur Scope 3 sur leurs partenaires industriels et peuvent conduire à un déréférencement en l'absence de trajectoire crédible.

3.2 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

Enjeu matériel n°2 — Double matérialité — ESRS E1 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

FAIT MARQUANT 2025 — TRAJECTOIRE ÉNERGIE D'EL FEJJA
Le site d'El Fejja enregistre en 2025 la performance énergétique la plus marquante du périmètre TERIAK :

• Consommation énergétique : **- 34 %** en TEP (678→447 TEP)
passage sous le seuil réglementaire de 800 TEP.

Cette performance environnementale résulte des actions engagées dans le cadre de notre programme d'efficacité énergétique (ISO 50001) et de l'évolution de notre stratégie de mutualisation énergétique au sein du Groupe.
En 2024, le site d'El Fejja bénéficiait d'une alimentation en électricité décarbonée issue de la trigénération de Jebel Ouest. Depuis avril 2025, son approvisionnement repose exclusivement sur les excédents de la centrale de trigénération d'Adwya. Cette évolution, combinée aux actions d'efficacité énergétique, contribue à renforcer la performance environnementale du site et à réduire ses émissions de GES liées à la consommation d'électricité.

Consommations énergétiques

Source d'énergie	2024	2025	Évolution
Électricité (kWh)	6 152 242	6 019 750	-2,2 %
Gaz naturel (Nm³)	1 250 364	1 280 354	+2,4 %
Gasoil — JO (L)	45 878	37 487	-18,3 %
Gasoil — EF (L)	750	1 030	+37,3 %
Gasoil — parc mobile (L)	294 164	362 676	+23,3 %
Gasoil — total (L)	340 792	401 193	+17,7 %
Électricité auto-consommée (kWh/an)	3 059 164	3 000 077	-1,9 %

Le ratio d'efficacité énergétique, exprimé en kWh par 1 000 boîtes produites et calculé sur la base de la consommation énergétique globale (incluant l'ensemble des vecteurs énergétiques consommés : électricité, gaz naturel et gasoil, convertis en kWh), s'établit à 730,05 kWh/1 000 boîtes en 2025 contre 772,53 kWh/1 000 boîtes en 2024, soit une amélioration de 5,5 %.
Cette performance résulte de la mise en œuvre de plusieurs leviers complémentaires, notamment un système d'autoproduction par tri-génération (production simultanée d'électricité, de chaleur et de froid), un programme continu d'amélioration de l'efficacité énergétique des laboratoires et des unités de production, ainsi qu'une stratégie de décarbonation ciblant prioritairement les émissions des Scopes 1 et 2.

Suivi de la consommation en tonnes équivalent pétrole (TEP)
Le suivi mensuel en TEP, conduit dans le cadre du contrat-programme avec l'ANME, permet de positionner chaque site par rapport au seuil réglementaire de 800 TEP/an déclenchant l'obligation d'audit énergétique.

Site	2024 (TEP)	2025 (TEP)	Évolution
TERIAK Jebel El Ouest	1 178	1 093	-7,2 %
TERIAK El Fejja	678	447	-34,1 %
Total	1856	1540	-17%

À l'échelle de TERIAK, la consommation d'énergie primaire consolidée enregistre une baisse remarquable de **-17,0 %**, passant de **1 856 TEP** en 2024 à **1 540 TEP** en 2025. Cette trajectoire vertueuse est portée conjointement par le site de Jebel El Ouest (−7,2 %) et la baisse drastique observée à El Fejja (−34,1 %). Grâce à cette performance, le site d'El Fejja se positionne désormais nettement en dessous du seuil réglementaire de 800 TEP/an, tandis que le site de Jebel El Ouest poursuit sa réduction tout en demeurant soumis à l'obligation d'audit énergétique réglementaire.

Cette dynamique d'ensemble démontre l'efficacité systémique de nos actions de maîtrise de l'énergie (SMÉ, ISO 50001), confirme notre parfait alignement avec les objectifs de l'ANME.

Avancement du contrat-programme ANME (décret 3232)
Dans le cadre de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'ANME (Décret n° 2004-3232), TERIAK a déployé un plan d'action structuré en sept projets couvrant les sites de Jebel El Ouest (JO) et d'El Fejja (EF). Les primes du Fonds de Transition Énergétique (FTE) associées seront débloquées selon l'avancement confirmé de chaque projet.

N°	Projet	Site	Avancement
1	Système de gestion et comptabilité énergétique	JO & EF	**100 %**
2	Optimisation production et distribution eau glacée	JO : 70 % / EF : 100 %	70–100 %
3	Optimisation production et distribution eau chaude	JO	75 %
4	Assistance mise en place et certification ISO 50001	JO & EF	**100 %**
5	Optimisation fonctionnement des compresseurs d'air	JO	**100 %**
6	Optimisation installation de l'éclairage	JO	**100 %**
7	Récupération excès froid/chaleur pour climatisation bureaux	JO	70 %

Innovation circulaire intra-Groupe — import d'électricité bas carbone

Depuis avril 2025, TERIAK bénéficie d'un dispositif intra-Groupe permettant l'acheminement d'électricité produite par la centrale de trigénération d'ADWYA vers les sites de Jebel Ouest et d'El Fejja.
Sur l'exercice 2025, ce dispositif a permis d'acheminer 1 553 MWh d'électricité vers les sites de TERIAK, dont 462 MWh vers Jebel Ouest et 1 091 MWh vers El Fejja. Cette évolution a contribué à réduire les achats d'électricité auprès du réseau national (STEG) et constitue un facteur explicatif majeur de la baisse des émissions de Scope 2 de TERIAK.



Réconciliation électricité / émissions du Scope 2

La diminution des émissions de Scope 2 de 40,7 % entre 2024 et 2025 est corrélée à la baisse des achats d'électricité auprès du réseau national. Ceux-ci sont passés de 936 040 kWh en 2024 à 554 989 kWh en 2025, soit une réduction de 40,7 %. Les émissions de Scope 2 sont calculées à l'aide du logiciel SimaPro, sur la base du facteur d'émission issu de la base ecoinvent, retenu à 0,479 kgCO_2e/kWh pour l'électricité achetée au réseau. Selon les résultats du calcul SimaPro, les émissions associées sont passées de 448,57 tCO_2e en 2024 à 266,06 tCO_2e en 2025, soit une diminution de 182,51 tCO_2e, correspondant à une réduction de 40,7 %. Cette évolution s'explique notamment par la recomposition du mix d'approvisionnement énergétique de TERIAK. En 2025, une partie des besoins en électricité a été couverte par l'électricité issue de la centrale de trigénération d'ADWYA, contribuant ainsi à réduire le recours à l'électricité achetée auprès du réseau national. Conformément au périmètre de comptabilisation retenu pour le bilan GES de TERIAK, l'électricité fournie par la trigénération d'ADWYA n'est pas comptabilisée dans le Scope 2 de TERIAK, l'installation de production ainsi que la consommation de gaz naturel associée relevant du périmètre opérationnel d'ADWYA. Les émissions associées à cette production sont ainsi comptabilisées dans le bilan GES d'ADWYA, conformément au périmètre de reporting retenu et afin d'éviter toute double comptabilisation. La baisse des achats d'électricité auprès du réseau constitue ainsi un levier de réduction des émissions de Scope 2 selon le périmètre de comptabilisation retenu et contribue à l'amélioration de la performance carbone de TERIAK sur la période considérée.

Indicateurs/ Poste	2024	2025	Évolution
Electricité achetée	936 040	554 989	−40,7 %
Émissions Scope 2 (tCO_2e)	448,57	266,06	−40,7 %

Investissements photovoltaïques 2025:

Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation et de maîtrise de sa consommation énergétique, TERIAK a investi 42 974 TND TTC en 2025 dans l'installation d'une centrale photovoltaïque au niveau de son siège social, mise en service en août 2025.
Composée de 41 panneaux photovoltaïques d'une puissance unitaire de 615 Wc, l'installation représente une puissance totale de 25,215 kWc. Entre août et décembre 2025, elle a produit 13 280 kWh d'électricité renouvelable, dont 13 135 kWh directement autoconsommés, contribuant ainsi à couvrir une partie des besoins énergétiques des bureaux administratifs.

Cette première réalisation marque une étape concrète dans le déploiement des énergies renouvelables au sein de TERIAK. Elle contribue à réduire la dépendance à l'électricité issue du réseau national et les émissions indirectes de gaz à effet de serre associées à la consommation électrique (Scope 2 selon le GHG Protocol), tout en renforçant la performance énergétique et la résilience de l'entreprise.

Les performances énergétiques et environnementales de l'installation feront l'objet d'un suivi annuel, notamment à travers la production d'électricité renouvelable, le taux d'autoconsommation et les réductions d'émissions de GES associées.

3.3 GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Enjeu matériel n°3 — Double matérialité — ESRS E3 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)
Disclosure VSME B6 — Eau · B4 — Pollution

TERIAK poursuit une démarche environnementale responsable visant à préserver les ressources en eau et à limiter les impacts de ses activités sur les écosystèmes aquatiques. Dans ce cadre, l'entreprise déploie des dispositifs avancés de traitement des eaux usées sur l'ensemble de ses sites industriels et veille à réduire la présence de résidus pharmaceutiques dans les rejets.
TERIAK met également en œuvre des actions de maîtrise des émissions de substances actives dans les milieux aquatiques, en alignement avec l'Organisation des Nations unies Objectif de Développement Durable 14 relatif à la préservation de la vie aquatique.
Des contrôles réguliers de la qualité des effluents sont réalisés afin de garantir la conformité environnementale des installations et d'assurer une amélioration continue des performances.
Dans le cadre de sa stratégie de gestion durable des ressources en eau, TERIAK a engagé un audit de sa consommation afin d'identifier les leviers d'optimisation et de renforcer sa performance hydrique. Cette démarche s'appuie sur un plan d'actions structuré comprenant :

- **Le suivi et le pilotage de la consommation d'eau** à travers l'installation de compteurs et le déploiement d'un logiciel dédié de monitoring (taux d'avancement : **80 %**).
- **L'installation de mousseurs sur les robinets** afin de réduire la consommation d'eau sans compromettre le confort d'utilisation (action **finalisée à 100 %**).
- **La mise en place d'une bâche de collecte des eaux pluviales**, destinée à favoriser la récupération et la réutilisation de cette ressource, avec une mise en service prévue en **juin 2027**.

Ces initiatives traduisent l'engagement de TERIAK en faveur d'une gestion plus efficiente et responsable de la ressource en eau, fondée sur le suivi des consommations, la réduction des usages et le développement de solutions alternatives de récupération de l'eau.

Site	Consommation 2024 (m³)	Consommation 2025 (m³)
Jebel El Ouest	23 399	23 548
El Fejja	13 608	11 777
Total	37 007	35 325

3.3.1 Enjeux, gouvernance et politique :
La gestion durable de l'eau constitue un enjeu environnemental prioritaire pour TERIAK en raison de la nature de ses procédés pharmaceutiques, de l'utilisation de substances actives et des exigences réglementaires applicables aux rejets industriels.
Les principaux risques identifiés concernent :
- la disponibilité de la ressource en eau
- la conformité réglementaire des rejets
- les impacts potentiels des effluents sur les milieux aquatiques.
- les conséquences opérationnelles, financières et réputationnelles liées à un incident environnemental.

Afin de maîtriser ces risques, TERIAK applique une Politique Environnementale intégrée à son Système de Management Environnemental certifié ISO 14001. Cette politique repose sur les principes de prévention de la pollution, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de conformité réglementaire et d'amélioration continue.
La gouvernance est assurée par la Direction HSE, en coordination avec les Directions Industrielle, Maintenance et Production. Les indicateurs de performance sont suivis à des fréquences bien définies et présentés lors des revues périodiques du Comité HSE ainsi que des revues de Direction.

3.3.2 Maîtrise des consommations et des rejets:
TERIAK déploie sur l'ensemble de ses sites des systèmes de traitement des eaux usées adaptés aux exigences de l'industrie pharmaceutique afin de réduire les rejets de substances susceptibles d'affecter les écosystèmes aquatiques.
Les installations comprennent notamment :
- des unités de traitement des effluents industriels ;
- des dispositifs de surveillance des paramètres de rejet ;
- des procédures opérationnelles de prévention des pollutions accidentelles ;
- un programme de maintenance préventive des réseaux et équipements.

En octobre 2025, le site de Jebel El Ouest a mis en service un système numérique de gestion intelligente de l'eau associant capteurs connectés et tableau de bord de supervision.
Ce dispositif permet :
- la surveillance en temps réel des consommations par atelier de production ;
- la détection précoce des fuites ;
- le suivi des dérives de consommation ;
- le déclenchement automatique d'alertes facilitant les interventions correctives.

Cette digitalisation renforce la maîtrise opérationnelle des consommations et contribue à l'amélioration continue de la performance environnementale.

3.3.3 Surveillance réglementaire des effluents

La conformité des rejets est contrôlée au moyen d'analyses trimestrielles réalisées par un laboratoire indépendant agréé.

Les paramètres suivis couvrent notamment :

- les paramètres physico-chimiques réglementaires ;
- les composés organiques ;
- les substances actives pharmaceutiques ;
- les essais d'écotoxicité.

Les résultats du rapport d'essais S2E n°982-RH-25 (T4 2025) confirment la conformité de l'ensemble des paramètres analysés aux exigences réglementaires applicables.

La concentration moyenne en substances actives mesurée dans les effluents est demeurée inférieure à 0,02 mg/L, soit moins de la moitié de la valeur limite réglementaire fixée à 0,05 mg/L.

Les essais d'écotoxicité réalisés sur poissons, daphnies, algues et bactéries n'ont mis en évidence aucun effet écotoxique significatif.

Aucune non-conformité réglementaire relative aux rejets d'eau n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2025.

3.3.4 Performance hydrique

La consommation totale d'eau a diminué de 4,54 % entre 2024 et 2025, traduisant les effets des actions engagées en matière d'optimisation des procédés, de maîtrise des consommations et de détection des pertes.

Le ratio spécifique de consommation est resté inférieur à l'objectif interne fixé à 1,5 L par boîte produite.

Objectifs et amélioration continue

Dans le cadre de son programme environnemental, TERIAK poursuit les objectifs suivants :

- Maintenir un taux de conformité réglementaire des rejets de 100 % ;
- Maintenir un ratio spécifique de consommation inférieur à 1,5 L/boîte ;
- Poursuivre le déploiement des solutions numériques de surveillance des consommations
- Renforcer les actions de détection précoce des fuites ;
- Identifier de nouvelles opportunités de réduction des consommations d'eau par optimisation des procédés industriels.

Les performances sont évaluées au travers d'indicateurs mensuels, d'audits internes, des revues du Système de Management Environnemental et des audits de certification ISO 14001. Les actions correctives éventuelles sont intégrées dans le processus global d'amélioration continue de TERIAK.



3.4 POLLUTION DE L'AIR

Enjeu matériel n°9 — Matérialité d'impact — ESRS E2 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

Les émissions atmosphériques générées par les activités de production pharmaceutique (particules, COV, SO_2, NOx), ainsi que les odeurs et le bruit, font l'objet de mesures de prévention et de maîtrise dans le cadre du système de management environnemental certifié ISO 14001 : systèmes de filtration (F6/F7/F9 et charbon actif) sur les installations de traitement d'air, entretien préventif des équipements et suivi périodique des principaux polluants atmosphériques.

TERIAK veille au respect des exigences réglementaires applicables et à l'amélioration continue de sa performance environnementale. Les résultats des campagnes de mesures périodiques sont tenus à disposition des parties prenantes ; l'entreprise s'engage à publier les principaux résultats de ces campagnes dans les prochaines éditions du présent rapport.

3.5 ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RESSOURCES ET DÉCHETS

Enjeu matériel n°10 — Matérialité d'impact — ESRS E5 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)
Disclosure VSME B7 — Ressources, économie circulaire et déchets

TERIAK poursuit une politique active de réduction, de tri et de valorisation des déchets générés par ses activités industrielles.

Type de déchet	Période	Quantité (kg)	Taux de valorisation	Valeur de cession (TND)
Déchets non dangereux	2024	178058.36	34 %	75129.62
Déchets non dangereux	2025	160733.9	36.64%	63980.9
Type de déchet	**Période**	**Quantité (kg)**	**Taux de valorisation**	**Cout de traitement**
Déchets dangereux	2024	43632.7	0 %	318124.64
Déchets dangereux	2025	50767.1	0%	465624.4

Les résultats confirment les progrès réalisés dans la valorisation des déchets non dangereux, en cohérence avec les principes de l'économie circulaire. Les déchets dangereux demeurent un enjeu prioritaire, orientant les efforts de l'entreprise vers la réduction à la source, l'amélioration des procédés et la recherche de solutions de valorisation conformes aux exigences réglementaires. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la performance environnementale et de création de valeur durable.

Enjeux, gouvernance et politique

La gestion responsable des ressources et des déchets constitue un axe majeur de la stratégie environnementale de TERIAK. Les activités de fabrication pharmaceutique génèrent des flux de déchets présentant des niveaux de risque différenciés (déchets dangereux, déchets non dangereux, emballages, solvants et déchets techniques), nécessitant une maîtrise rigoureuse de leur tri, de leur stockage, de leur transport et de leur traitement.

Les principaux risques identifiés sont :

- les impacts environnementaux liés à une gestion inadaptée des déchets ;
- les risques réglementaires associés aux déchets dangereux ;
- la consommation excessive de ressources vierges ;
- les risques réputationnels liés à la chaîne de traitement des déchets.



TERIAK applique une Politique Environnementale intégrée à son Système de Management Environnemental certifié ISO 14001, qui privilégie les principes suivants :

- prévention à la source ;
- réduction des déchets générés ;
- valorisation matière lorsque des filières conformes existent ;
- élimination sécurisée des déchets dangereux ;
- amélioration continue des performances environnementales.

La gouvernance est assurée par la Direction HSE, avec l'appui des responsables Production, Maintenance, Logistique et Achats.

Les indicateurs sont suivis mensuellement et revus lors des réunions du Comité HSE.

Gestion responsable et traçable des déchets

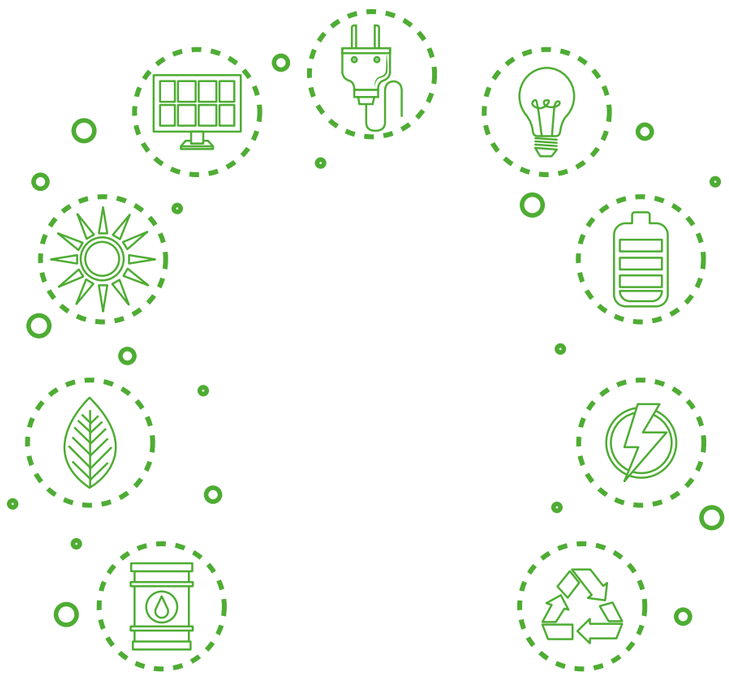
TERIAK déploie une démarche structurée de gestion des déchets visant à réduire les impacts environnementaux, assurer la conformité réglementaire et favoriser les principes de l’économie circulaire. Ce dispositif couvre l’ensemble du cycle de vie des déchets, depuis leur identification et leur classification jusqu’à leur orientation vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées, en passant par le tri à la source, le stockage sécurisé et le recours à des opérateurs agréés. La traçabilité des opérations est assurée par la conservation des documents réglementaires associés aux flux de déchets.

Afin de renforcer le pilotage environnemental, l’entreprise s’appuie sur une solution numérique dédiée permettant d’assurer le suivi des flux de déchets, la traçabilité des enlèvements, l’analyse des quantités générées par catégorie et le suivi des performances de valorisation.

Ce système contribue à fiabiliser les données environnementales, à améliorer le reporting ESG et à orienter les actions d’amélioration continue visant la réduction des déchets, l’optimisation du tri et le développement de solutions de valorisation.

Performance environnementale : Réduction des déchets et optimisation des ressources:
L'entreprise poursuit ses efforts de réduction à la source des déchets à travers l'optimisation des procédés industriels, la maîtrise des pertes de matières, l'amélioration du tri et l'optimisation des solutions d'emballage. Ces actions ont permis d'enregistrer une diminution de 9,7 % des déchets non dangereux entre 2024 et 2025, traduisant les progrès réalisés en matière d'efficacité opérationnelle et de gestion responsable des ressources.

Dans une démarche d'économie circulaire, les flux valorisables, notamment le papier-carton et les plastiques, sont orientés vers des filières de recyclage disponibles et conformes aux exigences applicables. Les déchets dangereux font l'objet d'une gestion spécifique, avec un recours exclusif à des prestataires agréés pour assurer leur traitement dans des conditions conformes aux exigences réglementaires et environnementales.
Par ailleurs, les actions d'optimisation des procédés ont contribué à réduire significativement les volumes de solvants usagés, avec une diminution de près de 46 % entre 2024 et 2025. Cette évolution illustre l'engagement de l'entreprise dans la prévention des déchets, la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration continue de sa performance ESG.



Économie circulaire
TERIAK inscrit sa démarche de gestion des déchets dans une approche progressive d'économie circulaire, fondée sur la prévention des déchets, l'optimisation de l'utilisation des ressources et la maximisation de la valorisation des flux générés. Cette démarche repose sur une hiérarchie d'actions privilégiant la réduction à la source, la limitation de la consommation de matières premières, le réemploi lorsque les conditions techniques le permettent, le développement des filières de recyclage et la gestion sécurisée des déchets ne pouvant être valorisés.

En 2025, plusieurs initiatives structurantes ont été déployées afin de renforcer la performance environnementale et la fiabilité du système de gestion des déchets, notamment :
• la digitalisation du suivi des flux de déchets sur le site de Jebel El Ouest, permettant d'améliorer la traçabilité et le pilotage des indicateurs environnementaux ;
• l'harmonisation des pratiques de gestion des déchets entre les deux sites industriels afin d'assurer une approche cohérente et standardisée ;
• l'optimisation des partenariats avec les filières de valorisation afin de favoriser une meilleure orientation des déchets ;
• l'amélioration de la gestion logistique des emballages plastiques à travers leur compactage ;
• la réorganisation des zones de stockage selon les exigences et bonnes pratiques HSE ;
• la gestion dédiée des déchets spécifiques (huiles usagées, batteries, cartouches d'impression et autres déchets techniques) via des prestataires agréés.

Cette démarche s'appuie sur un réseau de 17 prestataires spécialisés couvrant les différentes catégories de déchets, garantissant leur traitement dans des conditions conformes aux exigences réglementaires et contribuant à renforcer la performance environnementale globale de l'entreprise.

Éco-conception
TERIAK intègre progressivement les principes d'éco-conception dans le développement de ses emballages.
Les actions engagées portent notamment sur :
- la réduction du grammage des emballages ;
- la diminution de l'utilisation de plastique vierge ;
- l'optimisation des dimensions des conditionnements ;
- l'amélioration de la recyclabilité des emballages lorsque les contraintes réglementaires pharmaceutiques le permettent.

En parallèle, un dispositif sécurisé de récupération des médicaments périmés contribue à limiter le risque de dispersion de substances actives dans l'environnement.

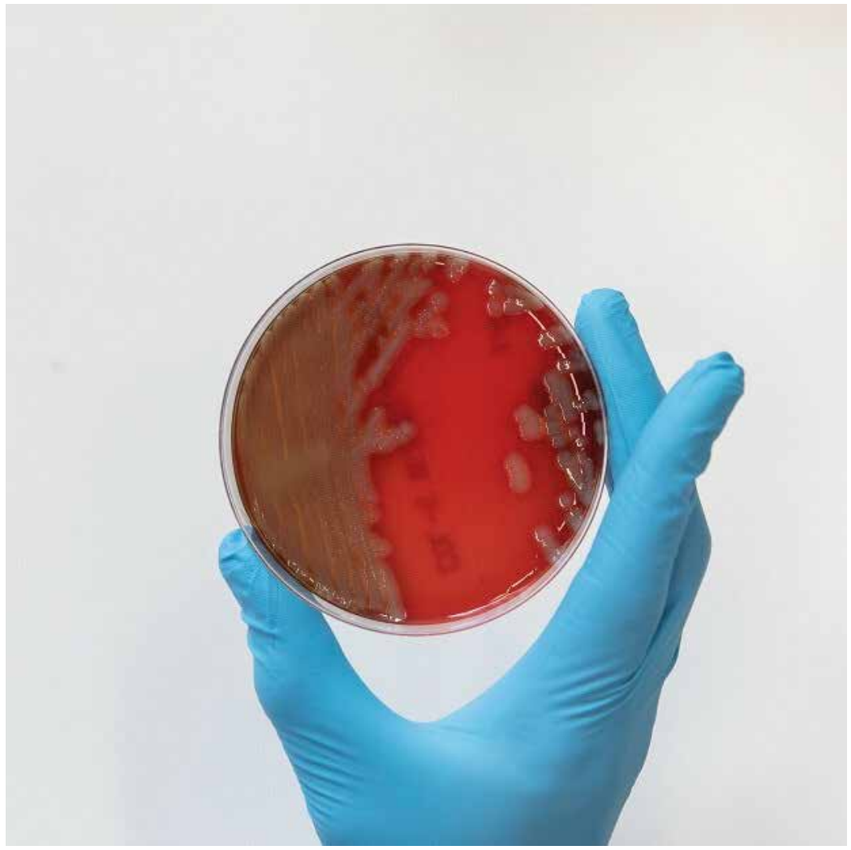
Objectifs 2026–2027
Dans une logique d'amélioration continue, TERIAK s'est fixé les orientations suivantes :
- maintenir un taux de conformité réglementaire de 100 % pour la gestion des déchets ;
- poursuivre la réduction des déchets générés par unité produite ;
- augmenter progressivement le taux de valorisation des déchets non dangereux ;
- renforcer les actions de prévention à la source ;
- développer les projets d'économie circulaire sur les emballages ;
- harmoniser les pratiques entre les différents sites industriels.

Les résultats sont suivis au travers d'indicateurs mensuels, d'audits internes, de revues de direction et des audits de certification ISO 14001.

3.6 RÉSISTANCE ANTIMICROBIENNE (AMR)

Enjeu matériel n°15 — Matérialité d'impact — Enjeu entité-spécifique (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

La résistance antimicrobienne constitue un enjeu sectoriel d'importance croissante, identifié dans la matrice de double matérialité au titre de l'impact. Les rejets de substances actives font l'objet d'un suivi par analyses trimestrielles d'un laboratoire externe : la concentration en ingrédients actifs mesurée dans les rejets hydriques est inférieure à 0,02 mg/l (limite réglementaire 0,05 mg/l), et l'ensemble des bio-essais d'écotoxicité sont conformes S2E n°982-RH-25 (T4 2025)





04

NOTRE RESPONSABILITÉ
ENVERS LES PERSONNES

4.1 SÉCURITÉ, ACCÈS ET INFORMATION RESPONSABLE DU PATIENT

Enjeu matériel n°4 — Double matérialité — ESRS S4 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

Cet enjeu, traité en priorité absolue, réunit la sécurité produit et la pharmacovigilance, l'accès aux médicaments et la lutte contre la falsification, l'abordabilité, ainsi que le caractère responsable du marketing et de la promotion auprès des professionnels de santé. Il s'appuie sur le système de management intégré de la qualité, présenté ci-dessous.

Qualité, conformité réglementaire et système de management intégré

Enjeux et politique

La qualité constitue le socle de la stratégie globale de TERIAK et un engagement fondamental envers les patients, les autorités de santé, les professionnels du secteur et l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Évoluant dans un environnement hautement régulé, l'entreprise place la maîtrise de la qualité, la conformité réglementaire et la sécurité des produits au cœur de ses priorités tout au long du cycle de vie des médicaments. TERIAK a développé et déployé un Système de Management Intégré (SMI) permettant de piloter de manière unifiée et cohérente les dimensions Qualité, Santé-Sécurité au Travail, Environnement et Performance énergétique. Cette approche transversale favorise une gestion globale des risques opérationnels, une synergie accrue entre les fonctions de l'entreprise et une dynamique d'amélioration continue des performances industrielles.

Le dispositif s'aligne sur les référentiels internationaux majeurs : Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF/GMP) incluant les standards européens (GMP UE), exigences des autorités sanitaires tunisiennes et des pays d'exportation, et cahiers des charges qualité des donneurs d'ordre et des laboratoires sous licence. Une veille réglementaire digitalisée couvrant l'environnement, la santé-sécurité au travail et l'énergie permet d'anticiper les évolutions normatives et d'ajuster continûment les pratiques internes.

Gouvernance de la qualité

Le système qualité s'applique à l'ensemble des activités industrielles de TERIAK et s'appuie sur une organisation clairement définie, garantissant une stricte séparation des responsabilités entre les fonctions opérationnelles de production et les activités indépendantes de contrôle. La Direction Qualité assure le pilotage stratégique et opérationnel du système de management intégré, veillant à la conformité des procédés de fabrication, des analyses en laboratoire, des processus documentaires et de la libération des lots. Elle centralise et coordonne les inspections réglementaires, les audits internes et externes ainsi que le suivi des plans d'actions qui en découlent. Chaque département participe à la vie du système en respectant les procédures établies, en déclarant les déviations et en s'impliquant dans les démarches de progrès, ancrant une culture qualité partagée au quotidien par l'ensemble des collaborateurs.

Principaux risques et dispositifs de maîtrise

Compte tenu de la nature sensible de ses activités, TERIAK identifie et surveille en permanence plusieurs catégories de risques : non-conformité réglementaire sur les marchés locaux et internationaux, déviations par rapport aux référentiels BPF, défaillances de procédés, alertes de pharmacovigilance et risques Santé, Sécurité et Environnement (HSE) liés aux installations industrielles. Un ensemble de dispositifs de maîtrise couvre la chaîne de valeur pharmaceutique : programme structuré d'audits internes, évaluations indépendantes régulières des autorités de santé et des partenaires internationaux, et gestion des écarts par un programme de CAPA (Corrective and Preventive Actions) fondé sur l'analyse des causes racines et le contrôle de l'efficacité des actions correctives. La convergence progressive vers le standard européen GMP UE se poursuit.



Trajectoire des certifications ISO

TERIAK consolide une trajectoire continue de certifications structurantes, témoignant d'un engagement systémique en matière de qualité, d'environnement, de santé-sécurité et de management de l'énergie. La certification ISO 27001 est en cours, avec une cible au premier trimestre 2027.

Certification	Norme	Année d'obtention	Périmètre	État
Management environnemental	ISO 14001 v2015	Janvier 2024	Jebel El Ouest et El Fejja	Maintenue, 2e cycle
Santé et sécurité au travail	ISO 45001 v2018	Janvier 2024	Jebel El Ouest et El Fejja	Maintenue, 2e cycle
Management de l'énergie	ISO 50001 v2018	Avril 2025	Jebel El Ouest et El Fejja	1ère pharma de Tunisie certifiée
Sécurité des systèmes d'information	ISO 27001	Cible T1 2027	TERIAK	En cours — Diagnostic 100 %, déploiement 20 %

Résultats et perspectives
Les actions soutenues par le système de management intégré ont permis de consolider la maîtrise des processus industriels et de maintenir un excellent niveau de conformité en 2025, matérialisé par un historique de zéro rappel de lot sur le marché. TERIAK vise à pérenniser cette performance, à porter le taux de clôture des plans CAPA dans les délais à un niveau supérieur ou égal à 95 %, et à accélérer la digitalisation des processus qualité afin d'optimiser la gestion documentaire et le pilotage des indicateurs en temps réel.

Pharmacovigilance et sécurité des patients

Indicateur	2024	2025
Cas de pharmacovigilance enregistrés	6	11
Délai réglementaire — cas graves	15 jours calendaires	15 jours calendaires
Délai réglementaire — cas non graves	90 jours calendaires	90 jours calendaires

Politique et gouvernance

La sécurité des patients constitue la priorité absolue de TERIAK et un élément central de sa responsabilité en tant qu'entreprise pharmaceutique. L'entreprise met en œuvre un système de pharmacovigilance visant à assurer la surveillance continue du rapport bénéfice/risque de ses médicaments tout au long de leur cycle de vie, conformément aux exigences réglementaires nationales, aux engagements contractuels avec ses partenaires et aux bonnes pratiques internationales.

La gouvernance de la pharmacovigilance repose sur une organisation structurée intégrée au Système de Management de la Qualité. Les responsabilités sont clairement définies entre TERIAK et les entités spécialisées du Groupe Kilani au travers un Safety Data Exchange Agreement (SDEA), qui encadre les modalités de collecte, d'évaluation, de transmission et d'archivage des informations de sécurité.
Le dispositif couvre notamment :

- la collecte des déclarations d'effets indésirables ;
- l'évaluation scientifique des cas ;
- la détection et l'analyse des signaux de sécurité ;
- la déclaration aux autorités compétentes dans les délais réglementaires ;
- la mise en œuvre d'actions correctives lorsque cela est nécessaire ;
- le suivi des engagements contractuels avec les partenaires titulaires d'AMM.

Gestion des risques et surveillance
TERIAK applique une approche fondée sur les risques afin de garantir la protection des patients et la conformité réglementaire.
Les principaux risques identifiés concernent :
- les effets indésirables graves ou inattendus ;
- les erreurs médicamenteuses ;
- les défauts qualité susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité des patients ;
- les retards de déclaration réglementaire ;
- les risques liés à la circulation de médicaments falsifiés.

Ces risques sont suivis dans le cadre du système qualité, des audits internes et des revues périodiques de pharmacovigilance.

Performance du système de pharmacovigilance
L'augmentation du nombre de cas enregistrés entre 2024 et 2025 traduit une amélioration de la capacité de détection, de déclaration et de suivi des événements de pharmacovigilance. Elle ne constitue pas, à elle seule, un indicateur de dégradation de la sécurité des produits.
L'ensemble des déclarations a été traité dans les délais réglementaires applicables, sans dépassement des échéances de notification.

Validation externe
Le système de pharmacovigilance fait régulièrement l'objet d'évaluations indépendantes dans le cadre des audits réalisés par les partenaires industriels et les titulaires de licences.
En 2025 :
- le dispositif de pharmacovigilance a été audité dans le cadre du Safety Data Exchange Agreement (SDEA) du Groupe Kilani ;
- les processus de collecte, d'analyse et de transmission des données de sécurité ont été jugés conformes aux exigences contractuelles ;
- aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

Ces évaluations externes renforcent la fiabilité du système et contribuent à l'amélioration continue des pratiques.

Objectifs
TERIAK poursuit les objectifs suivants :
- maintenir un taux de conformité de 100 % aux délais réglementaires de déclaration ;
- renforcer la culture de pharmacovigilance auprès des collaborateurs concernés ;
- améliorer la détection précoce des signaux de sécurité ;
- poursuivre l'intégration des exigences des partenaires internationaux dans les processus internes ;
- garantir une traçabilité complète des données de sécurité.

Les indicateurs sont suivis périodiquement dans le cadre des revues qualité et des audits internes.

Accès à des médicaments sûrs et de qualité
TERIAK commercialise des médicaments génériques fabriqués conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication (GMP) dans 17 pays, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique subsaharienne.
L'entreprise contribue à la sécurité des patients par :
- une fabrication conforme aux standards internationaux ;
- un contrôle qualité systématique des produits ;
- une politique de pharmacovigilance ;

Cette démarche vise à limiter les risques liés aux médicaments falsifiés et à améliorer l'accès à des traitements sûrs, efficaces et abordables, en cohérence avec l'Objectif de Développement Durable n° 3 relatif à la santé et au bien-être.

Marketing et promotion responsables

TERIAK promeut une information scientifique fiable auprès des professionnels de santé via les visites médicales, les congrès, les formations et les partenariats scientifiques. La promotion d'une partie du portefeuille est confiée à Medicis, le reste étant promu par les agences des bailleurs de licence.

En 2025, TERIAK a consolidé l'encadrement de ses pratiques promotionnelles dans le respect de l'éthique et de la réglementation pharmaceutique. La procédure de **validation des outils et activités promotionnelles (SOP-09-16)** soumet chaque support et chaque action à un circuit de validation à plusieurs niveaux (Affaires Réglementaires, Pharmacien Responsable, Compliance, management), garantissant la véracité et l'exactitude des informations scientifiques, l'exactitude des références, l'interdiction de la publicité comparative et la primauté du contenu scientifique sur la dimension d'hospitalité ; les interactions avec les professionnels de santé sont plafonnées et contractualisées par des conventions formalisées. Ces principes sont ancrés dans le Code de Conduite, qui encadre les relations avec les professionnels et organismes de santé et le respect des règles de concurrence. Le plan d'actions 2025 a renforcé les contrôles sur les points sensibles : encadrement et réconciliation des **échantillons médicaux** (demande écrite du professionnel de santé, traçabilité via la plateforme CRM), renforcement des contrôles sur les **dons, parrainages et invitations** (justification du bénéfice, modèle de contrat de parrainage), extension de la **politique anti-corruption** à l'interdiction des avantages aux proches des professionnels de santé, et communication des **canaux d'alerte** (TERIAK Integrity Line). La transparence est assurée par le suivi exhaustif des activités promotionnelles (date, lieu, responsable, montant), le recensement des professionnels de santé concernés et la traçabilité comptable des dons et parrainages.

4.2 CAPITAL HUMAIN

Enjeu matériel n°11 — Matérialité d'impact — ESRS S1 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

Cet enjeu couvre la santé, la sécurité et les conditions de travail, l'égalité, la diversité et l'inclusion, ainsi que le développement des talents et des compétences. Il bénéficie d'une gouvernance dédiée à travers la Direction du Développement des Talents créée en 2024 au niveau du Groupe.

Pilotage stratégique du capital humain
Le développement du capital humain constitue un pilier stratégique de la performance durable de TERIAK. L'entreprise considère ses collaborateurs comme un facteur clé de création de valeur et un élément essentiel à la pérennité de ses activités, à la qualité de ses produits, à la continuité de ses opérations et à la confiance de ses parties prenantes.
Dans un secteur fortement réglementé, où l'excellence opérationnelle et la maîtrise des compétences sont déterminantes, TERIAK s'engage à créer un environnement de travail fondé sur la santé, la sécurité, le respect des droits humains, l'équité et le développement professionnel. L'entreprise veille ainsi à concilier performance industrielle, épanouissement des collaborateurs et responsabilité sociale.

Enjeux, politique et gouvernance

Identification et maîtrise des principaux risques sociaux
Dans le cadre de son approche de gestion des risques ESG, TERIAK identifie et évalue régulièrement les enjeux liés au capital humain, notamment :
• L'attraction, le développement et la fidélisation des talents, afin de préserver les compétences critiques nécessaires à ses activités.
• La santé, la sécurité et le bien-être au travail, afin de prévenir les accidents professionnels et garantir des conditions de travail sûres.
• Le respect des droits humains et des principes fondamentaux au travail, incluant la prévention de toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte aux droits fondamentaux.
• La préservation des savoir-faire clés, à travers la transmission des connaissances et le développement des compétences internes.
• La qualité du dialogue social, afin d'anticiper et de gérer les évolutions organisationnelles tout en maintenant un climat social constructif.

Une politique sociale fondée sur des engagements responsables

Afin de répondre à ces enjeux, TERIAK déploie une politique sociale et droits humains (indexation POL-17-02/00) structurée reposant sur les principes suivants :

• Respect des droits humains, conformément aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes internationaux applicables.
• Promotion de l'égalité des chances et de la diversité, avec un engagement en faveur de la non-discrimination et d'un traitement équitable des collaborateurs.
• Développement des compétences et employabilité, à travers la formation, la montée en compétences et l'accompagnement des parcours professionnels.
• Prévention des risques professionnels et promotion de la santé au travail, par la mise en œuvre d'actions visant à améliorer continuellement les conditions de travail.
• Dialogue social responsable, basé sur l'écoute, la concertation et la collaboration avec les représentants des collaborateurs.
• Amélioration continue des pratiques sociales, intégrée dans la démarche globale de performance durable de l'entreprise.

La gouvernance des enjeux liés au capital humain et aux dimensions ESG est placée sous la responsabilité de la Direction Capital Humain & ESG, rattachée à la Direction Générale, garantissant ainsi un pilotage stratégique et une intégration des enjeux sociaux dans les processus décisionnels de l’entreprise. Cette gouvernance s’appuie sur une coordination étroite avec les responsables opérationnels des différents sites afin d’assurer le déploiement homogène des politiques sociales, le suivi des plans d’action et l’identification des axes d’amélioration.



Structuration stratégique du capital humain et renforcement de la gouvernance sociale

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance du capital humain, TERIAK a conduit une démarche structurante visant à consolider ses pratiques de gestion des ressources humaines et à les aligner sur les meilleures références internationales en matière de performance sociale et de durabilité. Cette initiative a bénéficié, entre octobre 2022 et octobre 2023, d'un accompagnement dans le cadre du programme Skills in Business, financé par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et mis en œuvre par le cabinet People 1st International.
Cet accompagnement a porté sur l'ensemble du cycle de gestion des ressources humaines, incluant la stratégie RH, les politiques sociales, la gestion des compétences, le management de la performance, les parcours de carrière ainsi que le pilotage par les indicateurs.

Les travaux d'évaluation et de diagnostic se sont appuyés sur les données de l'exercice 2023. Ils ont été complétés par une phase de consolidation des livrables, de validation avec les parties prenantes internes et de définition des priorités de transformation, aboutissant à la remise du rapport final en 2025.
Les recommandations issues de cette mission ont permis de définir une stratégie RH pluriannuelle articulée autour de six axes prioritaires : la responsabilité sociale, le recrutement et la marque employeur, l'accueil et l'intégration, la performance et la reconnaissance, la transparence et le leadership, ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Cette stratégie est accompagnée d'une feuille de route de mise en œuvre couvrant la période 2025-2027, permettant un déploiement progressif des actions selon les priorités organisationnelles et les capacités de conduite du changement.

Dans cette dynamique, TERIAK poursuit la structuration de son cadre de gouvernance des ressources humaines à travers l'élaboration d'un ensemble cohérent de politiques couvrant l'ensemble du cycle de vie du collaborateur (recrutement, intégration, développement des compétences, rémunération, conduite professionnelle et éthique) avec la Politique Sociale et Droits Humains comme document de référence.

Ce dispositif est renforcé par un référentiel modernisé des emplois et des compétences, reliant les fiches de poste, les compétences attendues, l'évaluation de la performance et les perspectives d'évolution professionnelle.
Par ailleurs, le renforcement des capacités managériales s'est traduit par la formalisation d'objectifs et d'indicateurs de performance au niveau des différents départements, contribuant à une culture de pilotage fondée sur les résultats.
L'évaluation externe réalisée dans le cadre de cette mission a confirmé la maturité du dispositif de gestion de la performance de TERIAK, reconnu comme globalement aligné sur les bonnes pratiques internationales en matière de management du capital humain.

La performance sociale fait l'objet d'un suivi régulier à travers un dispositif d'indicateurs clés couvrant notamment les enjeux liés aux effectifs, au développement des compétences, à la santé et sécurité au travail ainsi qu'au climat social. Ces indicateurs sont analysés mensuellement et présentés lors des revues de Direction afin d'évaluer les progrès réalisés, de définir les actions correctives nécessaires et de renforcer l'amélioration continue des pratiques sociales.

Disclosure VSME B8 — Effectifs · C5 — Caractéristiques additionnelles

Tableau d'indicateurs ESG

Domaine ESG	Indicateur clé	2024	2025	Évolution 2024-2025	Cible / trajectoire	Fréquence de suivi	Contribution aux ODD
Emploi durable	Effectif total	670	651	-2,84%	Maintenir un niveau d'effectif adapté aux besoins stratégiques et opérationnels	Annuel	**ODD 8** – Travail décent et croissance économique
	Effectifs permanents	524	637	21,60%	Maintenir un taux élevé d'emploi permanent afin de favoriser la stabilité professionnelle	Annuel	**ODD 8**
	Effectifs non permanents	146	14	-90,40%	Limiter le recours aux contrats non permanents aux besoins opérationnels spécifiques	Annuel	**ODD 8**
Attractivité et fidélisation des talents	Taux de rotation du personnel	1,41%	1,13%	-29,40%	Atteindre un taux ≤ 1 % à horizon 2028	Annuel	**ODD 8**
	Taux d'encadrement	14,63%	14,15%	-0,48 pt	Maintenir un taux ≥ 14 % garantissant une structure managériale adaptée	Annuel	**ODD 8**
Diversité, équité et inclusion	Répartition femmes / hommes	F : 53,44 % H : 46,56 %	F : 52,69 % H : 47,31 %	Équilibre maintenu	Maintenir un équilibre femmes-hommes dans les effectifs	Annuel	ODD 5 – Égalité entre les sexs ODD 10 – Inégalités réduites
	Part des femmes dans les fonctions d'encadrement	40,40%	45,75%	+5,35 pts	Atteindre ≥ 50 % à horizon 2028	Annuel	**ODD 5**
Droits humains et éthique	Nombre de signalements de discrimination ou de harcèlement enregistrés via le dispositif digital d'alerte couvrant 100 % des collaborateurs et l'ensemble des sites de TERIAK	0	0	Maintien	Maintenir une tolérance zéro et renforcer les dispositifs de prévention	Continu	**ODD 5 / ODD 8 / ODD 16 –** Paix, justice et institutions efficaces
	Incidents graves liés aux droits humains	0	0	Maintien	Maintenir l'absence d'incident grave lié aux droits humains	Continu	**ODD 16**
	Couverture de la formation aux droits humains, éthique et Code de conduite	Non disponible	80%	Nouvel indicateur	Atteindre 100 % des collaborateurs concernés dès 2026	Annuel	**ODD 16**
Développement des compétences	Heures moyennes de formation par collaborateur	6,26 h	7,22 h	15,30%	Atteindre ≥ 8 h par collaborateur à horizon 2028	Annuel	ODD 4 – Éducation de qualité ODD 8
	Taux d'efficacité des formations (évaluation à froid)	82%	86%	+4%	≥85%	Semestriel	ODD 4 – Éducation de qualité ODD 8
Santé, sécurité et bien-être au travail	Nombre d'accidents du travail	22	15	-31,80%	Réduction annuelle ≥ 5 %	Continu / Annuel	ODD 3 – Bonne santé et bien-être ODD 8
	Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents	189	126	-33,30%	Réduction annuelle ≥ 5 %	Annuel	ODD 3 / ODD 8
	Taux de fréquence des accidents (TF)[1]	16,73	11,71	-30,00%	Réduction annuelle ≥ 5 %	Annuel	ODD 3 / ODD 8
	Taux de gravité des accidents (TG)[2]	0,14	0,1	-28,60%	Réduction annuelle ≥ 5 %	Annuel	ODD 3 / ODD 8
	Nombre de décès résultant des accidents de travail ou de maladie professionnel	0	0	0	Maintien de zéro	Mensuel	ODD 3 / ODD 8
Dialogue social et engagement collaborateurs	Taux de traitement des réclamations et signalements internes	100%	100%	Maintien	Maintenir un taux de traitement de 100 %	Continu	ODD 8 / ODD 16
Achats responsables et chaîne de valeur	Fournisseurs critiques évalués selon des critères sociaux et droits humains	Non disponible	99,60%	Mise en place du dispositif	Atteindre 100 % d'ici 2026	Annuel	ODD 8 / ODD 12 – Consommation et production responsables

[1] TF = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt × 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées. Le taux de fréquence est exprimé en nombre d'accidents par million d'heures travaillées et non en pourcentage.
[2] TG = (Nombre de jours d'arrêt × 1 000) / Nombre d'heures travaillées. Le taux de gravité est exprimé en nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées.

Analyse de la performance sociale 2024-2025 :

L’exercice 2025 marque une consolidation significative du modèle social de TERIAK. La diminution maîtrisée de 2,8 % de l’effectif total s’inscrit dans une évolution qualitative de la structure des emplois, visant à consolider les compétences stratégiques et à renforcer la présence de profils qualifiés et à forte valeur ajoutée. Cette orientation s’accompagne d’une progression de 21,6 % des effectifs permanents et d’une réduction de 90,4 % du recours aux contrats non permanents, traduisant une politique en faveur de la stabilité de l’emploi, de la fidélisation des compétences et de la sécurisation des savoir-faire critiques. En parallèle, la politique de recrutement de TERIAK s’inscrit dans une logique de montée en compétences des effectifs, avec un ciblage renforcé des profils qualifiés et à fort potentiel. En 2025, 17,64 % des recrutements concernent des profils à haute valeur ajoutée, notamment des ingénieurs et des pharmaciens. Par ailleurs, 50,92 % des collaborateurs évalués se situent dans les catégories « Très bonne performance » et « Performance exceptionnelle » selon la grille d’évaluation applicable, reflétant les résultats positifs de la politique de recrutement ciblée et des dispositifs de développement et de management de la performance déployés.

La performance en matière de diversité progresse également, la part des femmes dans les fonctions d'encadrement passant de 40,40 % en 2024 à 45,75 % en 2025, rapprochant TERIAK de son objectif de parité managériale fixé à horizon 2028.
En matière de santé et sécurité au travail, les résultats enregistrés témoignent d'une amélioration notable de la performance préventive. Le nombre d'accidents du travail a diminué de 31,8 %, tandis que le taux de fréquence et le taux de gravité ont respectivement reculé de 30 % et de 28,6 %.

Enfin, l'investissement dans le développement des compétences poursuit sa progression, avec une hausse de 15,3 % du nombre moyen d'heures de formation par collaborateur. Ces résultats traduisent le passage progressif d'une gestion administrative des ressources humaines vers un modèle intégré de management du capital humain, fondé sur la stabilité de l'emploi, le développement des compétences, l'équité et le pilotage de la performance sociale.

La gestion des effectifs :

Au 31 décembre 2025, TERIAK employait 651 collaborateurs, répartis entre les activités industrielles, techniques, commerciales et les fonctions support. La gestion du capital humain s'inscrit dans une approche stratégique visant à soutenir la performance durable de l'entreprise à travers un modèle d'emploi stable, le développement des compétences et le renforcement des capacités organisationnelles.

La politique de gestion des effectifs repose sur une démarche proactive combinant la sécurisation des compétences clés, l'identification et l'accompagnement des situations de sous-performance, ainsi qu'un renouvellement ciblé des ressources afin de renforcer le niveau global de qualification et d'optimiser l'allocation des talents. Cette dynamique se traduit par une progression continue de la part des contrats à durée indéterminée, favorisant la stabilité des équipes, la fidélisation des collaborateurs et la préservation des savoir-faire stratégiques.

Le nombre de collaborateurs permanents est passé de 524 en 2024 à 637 en 2025, soit une progression de 21,6 %. La part de l'emploi permanent atteint ainsi 97,8 % de l'effectif total en 2025, contre 78,2 % en 2024.
Cette évolution traduit le renforcement significatif de la stabilité de l'emploi et la réduction du recours aux contrats non permanents, dont le nombre est passé de 146 à 14 collaborateurs sur la période. Elle contribue à la fidélisation des talents, à la sécurisation des compétences critiques et à la préservation des savoir-faire stratégiques de TERIAK.



Diversité, égalité et inclusion

TERIAK affirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle, de la diversité et de l'inclusion à travers des politiques concrètes, des dispositifs de prévention et un suivi régulier de résultats mesurables.
Sa politique de non-discrimination couvre l'ensemble du parcours professionnel, notamment le recrutement, l'évolution de carrière, la rémunération, la formation et l'évaluation. Les décisions relatives à la gestion du Capital Humain reposent sur des critères objectifs de compétences, d'expérience, de qualifications, de performance et de responsabilités exercées, excluant toute forme de discrimination.
Cet engagement se traduit également par des mesures favorisant l'équité et la protection des collaborateurs, notamment les dispositifs liés au congé maternité et aux primes complémentaires, la prévention et la lutte contre les discriminations et le harcèlement, ainsi que la mise à disposition de mécanismes confidentiels de signalement garantissant un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux.

Les indicateurs de diversité et d'égalité professionnelle font l'objet d'un suivi annuel. La progression de la représentation des femmes dans les fonctions d'encadrement témoigne des avancées réalisées et de l'engagement continu de TERIAK en faveur d'une culture professionnelle inclusive et équitable.

Égalité salariale, rémunération équitable et couverture conventionnelle

TERIAK déploie une politique de rémunération responsable, équitable et transparente, fondée sur les principes d'égalité de traitement, de non-discrimination, d'objectivité et de reconnaissance de la performance. Cette politique vise à garantir une rémunération juste et compétitive, contribuant à assurer un niveau de salaire décent aux collaborateurs, tout en soutenant leur engagement, l'attractivité de l'entreprise et le développement durable de son capital humain.

La politique de rémunération de TERIAK est mise en œuvre dans le respect des dispositions du Code du travail tunisien et de la Convention Collective Cadre, applicable à l'ensemble des collaborateurs. L'ensemble des collaborateurs bénéficie des droits et garanties prévus par la réglementation et la convention collective, auxquels s'ajoutent des conditions de rémunération et des avantages sociaux supérieurs aux minima légaux et conventionnels. L'entreprise veille également à l'application rigoureuse des augmentations légales prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à la Convention Collective Cadre, TERIAK est soumise au régime de travail de 48 heures hebdomadaires. Toutefois, dans le cadre de son organisation du travail et de sa politique en faveur du bien-être des collaborateurs, l'entreprise applique en pratique un horaire régulier de 40 heures par semaine. Cette organisation offre une plus grande flexibilité dans la gestion des activités, tout en permettant, lorsque les nécessités opérationnelles l'exigent, un ajustement exceptionnel du temps de travail dans le strict respect des dispositions légales et conventionnelles, sans jamais dépasser la durée maximale de 48 heures par semaine.

Les décisions relatives à la rémunération, aux augmentations salariales et aux primes de rendement reposent sur des critères objectifs, transparents et non discriminatoires, notamment :

L'adéquation entre les compétences techniques et comportementales détenues et celles requises pour le poste ;
- Le niveau d'expérience, d'expertise et de maîtrise des activités confiées ;
- Le périmètre et le niveau des responsabilités exercées ;
- La performance individuelle et le niveau d'atteinte des objectifs fixés ;
- La contribution aux résultats collectifs et aux enjeux stratégiques de l'organisation ;
- Le développement des compétences et la contribution à la création de valeur durable.

Dans le cadre de sa culture de management par objectifs, TERIAK s'appuie sur un outil digital d'évaluation accessible à l'ensemble des collaborateurs, favorisant la transparence, la traçabilité et l'harmonisation du processus d'évaluation de la performance. Au titre de l'exercice 2025, le taux de réalisation des entretiens annuels d'évaluation s'est établi à 80 %, conformément au processus défini dans la procédure relative aux entretiens annuels d'évaluation (MO00/35-18-). Cette approche favorise la responsabilisation, le dialogue managérial et la reconnaissance équitable de la contribution individuelle et collective.

TERIAK évalue annuellement la performance de ses collaborateurs sur la base d'objectifs clairement définis ,mesurables et alignés sur les priorités stratégiques de l'entreprise. Les augmentations salariales, examinées dans le cadre du processus périodique de révision des rémunérations, ainsi que les primes annuelles de rendement, s'appuient sur des grilles et critères d'évaluation structurés.
Le principe de différenciation salariale repose exclusivement sur des facteurs objectifs liés au poste, aux compétences, aux responsabilités, à l'expérience et à la performance, afin de prévenir toute forme de discrimination dans les décisions de rémunération et d'évolution professionnelle.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'inclusion, TERIAK procède chaque année à une analyse des pratiques et de l'équité salariales afin d'identifier d'éventuels écarts de rémunération injustifiés entre des collaborateurs occupant des postes comparables, à niveau de compétences, de responsabilités et d'ancienneté équivalent.
L'analyse réalisée au titre de l'exercice 2025 n'a identifié aucun écart salarial injustifié significatif entre les femmes et les hommes occupant des postes comparables. La revue de l'équité salariale est intégrée au processus de gestion et de révision des rémunérations. Tout écart injustifié identifié dans le cadre de cette analyse fait l'objet d'un examen et, le cas échéant, de mesures correctives appropriées.

Afin de renforcer la transparence et le dialogue social, les critères d'évaluation ainsi que les modalités d'attribution des augmentations et des primes sont présentés au Comité Consultatif d'Entreprise et communiqués aux collaborateurs par les canaux internes de l'entreprise, notamment par courrier électronique et notes de service affichées sur les différents sites.
Par ailleurs, les bulletins de paie sont entièrement digitalisés, permettant à chaque collaborateur de disposer d'un accès simple, sécurisé et permanent à ses informations individuelles de rémunération.
À travers cette démarche, TERIAK renforce sa gouvernance sociale et son engagement en faveur de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, de la non-discrimination, du dialogue social et d'une gestion responsable des talents. Le suivi régulier des pratiques salariales contribue à l'amélioration continue de la politique de rémunération et à la maîtrise des risques sociaux liés aux inégalités salariales.

Respect des droits humains

TERIAK place le respect des droits humains au cœur de ses pratiques et applique une politique de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants, du travail forcé, des discriminations, du harcèlement, des violences au travail et des représailles envers les lanceurs d'alerte.
Afin de garantir un environnement de travail éthique et responsable, l'entreprise met à la disposition de ses collaborateurs un dispositif confidentiel de réclamations et de suggestions, accessible en arabe et en français, assurant la traçabilité et le traitement de chaque signalement.
En 2025, 100 % des actions issues des comités Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSST) et des réclamations HSE ont été mises en œuvre.
Ces dispositifs traduisent l'engagement de TERIAK à promouvoir un environnement de travail respectueux des droits fondamentaux, fondé sur l'éthique, le dialogue et la conformité.

Protection des travailleurs migrants

Dans le cadre de son engagement en faveur du respect des droits humains, TERIAK applique une politique de non-discrimination et d'égalité de traitement à l'ensemble de ses collaborateurs, quels que soient leur nationalité, leur origine ou leur statut. Bien que l'entreprise n'emploie pas actuellement de travailleurs migrants, elle s'engage à leur garantir, le cas échéant, les mêmes droits, conditions de travail, rémunérations, avantages sociaux, opportunités de développement et mécanismes de réclamation que l'ensemble des collaborateurs.TERIAK interdit toute pratique susceptible de conduire au travail forcé ou à l'exploitation des travailleurs migrants, notamment la confiscation des documents d'identité, l'imposition de frais de recrutement à la charge des travailleurs, les restrictions abusives à la liberté de circulation ou toute autre forme de coercition. Ces exigences s'appliquent également aux agences de recrutement, fournisseurs et sous-traitants dans le cadre du processus de diligence raisonnable relatif aux droits humains.



Avantages sociaux

TERIAK offre à ses employés des avantages sociaux visant à renforcer le bien-être et la sécurité de ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel. Au-delà des obligations légales, l'entreprise propose un régime de retraite complémentaire, une couverture médicale renforcée (remboursement des frais sous un délai de 15 jours), une assurance multirisque (Maladie, Incapacité, Décès), des aides liées à la maternité, aux événements familiaux et aux fêtes religieuses, ainsi qu'une contribution aux frais de scolarité des enfants.

Des fonds de solidarité internes complètent ce dispositif afin d'apporter un soutien aux collaborateurs confrontés à des situations de vulnérabilité, illustrant l'engagement de TERIAK en faveur d'une politique sociale inclusive et solidaire.



Santé et sécurité au travail

Les résultats 2025 confirment l'amélioration continue de la performance de TERIAK en matière de santé et sécurité au travail. Entre 2023 et 2025, le nombre d'accidents de travail a diminué de 34,8 %, les jours perdus de 46,4 %, le taux de fréquence (TF) de 32,4 % et le taux de gravité (TG) de 44,4 %. Ces progrès reflètent l'efficacité des actions de prévention mises en œuvre, notamment l'évaluation des risques, les formations, les inspections HSE, les campagnes de sensibilisation et le suivi régulier des indicateurs. En 2025, un seul cas de maladie professionnelle (TMS) a été reconnu et a donné lieu à des actions correctives ciblées afin de prévenir toute récurrence.

Les principaux risques SST identifiés portent notamment sur :

- les accidents du travail et les événements à fort potentiel ;
- l'exposition aux agents chimiques et biologiques ;
- les troubles musculo-squelettiques liés aux activités professionnelles ;
- les interventions de maintenance et les opérations réalisées par des entreprises extérieures ;
- les risques d'incendie et d'explosion ;
- les facteurs psychosociaux liés à l'organisation du travail.

À travers son système de management SST, TERIAK déploie des mesures de prévention adaptées visant à réduire ces risques et à renforcer durablement la culture sécurité au sein de l'entreprise.

Disclosure VSME B9 — Santé et sécurité

Indicateur SST	2023	2024	2025
Nombre d'accidents de travail	23	22	15
Jours perdus (AT)	235	189	126
Taux de fréquence (TF — norme ILO)	17.31	16.73	11.71
Taux de gravité (TG — norme ILO)	0.18	0,14	0,10
Maladies professionnelles	—	—	1 (TMS)

Les indicateurs de santé et sécurité au travail témoignent d'une amélioration continue des performances SST. Entre 2023 et 2025, le nombre d'accidents du travail a diminué de 34,8 %, tandis que le taux de fréquence a enregistré une réduction de plus de 32,4 % .
Le taux de gravité a diminué de 44,4 % entre 2023 et 2025.
Ces résultats reflètent l'efficacité des actions de prévention déployées par TERIAK. Chaque événement fait l'objet d'une analyse des causes, suivie de la mise en œuvre et du suivi d'actions correctives jusqu'à leur clôture.

Prévention des risques professionnels

Afin de prévenir les risques professionnels et de promouvoir un environnement de travail sûr, l'entreprise déploie un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail certifié ISO 45001, actuellement dans son deuxième cycle de certification.
Cette démarche repose sur une politique structurée visant à prévenir les accidents et maladies professionnelles, assurer la conformité réglementaire, renforcer la culture de prévention et améliorer continuellement les performances en matière de santé et sécurité.
La gouvernance SST est portée par la Direction HSE sous l'autorité de la Direction Générale, avec l'implication des Comités de Santé et de Sécurité au Travail (CSST) réunissant représentants de la Direction et des collaborateurs. Les performances SST sont suivies à travers des indicateurs dédiés, intégrés au tableau de bord ESG et examinés lors des revues de Direction.
La prévention s'appuie sur une approche proactive fondée sur l'évaluation des risques, l'analyse des événements, les inspections terrain, les plans de prévention et la préparation aux situations d'urgence. La formation et la sensibilisation des collaborateurs constituent un levier majeur : en 2025, 40% du volume total de formation a été consacré aux thématiques de santé, sécurité et prévention des risques.



Culture sécurité et amélioration continue

TERIAK développe une culture de prévention fondée sur l'implication des collaborateurs et le retour d'expérience.
Les principales actions déployées comprennent :

- des campagnes annuelles de sensibilisation ;
- la Safety Week ;
- des exercices d'évacuation ;
- des formations aux premiers secours ;
- des causeries sécurité en atelier ;
- des inspections comportementales ;
- le partage des retours d'expérience après incident.

Les résultats des audits internes, des inspections et des analyses d'incidents alimentent le plan annuel d'amélioration HSE.

Reconnaissance par des tiers

La performance du système de management SST est régulièrement évaluée par des organismes indépendants et reconnue par différentes parties prenantes.
Au cours des exercices 2024 et 2025 :

• Prix National du Progrès Social, décerné en 2025 au titre des réalisations de l'année 2024, par le Ministère des Affaires Sociales, en reconnaissance des efforts déployés par TERIAK en faveur du dialogue social, de l'amélioration des conditions de travail et de la protection des collaborateurs.
• Réduction du taux de cotisation AT/MP accordée par la CNAM, ramenant le taux de 2,50 % à 2,375 %, à la suite des résultats obtenus en matière de prévention des risques professionnels.
• Audit HSE et Social (2025) confirmant la conformité des pratiques de gestion des ressources humaines avec les exigences applicables en matière de droits humains et de conditions de travail, assorti d'un plan d'amélioration continue.
• Participation au 11e Congrès National de Médecine du Travail et au 1er Congrès Médical Régional de Zaghouan, contribuant au partage des bonnes pratiques de prévention.
• Contribution à une convention pilote de prévention des risques professionnels, conduite avec les autorités publiques et les partenaires institutionnels, visant à renforcer les pratiques de prévention au sein du tissu industriel tunisien.
Ces reconnaissances constituent des éléments de validation externe de la démarche de management mise en œuvre par TERIAK.

Objectifs et perspectives

Dans le cadre de son programme Santé-Sécurité, TERIAK poursuit les objectifs suivants :
-Réduire durablement la fréquence des accidents du travail ;
-Maintenir un haut niveau de conformité réglementaire ;
-Renforcer la prévention des risques ergonomiques et des troubles musculo-squelettiques
-Poursuivre le développement de la culture sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs et des entreprises extérieures ;
-Améliorer le suivi des indicateurs de prévention (presqu'accidents, observations sécurité, inspections).

Les performances sont suivies au moyen d'indicateurs avec des fréquences bien définies , d'audits internes, des réunions des CSST et des revues de Direction. Les résultats alimentent le plan annuel d'amélioration continue conformément aux exigences de la norme ISO 45001.

Formation et développement des compétences

Disclosure VSME : B10 — Formation et développement des compétences

Politique et gouvernance

Le développement des compétences constitue un levier stratégique de compétitivité, d'innovation et de performance durable pour TERIAK. L'entreprise met en œuvre un plan annuel de formation visant à garantir l'adéquation des compétences aux évolutions technologiques, réglementaires et organisationnelles de l'industrie pharmaceutique.
Depuis 2024, cette démarche est coordonnée au niveau du Groupe Kilani par une Direction du Développement des Talents. Chez TERIAK, elle est pilotée par le Directeur Capital Humain & ESG, rattaché à la Direction Générale.
Le plan de formation est élaboré à partir :

- des besoins exprimés lors des entretiens individuels ;
- des exigences réglementaires (GMP/BPF, HSE, pharmacovigilance, conformité) ;
- des résultats des audits internes et externes ;
- des évolutions technologiques ;
- des orientations stratégiques de l'entreprise.

Développement des compétences et employabilité des collaborateurs

Le développement des compétences constitue un levier stratégique de la performance durable de l'entreprise et de l'accompagnement des parcours professionnels. En 2025, l'effort de formation s'est renforcé avec une progression de 12 % du volume global d'heures de formation par rapport à 2024, traduisant l'engagement de l'entreprise en faveur de la montée en compétences et de l'adaptation des savoir-faire aux évolutions du secteur pharmaceutique.

Cette démarche repose également sur un processus structuré de gestion des talents, intégrant des entretiens de performance formalisés permettant d'évaluer les contributions individuelles, de définir des objectifs de développement et d'identifier les besoins en formation et les perspectives d'évolution professionnelle. Ces échanges alimentent les plans de développement individuels et contribuent à renforcer l'employabilité des collaborateurs.

Les programmes de formation couvrent les domaines essentiels à la maîtrise des activités et à la performance ESG de l'entreprise, notamment les Bonnes Pratiques de Fabrication (GMP/BPF), la qualité pharmaceutique, les biotechnologies, la santé et sécurité au travail, l'environnement, l'énergie, l'éthique et la conformité, ainsi que les compétences managériales et comportementales.
En 2025, l'investissement moyen en formation a atteint 7,22 heures par collaborateur, en progression par rapport à 2024. Le suivi des actions de formation s'appuie sur des indicateurs de performance intégrés dans les revues de Direction, permettant d'évaluer l'efficacité des dispositifs déployés et d'inscrire la politique de développement des compétences dans une démarche d'amélioration continue.

L'efficacité des formations fait également l'objet d'une évaluation à froid, permettant de mesurer le transfert des compétences acquises en situation de travail. En 2025, le taux d'efficacité des formations a atteint 86 %, dépassant l'objectif fixé à 85 % et en progression par rapport à 2024 (82 %).Ce résultat confirme la pertinence des actions de formation déployées et leur contribution au développement des compétences et à la performance durable de l'entreprise.

Développement des talents et partenariats académiques

Dans le cadre de sa stratégie de développement du capital humain, TERIAK s'appuie sur une plateforme digitale dédiée à la gestion des entretiens annuels d'évaluation. Organisé chaque année, cet entretien constitue un moment privilégié d'échange entre le manager et le collaborateur pour faire le bilan des réalisations, évaluer les compétences, identifier les besoins de développement et définir les objectifs de l'année à venir.
La digitalisation de ce processus garantit une évaluation harmonisée, transparente et traçable, tout en facilitant le suivi des plans de développement individuels. Elle contribue à renforcer le dialogue managérial, la reconnaissance des contributions, le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs.
À travers cette démarche, TERIAK consolide une gestion responsable des talents, favorise l'engagement de ses équipes et soutient le développement d'une culture de performance durable, en cohérence avec ses engagements ESG.

TERIAK entretient des partenariats avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et le développement des compétences scientifiques.
Au cours de la période 2024-2025 :
- 56 stagiaires et apprentis ont été accueillis ;
- 13 ont été recrutés à l'issue de leur période de stage.

Cette politique contribue au renouvellement des compétences critiques et au renforcement de l'attractivité de l'entreprise auprès des jeunes talents.



Innovation collaborative

En février 2024, TERIAK a organisé, en partenariat avec la Mediterranean School of Business (MSB), le Hackathon WeHelp, consacré au développement de solutions répondant aux Objectifs de Développement Durable.
Cette initiative a réuni :
- 13 équipes ;
- environ 60 participants ;
- des étudiants, experts et collaborateurs de TERIAK.

Les travaux ont porté sur des projets à impact social, environnemental et économique, illustrant la volonté de TERIAK de promouvoir l'innovation ouverte, la collaboration avec le monde académique et l'émergence de nouvelles compétences.

Objectifs

TERIAK poursuit les objectifs suivants :
- renforcer les compétences techniques et réglementaires ;
- développer les compétences managériales ;
- accompagner la transformation digitale ;
- favoriser l'employabilité des collaborateurs ;
- renforcer les partenariats académiques et l'intégration des jeunes diplômés.



Mobilité interne et développement durable des talents

TERIAK encourage la mobilité interne au sein du Groupe comme un levier de développement des compétences, de fidélisation des talents et de gestion durable des parcours professionnels. Fondée sur les principes de transparence, d'équité et d'égalité des opportunités, cette démarche permet aux collaborateurs d'accéder à de nouvelles perspectives d'évolution tout en répondant aux besoins en compétences des différentes entités. Structuré à l'échelle du Groupe, le dispositif s'appuie sur une plateforme digitale dédiée, qui facilite l'accès aux opportunités de mobilité, la gestion des candidatures et le suivi des parcours professionnels. Il favorise ainsi la mobilité des talents, le partage des expertises et le renforcement de l'employabilité, contribuant à une organisation plus agile, inclusive et résiliente.

Qualité de vie au travail et dialogue social

Disclosure VSME : B10 — Dialogue social

TERIAK considère le dialogue social comme un facteur essentiel de performance collective, de prévention des risques sociaux et d'amélioration continue des conditions de travail.

L'entreprise veille à associer les représentants du personnel aux principales décisions relatives à l'organisation du travail, à la formation, à la santé et à la sécurité ainsi qu'aux œuvres sociales.

Structure de Dialogue Social — Comité Consultatif d'Entreprise (CCE)

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gouvernance participative et d'un dialogue social constructif et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'entreprise a procédé au renouvellement de son Comité Consultatif d'Entreprise.

Le scrutin a enregistré un taux de participation de 88 %, traduisant un niveau élevé d'engagement des collaborateurs.

Véritable instance de dialogue social, le CCE joue un rôle essentiel dans l'amélioration continue des conditions de travail et de la performance de l'entreprise.

Ses attributions couvrent notamment l'organisation du travail dans une optique d'amélioration de la production et de la productivité, l'apprentissage et la formation professionnelle, la promotion, ainsi que l'examen des questions relatives aux œuvres sociales au bénéfice des travailleurs et de leurs familles.

Il peut également traiter les questions disciplinaires dans un cadre transparent et équitable.

Les échanges avec les représentants du personnel contribuent à l'identification des attentes des collaborateurs et à la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

Qualité de vie au travail

TERIAK a également reçu, en 2024, le Prix National du Progrès Social, remis lors de la cérémonie officielle de la Fête nationale du Travail. Cette distinction vient saluer ses efforts continus en matière de progrès social, de bien-être au travail et de dialogue social.

Programmes de Santé et Prévention

TERIAK déploie un dispositif global de prévention santé et de sensibilisation au bénéfice de ses collaborateurs et de leurs familles, à travers l'organisation régulière de campagnes et d'actions dédiées au bien-être et à la prévention des risques sanitaires.

Dans ce cadre, l'entreprise organise des actions de sensibilisation et de dépistage des cancers du sein et de la prostate, en partenariat avec des organismes spécialisés.

L'entreprise a organisé une « Journée Santé Pour Tous » proposant des dépistages du diabète, de l'hypertension artérielle, du tabagisme, de l'acuité visuelle ainsi que des actions de sensibilisation à la santé mentale, des opérations de dépistage et des conseils nutritionnels.

Par ailleurs, la « Safety Week » constitue un temps fort de sensibilisation aux enjeux de sécurité, incluant des ateliers relatifs à la prévention incendie, au secourisme, à la conduite d'engins et aux risques auditifs.

TERIAK s'engage également dans des actions citoyennes à travers des campagnes de don du sang menées en partenariat avec le Centre National de Transfusion Sanguine.



Événements Fédérateurs et Bien-Être

Dans le cadre de sa politique sociale, TERIAK organise régulièrement des événements fédérateurs destinés à renforcer l'engagement des collaborateurs et à favoriser un environnement de travail convivial et inclusif.

TERIAK participe annuellement au Marathon « Kilani Group Friends Run », ayant rassemblé près de 1 000 participants, collaborateurs et membres de leurs familles confondus, autour des valeurs sportives et d'esprit d'équipe.

L'entreprise encourage l'excellence scolaire à travers une journée dédiée à la récompense des enfants méritants des collaborateurs, et favorise le rapprochement entre vie professionnelle et vie familiale grâce à des journées « Parents/Enfants » permettant aux plus jeunes de découvrir l'environnement de travail durant les vacances scolaires.

Afin d'améliorer la qualité de vie de ses collaborateurs, l'entreprise met également en place des conventions avec différents partenaires offrant des avantages dans le domaine hôtelier, sportif et autres.

TERIAK met en œuvre un programme annuel destiné à promouvoir la santé physique, mentale et le bien-être au travail.

Ces initiatives contribuent au renforcement de la cohésion interne, de la prévention et de l'engagement des collaborateurs.



4.3 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR — DROITS HUMAINS AMONT (API)

Enjeu matériel n°12 — Matérialité d'impact — ESRS S2 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

Cet enjeu couvre les droits humains et les conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur amont, en particulier au sein de la chaîne d'approvisionnement en principes actifs pharmaceutiques (API). TERIAK formalise ses exigences à travers son Code de conduite fournisseurs (FIC08-05/00), qui couvre notamment le respect des droits humains, la santé et la sécurité au travail et l'éthique des affaires.

À compter de 2026, la grille d'évaluation des fournisseurs (TBS-03-32/00) intègre un critère dédié aux droits humains — C9, absence de travail des enfants et de travail forcé — étendant l'évaluation aux principaux enjeux sociaux de la chaîne d'approvisionnement (cf. §5.3). TERIAK est elle-même soumise aux audits sociaux de ses bailleurs de licence, à l'image de l'audit social réalisé par Haleon en 2025, et applique en cascade ces exigences à ses propres fournisseurs.

4.4 COMMUNAUTÉS LOCALES ET ANCRAGE TERRITORIAL

Enjeu matériel n°13 — Matérialité d'impact — ESRS S3 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)
Disclosure VSME : S3 — Communautés affectées

Engagement sociétal

En cohérence avec sa mission d'entreprise de santé, TERIAK développe des actions d'intérêt général destinées à améliorer l'accès aux soins, soutenir les populations vulnérables et contribuer au développement des territoires où elle intervient.

Les actions sont conduites en partenariat avec les autorités publiques, les associations, les établissements de santé et les organisations de la société civile.

Caravanes médicales et Actions de Proximité

TERIAK soutient et sponsorise des caravanes médicales pluridisciplinaires au profit des populations vivant dans des zones défavorisées, en partenariat avec des associations, le ministère de la Santé et les directions régionales de la santé. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2025, notamment:
El Hamma (Gabès) 250 patients pris en charge, dont 60 échocardiographies Dekhilet Toujane (Gabès) 960 bénéficiaires (dépistage du cancer du sein, diabète et hypertension) Beni Khedache (Médenine) Consultations médicales spécialisées Béja Caravane dédiée aux personnes en situation de handicap.

Au total, 1 210 bénéficiaires directs ont été recensés sur les deux premières missions.

TERIAK prévoit de poursuivre ce programme en 2026 avec un objectif d'élargissement géographique et d'augmentation du nombre de bénéficiaires.

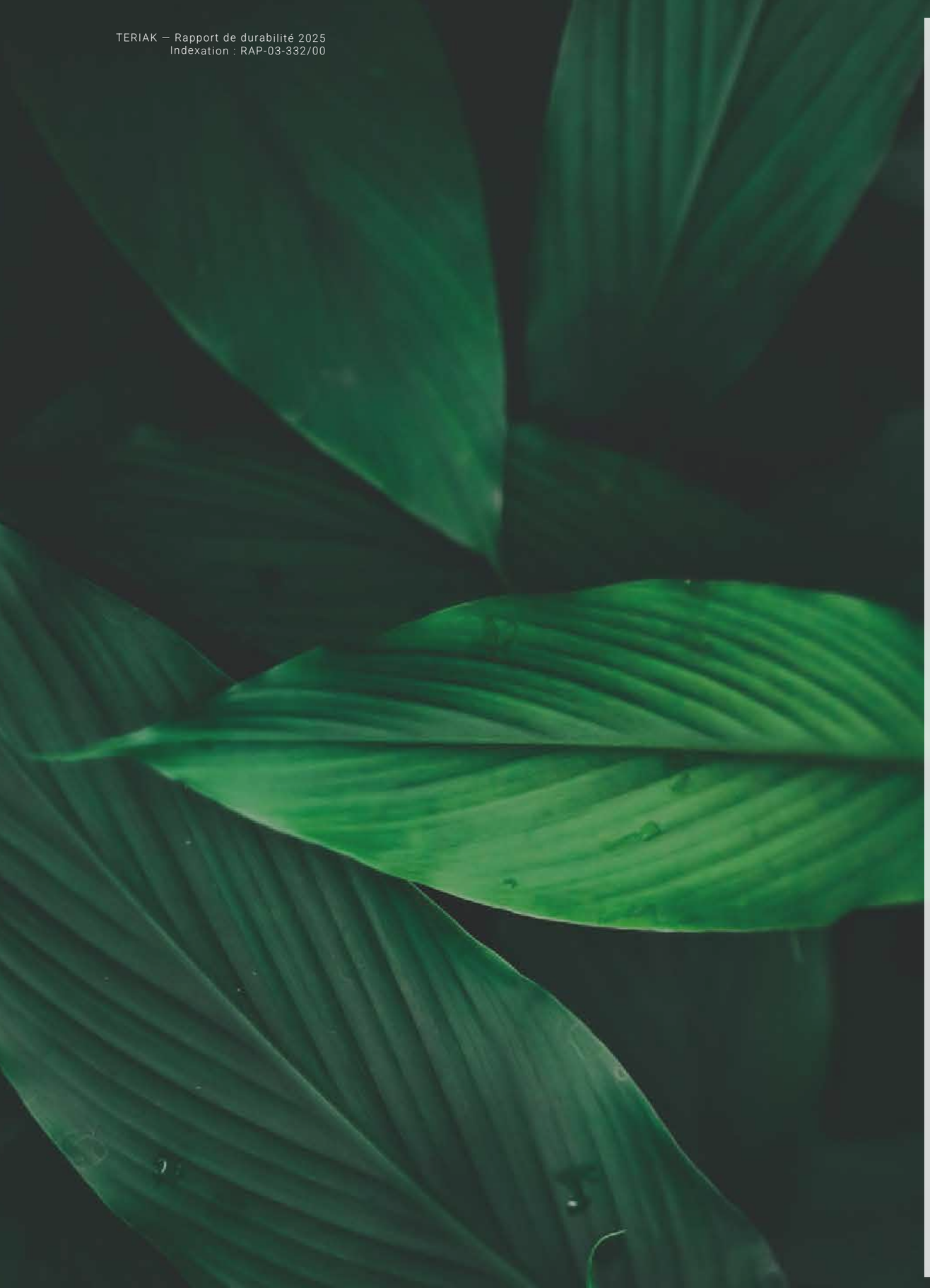


Partenariats Institutionnels et Initiatives Structurantes

TERIAK a renforcé son engagement en matière de santé, sécurité et prévention au travail à travers plusieurs initiatives et partenariats institutionnels. L'entreprise a notamment participé à la mise en place d'une convention pilote HSE en collaboration avec le GMG, la Direction de la Sécurité du ministère de l'Industrie et l'Inspection de la Médecine du Travail. Dans le cadre de son soutien au développement de la médecine du travail, TERIAK a également contribué en tant que sponsor au 11 Congrès National de Médecine du Travail qui s'est tenu en décembre 2025. Par ailleurs, l'entreprise a soutenu le premier Congrès Médical régional de Zaghouan, organisé le 10 mai 2025, visant à renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé au travail. TERIAK poursuit également sa coopération avec plusieurs partenaires stratégiques, notamment le Groupement de Médecine du Travail de Zaghouan et de la Manouba, la Protection Civile, l'ONFP ainsi que le GMG de la zone de Bir Mcherga, afin de promouvoir une culture durable de prévention et de sécurité professionnelle.

Perspectives

TERIAK poursuivra le développement de ses actions sociétales autour de trois axes :
- renforcer l'accès aux soins dans les régions insuffisamment couvertes ;
- développer les partenariats avec les acteurs publics et associatifs ;
- accroître l'impact social mesurable des programmes communautaires à travers un suivi annuel des bénéficiaires et des résultats.



05

NOTRE CONDUITE
DES AFFAIRES

5.1 ÉTHIQUE, TRANSPARENCE ET LUTTE ANTI-CORRUPTION

Enjeu matériel n°6 — Double matérialité — ESRS G1 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)
Disclosure VSME B11 — Condamnations et amendes pour corruption

Enjeux et gouvernance

L'éthique des affaires est un pilier fondamental de la gouvernance de TERIAK et une condition essentielle de la confiance que lui accordent ses collaborateurs, ses partenaires commerciaux et les autorités de régulation. Évoluant dans un secteur caractérisé par des interactions régulières avec des acteurs publics et privés, l'entreprise applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, active ou passive, ainsi que des conflits d'intérêts et des fraudes. Placé sous l'égide de la Direction Générale et soutenu par les fonctions Contrôle Interne, Ressources Humaines et Qualité, le dispositif de conformité diffuse une culture de transparence et de responsabilité à tous les niveaux de l'organisation.

Dispositif de prévention et de maîtrise

Le socle de la démarche repose sur un code d'éthique (indexation : FIC - 17 -20/00) formalisé applicable à l'ensemble des collaborateurs et sur une politique anti-corruption (SOP-00/41-03), complétés par le recueil systématique des déclarations de conflits d'intérêts pour les fonctions exposées. Un dispositif d'alerte confidentiel et indépendant encadre le signalement des situations non conformes et garantit la protection des lanceurs d'alerte. Le programme de sensibilisation et de formation à la prévention de la corruption a été déployé en priorité auprès des collaborateurs exerçant des fonctions exposées avant d'être progressivement étendu ; le seuil minimal de réussite aux évaluations a été relevé de 60 % à 80 %.
En 2025, la formation anticorruption couvre 100 % des collaborateurs exerçant des fonctions exposées (80 % de l'effectif total), avec un objectif de 100 % de l'effectif en 2026 ; aucun incident de corruption n'a été confirmé.
Ce dispositif s'appuie, depuis 2025, sur une cartographie des risques de corruption couvrant l'ensemble des processus exposés de l'entreprise : seize scénarios de risque ont été identifiés et cotés selon leur probabilité et leur impact, chacun étant assorti de mesures de maîtrise et d'un plan d'action priorisé (document associé : « TERIAK — Cartographie des risques de corruption », 2025). Cette évaluation des risques, revue périodiquement, oriente le ciblage du programme de formation, la procédure d'encadrement des transactions sensibles et les contrôles internes anti-corruption.



Politique de diligence raisonnable des tiers — applicable depuis novembre 2025, elle formalise la vérification préalable de l'intégrité de tout partenaire commercial — fournisseurs, distributeurs, agents, consultants et prestataires — avant contractualisation : identification de l'identité juridique et des bénéficiaires effectifs, analyse de la réputation et des antécédents éthiques (corruption, fraude, sanctions), déclaration des conflits d'intérêts et signature du Code de conduite fournisseurs. Les tiers présentant un risque élevé font l'objet d'une validation par le Comité de conformité, tout contrat intégrant une clause d'audit et des exigences éthiques, sociales et environnementales, et les dossiers de diligence étant conservés au moins cinq ans à des fins d'audit.

Indicateur	2025
Collaborateurs formés à l'anticorruption	521
Taux de couverture de la formation	80 % (cible 100 % en 2026)
Seuil de réussite aux évaluations	80 % (relevé depuis 60 %)
Incidents confirmés de corruption	0
Déclarations d'absence de conflits d'intérêts	80 % (cible 100 % en 2026)

Perspectives

TERIAK s'engage à renforcer continuellement son programme d'intégrité : atteindre 100 % de couverture des formations anti-corruption et des déclarations de conflits d'intérêts d'ici fin 2026, consolider les procédures de diligence raisonnable appliquées aux tiers et digitaliser le registre des déclarations éthiques afin d'en optimiser la traçabilité.

5.2 CULTURE D'ENTREPRISE

Enjeu matériel n°14 — Matérialité d'impact — ESRS G1 révisée (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

La culture d'entreprise de TERIAK, fondée sur les valeurs présentées au §2.6, est retenue comme enjeu matériel au titre de la matérialité d'impact. Elle irrigue la politique sociale (§4.2), le dispositif d'éthique et d'intégrité (§5.1) et l'engagement communautaire (§4.4). Les valeurs, le dispositif de diffusion de la culture d'entreprise et les indicateurs associés (dialogue social, formation, éthique) sont détaillés dans les sections correspondantes du présent rapport.

5.3 ACHATS RESPONSABLES ET RELATIONS FOURNISSEURS

Enjeu matériel n°5 — Double matérialité — ESRS G1 / S2 révisées (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)
Disclosure VSME C6 — Politiques droits humains · Enjeu matériel prioritaire

Enjeux et gouvernance

La performance globale et la continuité d'activité de TERIAK dépendent directement d'une chaîne d'approvisionnement fiable, résiliente et conforme aux exigences réglementaires de l'industrie pharmaceutique.

Consciente que sa responsabilité sociétale s'étend au-delà de ses propres sites de production, l'entreprise intègre les principes des achats responsables dans sa politique de gestion des fournisseurs, sécurisant l'accès aux principes actifs (API) et aux matières premières critiques. Cette démarche, qui repose sur une collaboration étroite entre la fonction Achats et les directions Qualité, Production et HSE, est formalisée dans une Politique d'Achats Responsables (POL-08-01/00), qui inscrit les pratiques d'approvisionnement dans la stratégie de responsabilité sociétale et fixe des indicateurs de suivi dédiés (part de fournisseurs stratégiques évalués selon des critères ESG, taux de signataires du Code de conduite fournisseurs, part d'achats locaux, nombre d'audits réalisés).

La politique d'achats responsables repose sur des critères transparents, équitables et non discriminatoires, intégrant progressivement les dimensions ESG dans la sélection et l'évaluation des prestataires de services et fournisseurs. Elle favorise des relations durables fondées sur la qualité, la performance, le respect des exigences éthiques et sociales, ainsi que la conformité réglementaire.

Lorsque les conditions de qualité, de coût et de performance sont réunies, l'entreprise privilégie les fournisseurs et prestataires locaux et les PME afin de contribuer au développement économique local et à la résilience de sa chaîne d'approvisionnement.
En 2025, l'entreprise a renforcé son ancrage territorial à travers une politique d'approvisionnement favorisant les acteurs économiques locaux. Ainsi, 43 % des achats totaux, toutes catégories confondues, ont été réalisés auprès de fournisseurs établis sur le marché tunisien, contribuant au développement du tissu économique local et à la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Évaluation responsable et durable de la chaîne d'approvisionnement

L'évaluation des fournisseurs et des prestataires de services est encadrée par les procédures internes TBS-03-35/00 « Évaluation des fournisseurs » et TBS-03-32/00 « Évaluation des prestataires de services ». Elle repose sur une méthodologie d'évaluation continue fondée sur des critères de qualité, de conformité, de performance opérationnelle et de maîtrise des risques.
Les critères portent notamment sur le respect des exigences HSE, la conformité technique, le respect des délais, la qualité documentaire, les conditions de transport et la performance énergétique, en cohérence avec les engagements de l'entreprise.
À compter de 2026, ce dispositif est renforcé par l'intégration de critères relatifs au respect des droits humains et à la prévention de la corruption, afin d'étendre l'évaluation aux principaux enjeux ESG de la chaîne d'approvisionnement. Les résultats de ces évaluations alimentent le suivi de la performance des partenaires, soutiennent les actions d'amélioration continue et contribuent au renforcement d'une chaîne d'approvisionnement responsable et résiliente. En 2025, le dispositif a couvert 655 fournisseurs et prestataires, avec un taux de conformité satisfaisant de 100 % pour les prestataires de services et de 99,6 % pour les fournisseurs de matières premières et d'articles de conditionnement.

Catégorie	Total évalués	Évalués satisfaisants HSE	Taux de satisfaction
Principes Actifs	83	83	100,0 %
Excipients	163	162	99,4 %
Articles de Conditionnement	33	33	100,0 %
Total fournisseurs MP & AC	**279**	**278**	**99,6 %**
Prestataires de services	376	376	100,0 %
Total Groupe (fournisseurs + prestataires)	**655**	**654**	**99,8 %**

Intégration des exigences ESG dans les relations contractuelles fournisseurs

Au-delà de l'évaluation, les exigences environnementales, sociales et éthiques sont progressivement intégrées au niveau contractuel avec les fournisseurs stratégiques : les contrats d'approvisionnement conclus avec ces partenaires comportent des clauses explicites d'anti-corruption, d'anti-concurrence, de conformité aux bonnes pratiques de fabrication (GMP) et de respect des réglementations environnementales, assorties d'un droit d'audit périodique du site de fabrication.
La conformité des intrants aux réglementations applicables sur les substances chimiques dont, pour les matières concernées destinées aux marchés européens, le règlement REACH est vérifiée dans le cadre de la qualification des fournisseurs et de la revue documentaire des dossiers matières (fiches de données de sécurité, certificats de conformité).

Code de conduite fournisseurs :
Le Code de conduite fournisseurs (FIC08-05/00) constitue un référentiel structurant de la démarche d'achats responsables de l'entreprise. Il formalise les exigences attendues en matière de respect des droits humains, d'éthique des affaires, de santé et sécurité au travail, ainsi que de protection de l'environnement applicables aux fournisseurs et prestataires. Ce dispositif contribue à renforcer la maîtrise des risques ESG au sein de la chaîne d'approvisionnement et constitue le socle du programme d'évaluation et d'audits ESG auprès des partenaires stratégiques.
Son déploiement repose sur une démarche progressive d'engagement des fournisseurs à travers une campagne d'adhésion et de signature du Code de conduite.
L'entreprise s'est fixé un objectif de couverture de 100 % des fournisseurs concernés à horizon fin 2026, traduisant son ambition d'ancrer durablement les principes ESG dans ses relations commerciales et de promouvoir une chaîne de valeur responsable et résiliente.

Perspectives

Afin de renforcer la résilience et la durabilité de sa chaîne d'approvisionnement, l'entreprise prévoit de poursuivre l'intégration progressive des critères ESG dans le pilotage fournisseurs à travers une approche fondée sur l'analyse des risques, la collaboration et l'amélioration continue. Les prochaines étapes porteront notamment sur le développement d'une cartographie ESG des fournisseurs critiques, l'intégration de critères liés à l'empreinte environnementale des achats, et la mise en place d'initiatives collaboratives avec les partenaires stratégiques pour réduire les impacts environnementaux et sociaux de la chaîne de valeur.
Dans une démarche d'amélioration continue, l'entreprise prévoit de renforcer la maîtrise des risques liés à sa chaîne d'approvisionnement à travers le déploiement, à horizon 2027, d'une cartographie des risques fournisseurs ainsi que d'une cartographie des risques liés à la corruption. Ces dispositifs permettront d'améliorer l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques associés aux achats, en tenant compte des enjeux ESG, éthiques et de continuité d'activité. Les résultats de ces analyses permettront de définir des plans d'actions adaptés, de renforcer les mesures de prévention et d'accompagner les fournisseurs prioritaires dans une démarche de progrès continu.



5.4 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET RELATIONS DE LICENCE

Dépendance API et continuité d'approvisionnement

Le modèle d'affaires de TERIAK (génériques et fabrication sous licence) crée une dépendance structurelle aux principes actifs et aux intrants amont, principalement importés d'Asie et d'Europe. La résilience industrielle et la continuité d'activité font l'objet d'un suivi par la Direction Générale, appuyée par les Comités Investissement et Biosimilaire du Conseil d'Administration.

Plan de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement. TERIAK déploie un plan pluriannuel de sécurisation de sa chaîne d'approvisionnement, fondé sur le double sourcing et la qualification de fournisseurs alternatifs pour les matières premières et les articles de conditionnement les plus critiques, en priorisant les références à plus fort impact patient et à plus forte exposition au risque géopolitique. Le suivi s'appuie sur un indicateur dédié — **taux de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement = nombre de MP / AC sécurisés / nombre total de MP / AC.**

Indicateur	Cible 2025	Réalisé 2025	Atteinte de cible
Taux de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement (MP / AC)	**60 %**	**59,83 %**	**99,7 %**

À fin 2025, la cible de 60 % est atteinte à 99,7 %, traduisant l'efficacité de la trajectoire engagée. Ce niveau, ambitieux compte tenu des contraintes structurelles du secteur pharmaceutique (mono-sourçage fréquent des principes actifs au niveau mondial, coûts et délais de qualification GMP), positionne TERIAK dans le haut du panier sectoriel et démontre la maturité de la démarche de gestion du risque d'approvisionnement.

Partenariats stratégiques et relations de licence

Les douze bailleurs de licence — Sanofi, Novartis, Haleon, Abbott, Mayoly, Servier, Grünenthal, Frilab, Daiichi-Sankyo, Abdi Ibrahim, Biocodex et Laboratoire XO, dont cinq du top 8 mondial — constituent à la fois un atout concurrentiel et un enjeu de durabilité majeur. Les audits récurrents des licencieurs (audits qualité GMP, audits sociaux comme celui conduit par Haleon en 2025) cascadent leurs exigences ESG sur TERIAK et alimentent directement les démarches d'amélioration continue de l'entreprise.

Le Chiffre d'affaires de Teriak est réalisé en 2025 à hauteur de 34% par l'activité sous licence. Le premier laboratoire représente 9,4% du chiffre d'affaires et en conséquence Teriak n'est pas exposé à un risque de concentration.

Reconnaissance externe : TERIAK auditée par ses partenaires internationaux

Au-delà des inspections des autorités sanitaires, TERIAK fait l'objet d'audits récurrents conduits par ses bailleurs de licence et partenaires internationaux, portant sur la qualité, les bonnes pratiques de fabrication (BPF / GMP), la pharmacovigilance, la santé-sécurité et l'environnement (HSE) ainsi que l'anticorruption. Ces audits de tierce partie, conduits depuis 2023, constituent une validation externe et indépendante de la robustesse du système de management de TERIAK et de l'antériorité de sa conformité aux exigences ESG de donneurs d'ordre exigeants.
TERIAK fait l'objet d'audits réguliers et indépendants conduits par ses partenaires bailleurs de licence et donneurs d'ordre internationaux, dont plusieurs sont soumis à la directive européenne CSRD. Sur la période **2024-2025, sept audits clients** ont été conduits, couvrant l'intégralité des dimensions évaluées par EcoVadis : qualité industrielle (BPF/GMP), HSE, droits humains, pharmacovigilance et anti-corruption. Les écarts identifiés ont fait l'objet de plans CAPA formalisés et clôturés dans les délais contractuels. Ces audits constituent une preuve externe de conformité de TERIAK à des standards internationaux exigeants, indépendante de toute déclaration interne. Par discrétion contractuelle, le détail individuel des audits par donneur d'ordre n'est pas exposé ; seuls les résultats consolidés par axe sont présentés ci-dessous.

Axe EcoVadis évalué	Nombre d'audits	Résultat consolidé
Achats responsables · Qualité industrielle BPF / GMP	**4**	75 % des audits notés Satisfactory ou Acceptable ; écart résiduel pris en charge par un plan CAPA clôturé dans les délais contractuels
Sécurité produit · Pharmacovigilance	**2**	Conformité confirmée par les donneurs d'ordre ; dispositif encadré par un Safety Data Exchange Agreement (SDEA) Groupe
Droits humains · Éthique sociale (audit social)	**1**	Conforme avec plan d'actions correctif structurant déployé
Total 2024-2025	**7**	**Aucun audit refusé ; tous les CAPA clôturés dans les délais**

Pharmacovigilance — La gestion de la pharmacovigilance, sous-traitée à une entité du Groupe Kilani, est couverte par un Safety Data Exchange Agreement (SDEA) complet et a fait l'objet d'un audit dédié en 2025, confirmant la maturité du dispositif et la robustesse de la chaîne de responsabilité.

Conformité réglementaire HSE — Le taux de conformité réglementaire HSE atteint 95 % en 2025. L'écart résiduel a été pris en charge, avec un objectif de 100 % à l'horizon à confirmer.
Ces audits couvrent les quatre thèmes évalués par EcoVadis. Ils témoignent d'un système de management mature, validé en continu par des donneurs d'ordre internationaux, et constituent un facteur différenciant majeur dans le positionnement de TERIAK comme partenaire industriel fiable de sociétés pharmaceutiques européennes.

Performance du système qualité

Indicateur	2024	2025	S1 2026
Nombre d'audits réalisés	15	22	2
Non-conformités majeures	40	42	6
Non-conformités mineures	60	64	8
Taux de clôture des actions correctives dans les délais	99 %	90 %	100 %
Rappels de lots	0	0	0

5.5 CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Enjeu matériel n°7 — Double matérialité — Enjeu entité-spécifique (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

Enjeux et gouvernance
La transformation numérique accélérée des activités industrielles renforce l'importance de la cybersécurité dans le secteur pharmaceutique. Les systèmes d'information de TERIAK soutiennent des processus critiques, de l'automatisation de la production au contrôle qualité, en passant par la gestion documentaire réglementaire et la traçabilité des lots.

Assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de ces infrastructures est vital pour la continuité des opérations et le respect des obligations réglementaires. La cybersécurité est pilotée par les équipes informatiques, en coordination étroite avec la Direction Qualité et les responsables des sites industriels.

Dispositif de gestion technique et humaine
TERIAK opère, depuis 2018, un système structuré de sécurité des systèmes d'information, formalisé dans une politique de sécurité dédiée — récemment actualisée — et adossé aux bonnes pratiques de fabrication (référentiel FDA 21 CFR Part 11) ainsi qu'aux référentiels nationaux et internationaux. Ce dispositif couvre les volets matériel, logiciel, locaux et personnel : sécurisation physique des locaux IT (contrôle d'accès biométrique, vidéosurveillance, alimentation principale et secourue, protection incendie), architecture réseau segmentée et pare-feu nouvelle génération, stratégie de sauvegarde et de restauration (règle 3-2-1 via VEEAM, NAS et stockage cloud), gestion des accès et des habilitations, piste d'audit (audit trail), supervision continue des vulnérabilités, malwares et tentatives de phishing, et validation des systèmes informatisés (CSV : plan directeur de validation, analyses de criticité et de risque, qualifications QI/QO/QP). Ces exigences de sécurité sont opposables à tout nouveau système d'information avant sa mise en service : sauvegarde des données, gestion des accès, piste d'audit, gestion des journaux (logs) et accès sécurisé constituent des prérequis de qualification, garantissant une sécurité intégrée dès la conception. La certification ISO 27001 visée pour le 1er trimestre 2027 formalisera un dispositif déjà opérationnel.
Le dispositif technique met en œuvre une défense en profondeur : authentification multi-facteurs (MFA), chiffrement des données en transit (TLS 1.2 / 1.3) et au repos (BitLocker), firewalls de nouvelle génération (Fortinet), protection antivirus (Kaspersky), sauvegardes selon la règle 3-2-1 (VEEAM, NAS, supports externes), supervision continue via Zabbix appuyée par des capacités internes de type SOC (Security Operations Center) permettant la détection précoce des incidents, gestion des vulnérabilités (Nessus, scans, audits) et plan de continuité et de reprise d'activité (PCA/PRA) testés régulièrement. Le taux de couverture de la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques numériques atteint 100 %.
TERIAK opère un dispositif structuré de gestion des incidents de cybersécurité reposant sur l'enregistrement en temps réel via une application IT dédiée, la consolidation et le reporting automatisé, la classification par niveau de criticité, le déploiement de plans d'action spécifiques, la mobilisation d'une cellule de crise selon la gravité, la production de rapports post-incident et le partage des retours d'expérience.

Période	Mois	Nombre d'incidents	Type d'incident
2024	Année complète	0	Aucun incident
T1 2025	Janvier	0	Aucun incident
T2 2025	Avril	0	Aucun incident
T3 2025	Juillet	10	Attaques de phishing
T4 2025	Octobre	3	Attaques de phishing
T1 2026	Janvier	5	Attaques de phishing

Aucun incident n’a perturbé la production ni compromis de données sensibles en 2025 : les tentatives de phishing recensées ci-dessus ont été détectées et traitées via le dispositif dédié, sans impact opérationnel.
Aucun incident survenu en 2025 et début 2026 n’a perturbé la production

Trajectoire ISO 27001

Étape	Niveau d'avancement
Diagnostic	100 %
Mise en œuvre	20 %
Audit interne	0 %
Certification	0 %

Cible : obtention de la certification ISO 27001 à l’horizon T1 2027.

5.6 INNOVATION, R&D ET PERFORMANCE INDUSTRIELLE RESPONSABLES

Enjeu matériel n°16 — Matérialité financière — Enjeu entité-spécifique (cf. matrice de double matérialité, §2.7.2)

Enjeux et politique

Dans le secteur pharmaceutique, l'innovation constitue un levier stratégique essentiel pour assurer la compétitivité à long terme, anticiper les mutations réglementaires et s'adapter aux évolutions scientifiques et technologiques. Pour TERIAK, cette démarche ne se limite pas au développement de nouvelles formulations galéniques : elle englobe l'amélioration continue des procédés industriels, la transformation digitale des opérations et l'optimisation de l'empreinte environnementale. L'entreprise intègre progressivement et systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dès la phase de conception de ses projets de recherche et d'ingénierie. Cette éco-conception industrielle vise à concilier la performance économique avec la réduction à la source des impacts environnementaux, tout en élevant les standards de qualité et de sécurité des produits mis à la disposition des patients. L'innovation et la performance industrielle responsable sont identifiées comme enjeu matériel (enjeu n°16, matérialité financière) dans l'analyse de double matérialité (§2.7.2).

Gouvernance et risques technologiques

La gestion des activités d'innovation et de performance industrielle repose sur une gouvernance transverse associant les fonctions industrielles, techniques, qualité et environnementales, afin d'aligner les impératifs de productivité avec les exigences de sécurité des procédés, de conformité réglementaire et d'optimisation des ressources. TERIAK identifie les risques inhérents à la modernisation industrielle : obsolescence technologique des équipements, non-conformité réglementaire des nouveaux procédés, surconsommation énergétique des installations automatisées et dépendance vis-à-vis de fournisseurs d'équipements spécialisés. L'analyse de ces risques en amont permet des décisions d'investissement intégrées, sécurisant l'introduction des nouvelles technologies au sein des lignes de production existantes.

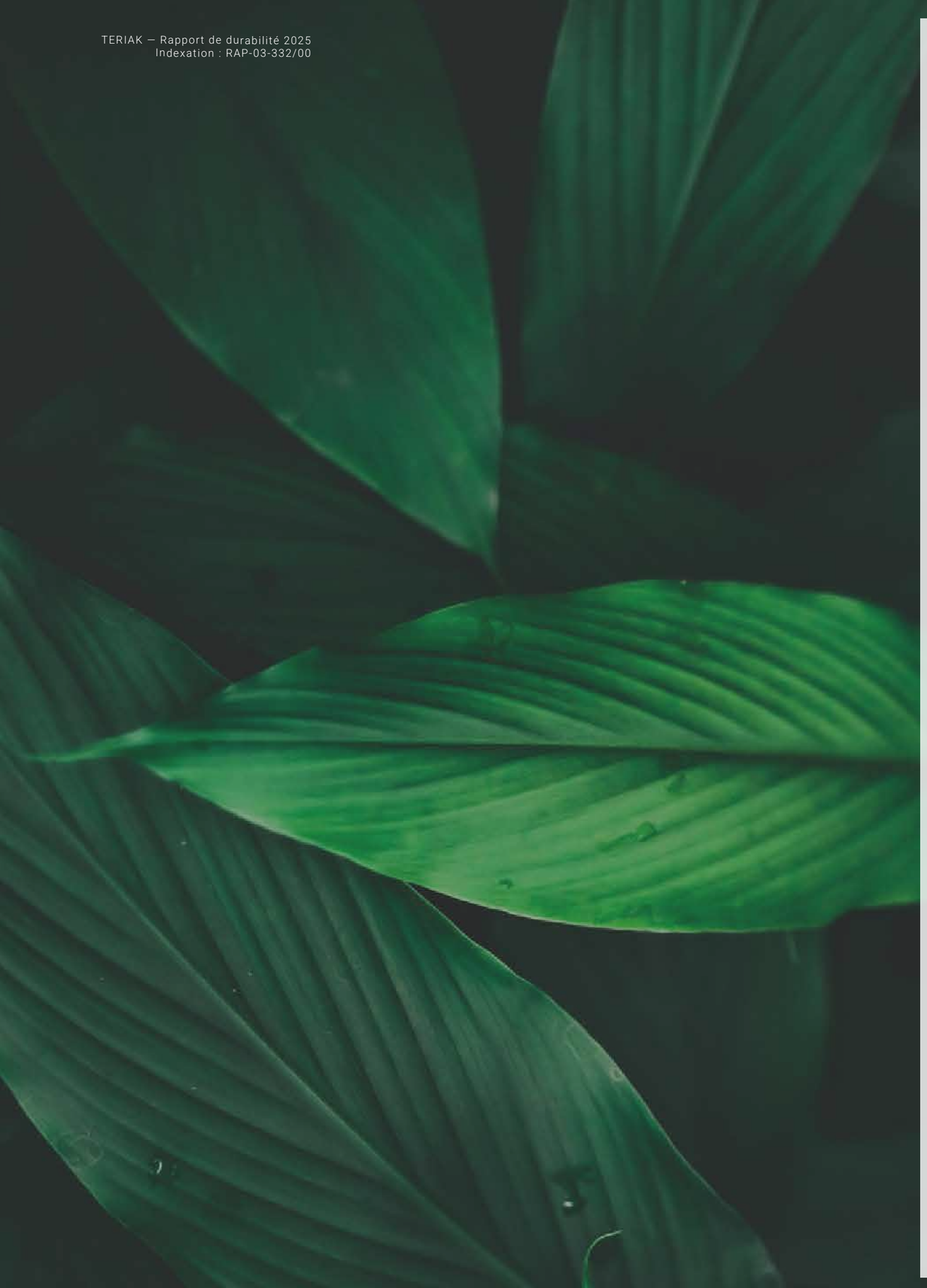
Dispositif et performance responsable

Le modèle d'innovation responsable de TERIAK s'articule autour de plusieurs axes techniques : digitalisation progressive des lignes de mirage et de conditionnement, automatisation des étapes critiques du procédé pour réduire le risque d'erreur humaine, et optimisation énergétique des installations industrielles. Cette transition vers une usine connectée et sobre s'effectue dans le respect des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF/GMP) européennes, garantissant la traçabilité des opérations et la maîtrise des coûts opératoires. En combinant efficacité industrielle et écoperformance, TERIAK consolide sa compétitivité sur les marchés internationaux tout en s'inscrivant dans la trajectoire de décarbonation définie par sa politique de développement durable.

Bilan 2025 et perspectives

Au cours de l'exercice 2025, TERIAK a franchi des étapes significatives dans la modernisation de son outil de production et le renforcement de ses démarches de Lean Manufacturing, et a lancé des projets liés à la certification GMP européenne. Pour les années à venir, l'entreprise se fixe comme priorités d'accélérer la numérisation des processus industriels afin de piloter les indicateurs de performance en temps réel, de densifier l'automatisation des étapes de fabrication critiques et d'approfondir la convergence avec le référentiel GMP UE. L'intégration de critères ESG lors des phases de R&D et de conception industrielle demeurera un pilier central de la stratégie de croissance industrielle responsable.





06

INFORMATIONS **TRANSVERSALES**

Ce chapitre regroupe les informations qui soutiennent transversalement l'ensemble des enjeux matériels : systèmes de management certifiés, biodiversité (enjeu suivi, non retenu comme matériel) et dispositifs de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques.

6.1 SYSTÈMES DE MANAGEMENT CERTIFIÉS

TERIAK maintient sa certification ISO 14001 (deuxième cycle) au titre du management environnemental, garantissant la maîtrise des impacts environnementaux de ses sites industriels, ainsi que sa certification ISO 50001 pour le management de l'énergie. En matière de Santé et Sécurité au Travail (SST), le maintien de la certification ISO 45001 (deuxième cycle) assure un cadre de travail sûr et conforme aux standards internationaux pour l'ensemble des collaborateurs.

Certification	Périmètre	Statut
ISO 14001 — Management environnemental	Sites JO & EF	Certifié — 2ème cycle
ISO 50001 — Management de l'énergie	Sites JO & EF	Certifié — 1ère pharma TN
ISO 45001 — Santé et sécurité au travail	Sites JO & EF	Certifié — 2ème cycle

6.2 BIODIVERSITÉ

Disclosure VSME B5 — Biodiversité

La biodiversité a été évaluée comme non matérielle pour TERIAK dans le cadre de la démarche de double matérialité. Cette conclusion repose sur trois constats : les sites de production sont implantés sur des terrains industriels déjà artificialisés, sans conversion d'habitat naturel ; aucune aire protégée ni zone sensible (réseau WDPA) ne se situe à proximité immédiate des sites ; et les impacts indirects potentiels sur le milieu (prélèvements et rejets d'eau, effluents, déchets) sont encadrés par le système de management environnemental certifié ISO 14001 et traités dans les sections dédiées du présent rapport (eau, effluents, déchets). La question spécifique des rejets de substances actives antibiotiques n'est pas traitée au titre de la biodiversité : elle relève d'un enjeu matériel distinct, la résistance antimicrobienne (AMR), évaluée au titre de l'impact et présentée au §3.6. La non-matérialité de la biodiversité résulte ainsi d'une analyse documentée et non d'une simple absence d'exposition. TERIAK contribue néanmoins, de façon volontaire, à des initiatives de séquestration carbone et de préservation de la biodiversité, dont une opération de reboisement de 1 000 arbres dans la région de Sejnane en 2024.





6.3 CONTRÔLE INTERNE, AUDIT INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Disclosure VSME C4 — Risques climatiques · enjeu transverse de gouvernance

Évoluant dans un écosystème pharmaceutique international complexe, caractérisé par un durcissement des exigences réglementaires et une volatilité des chaînes logistiques, TERIAK place le contrôle interne et la gestion des risques au cœur de sa gouvernance. Ce dispositif intégré, articulé autour de procédures internes, de comités dédiés et d'une revue régulière des facteurs de risques de l'activité pharmaceutique, est conçu pour garantir la fiabilité de l'information financière et extra-financière, assurer la conformité aux lois et réglementations applicables, sécuriser les processus opérationnels et protéger les actifs de la société.

Contrôle interne

La gestion de TERIAK repose sur le principe d'une large délégation de responsabilités, assortie d'un dispositif de contrôle interne robuste reposant sur l'ensemble des procédures de l'entreprise. Ce dispositif est conçu pour garantir la fiabilité de l'information financière et opérationnelle, la conformité aux lois et réglementations applicables, l'efficacité des opérations et la protection des actifs. Sa mise en œuvre relève de la responsabilité de tous les collaborateurs, encadrée par la Direction Générale et supervisée par le Comité d'Audit Interne.

Audit interne

TERIAK est soumise à des missions régulières d'audit interne, conduites tant sur le volet financier que technique. Ces missions s'articulent autour de deux axes : le contrôle (vérification de la conformité aux procédures et de la fiabilité de l'information) et le conseil (formulation de recommandations d'amélioration auprès de la Direction Générale).

Les conclusions d'audit alimentent le plan d'amélioration continue et sont remontées au Comité d'Audit Interne du Conseil d'Administration. TERIAK bénéficie en outre du dispositif d'audit interne consolidé du Groupe Kilani, qui intervient sur l'ensemble des filiales selon un programme pluriannuel.

L'information de durabilité s'appuie sur des données économiques, opérationnelles et de processus qui relèvent du dispositif de contrôle interne : la fonction d'audit interne en vérifie la fiabilité et la conformité aux procédures, et en remonte les conclusions au Comité d'Audit du Conseil d'Administration. À ce titre, le dispositif de contrôle et d'audit interne concourt à la fiabilité de la base sur laquelle repose l'information de durabilité, sans se substituer au dispositif dédié de pilotage des indicateurs ESG. La consolidation et la cohérence de ces indicateurs relèvent en effet de la fonction Responsable ESG, sous l'arbitrage de la Direction Générale et avec le portage du sujet au Conseil par l'dministrateur chargé de la RSE/ESG. (cf. §7.1).



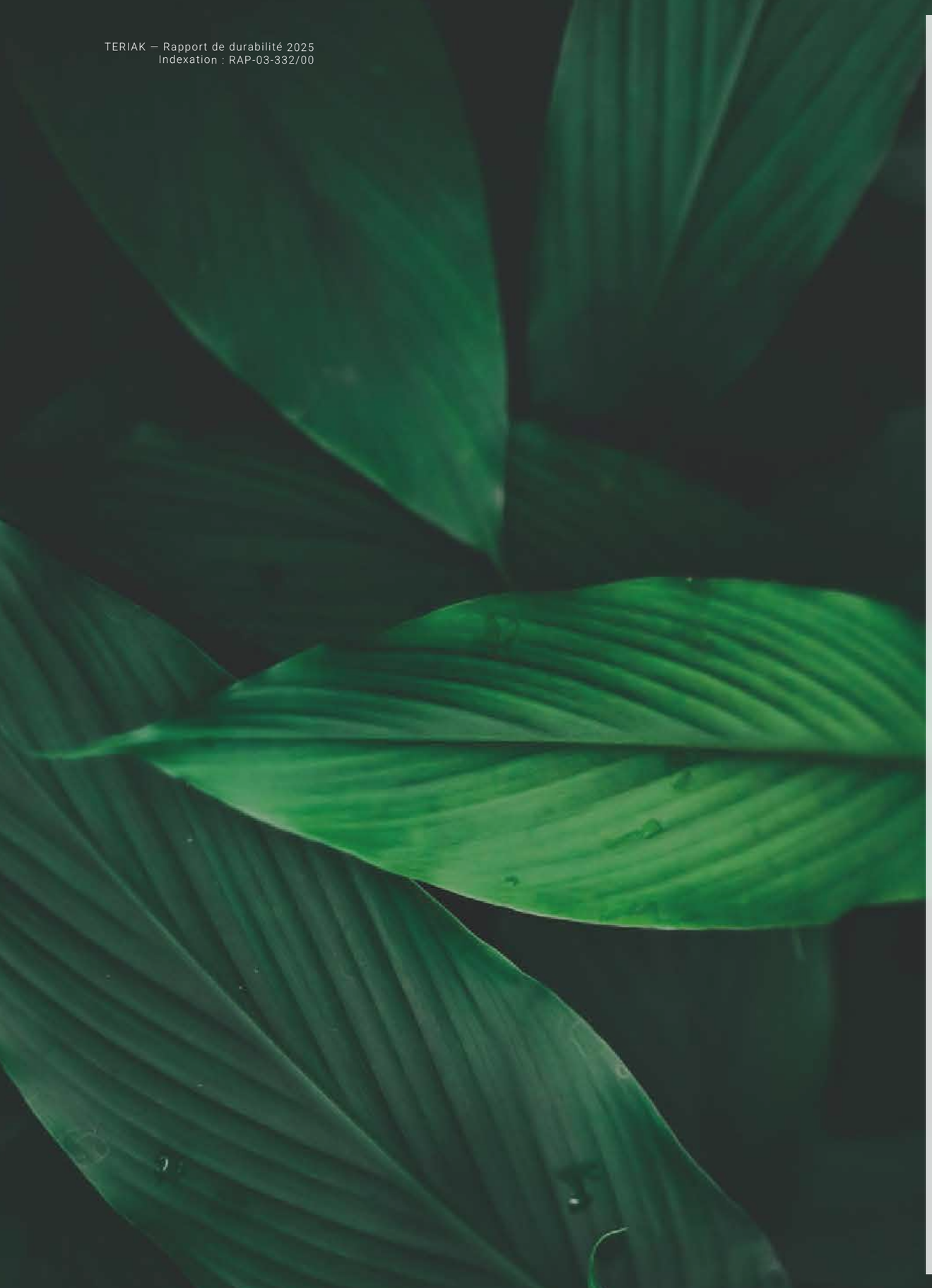
Facteurs de risques

Le pilotage s'appuie sur une cartographie des risques régulièrement actualisée.
Les principaux facteurs de risques identifiés et suivis par TERIAK sont les suivants :

Catégorie	Facteur de risque	Description	Dispositif de gestion
Opérationnel	Chaîne d'approvisionnement et continuité API	Retards ou ruptures d'approvisionnement de médicaments ou matières premières (principes actifs principalement importés d'Asie et d'Europe)	Diversification des fournisseurs, contrats de sécurité, digitalisation du suivi logistique, stocks tampons sur les références critiques
Stratégique	Dépendance aux bailleurs de licence	Risque stratégique en cas de retrait ou de modification des accords avec un partenaire majeur ; douze bailleurs de licence dont cinq du top 8 mondial	Contrats long terme, conformité GMP et audits réguliers, diversification du portefeuille de licences, veille stratégique
Réglementaire	Évolution de la réglementation pharmaceutique	Évolutions fréquentes des normes locales et internationales (GMP UE, autorités de marchés d'exportation)	Veille réglementaire digitalisée, audits qualité, certifications ISO, formation continue des équipes
Sanitaire	Pharmacovigilance et sécurité produit	Effets indésirables, défauts qualité ou rappels potentiels	Système de pharmacovigilance structuré, traçabilité produit, reporting réglementaire dans les délais (15 jours cas graves), cellule de crise
Cyber	Cybersécurité et protection des données	Attaques sur les systèmes industriels, fuites de données sensibles, ingénierie sociale (phishing)	Authentification multi-facteurs, chiffrement, segmentation réseau, sensibilisation 100 %, plan de continuité (PCA/PRA), trajectoire ISO 27001
Financier	Risque de change	Variations monétaires impactant les importations API et matières premières	Suivi des marchés, négociation en devises locales lorsque possible, couverture de change ponctuelle
Climatique	Risques physiques et de transition	Stress hydrique en Tunisie, pics de chaleur (risques physiques) ; exigences carbone des donneurs d'ordre européens (risques de transition)	Système intelligent de gestion de l'eau, Bilan Carbone GIZ, trajectoire de décarbonation Scopes 1 et 2, dialogue avec les partenaires CSRD

Dispositif d'assurances

TERIAK a souscrit auprès d'assureurs reconnus un dispositif de couverture des principaux risques liés à son activité : incendie et dommages aux biens, vol, pertes d'exploitation, flotte automobile, responsabilité civile (incluant la responsabilité du fait des produits), transports de marchandises par voie terrestre. Le portefeuille d'assurances est revu annuellement en cohérence avec la croissance de l'activité et l'évolution des risques opérationnels.
En 2025, la maturité combinée du contrôle interne et des processus d'audit a permis de maintenir un niveau élevé de résilience et de conformité sur l'ensemble des sites. Les efforts porteront sur l'amélioration continue de la fiabilité du reporting extra-financier (ESG) et sur une gestion toujours plus proactive de la cartographie des risques.



07

FAITS MARQUANTS
2026

(événements postérieurs à la clôture)

La dynamique des dispositifs de maîtrise se confirme au premier semestre 2026. Les éléments suivants sont arrêtés au 6 novembre 2026 ; ils ne se substituent pas aux indicateurs de l'exercice clos 2025 mais en prolongent la trajectoire. Ils se répartissent entre des avancées de gouvernance et de reconnaissance, d'une part, et un événement opérationnel maîtrisé, d'autre part.

7.1 AVANCÉES DE GOUVERNANCE ET DE RECONNAISSANCE

• **Recomposition du Conseil d'Administration :** le Conseil d'Administration a été recomposé en 2026, passant de douze à neuf membres. Cette recomposition s'accompagne d'une progression de la mixité, la représentation féminine passant d'1 administratrice en 2025 à 2 administratrices sur 9 membres en 2026, et d'un renforcement de la spécialisation des rôles (cf. désignation d'un administrateur RSE et ESG, ci-dessous).

• **Un administrateur RSE et ESG :** Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance durable, le Groupe Kilani a désigné un administrateur ESG et RSE au sein du Conseil d'Administration. Cet administrateur joue un rôle de supervision stratégique en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions du Conseil. Il suit les engagements ESG du Groupe, s'assure de leur prise en compte dans les orientations stratégiques, encourage l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance responsable et contribue à informer régulièrement le Conseil sur les performances et les risques extra-financiers.

• Le pilotage opérationnel de ces engagements s'inscrit dans un dispositif transversal à l'échelle du Groupe Kilani. La Direction Qualité, Systèmes et Certifications Groupe est chargée de structurer, déployer et harmoniser les processus ESG et Compliance au sein des différentes filiales. Elle accompagne notamment TERIAK dans le maintien et le développement de ses certifications (ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001, ISO9001, GMP et trajectoire ISO 27001), garantissant ainsi un niveau élevé de conformité réglementaire et d'excellence opérationnelle.

• **Comité permanent d'audit :** constitution d'un comité permanent d'audit, renforçant le dispositif de contrôle interne, de maîtrise des risques et de gouvernance

• **Gouvernance de la démarche ESG** — une maturation engagée en 2026. En 2025, la démarche de durabilité de TERIAK a été coordonnée au niveau du Groupe Kilani par le référent ESG Groupe, qui a piloté la collecte et la consolidation des données du présent rapport. Dans une logique de maturation, TERIAK formalise à compter de 2026 une fonction de Responsable ESG dédiée à l'entité, rattachée à la Direction Générale. Cette fonction est instituée par une lettre de mission signée du Directeur Général, qui en fixe le périmètre, l'autorité et les modalités de coordination des fonctions contributrices (document associé). La Direction Qualité Groupe et Certification structure et déploie les processus ESG et Compliance et en assure le suivi de la mise en œuvre au niveau de chaque filiale. Le portage du sujet au Conseil d'Administration est confié à l'administrateur RSE et ESG.

• **Certification ISO 9001 du système de management de la qualité :** en Janvier 2026, TERIAK a obtenu la certification ISO 9001, venant reconnaître la conformité et la maturité de son système de management de la qualité. Cette certification traduit l'engagement de l'entreprise en faveur de l'amélioration continue, de la maîtrise de ses processus et de la satisfaction de ses parties prenantes. Elle constitue une étape structurante dans la consolidation de la culture d'excellence opérationnelle et de performance durable de TERIAK.

• **Audits qualité partenaires S1 2026 :** deux audits qualité (BPF / GMP) conduits par des donneurs d'ordre internationaux de premier plan ont confirmé le niveau de maîtrise du système de management qualité de TERIAK, avec une **notation Satisfactory et aucune observation critique.** L'un de ces audits aboutit à un passage à un **cycle d'audit de 36 mois** — niveau de confiance maximal dans le référentiel du partenaire et signal externe fort sur la maturité du dispositif qualité de TERIAK.

La convention a été signée le 16/07/2026

TERIAK a été retenue parmi les entreprises sélectionnées en Tunisie pour bénéficier d'un accompagnement technique dans le cadre de l'initiative Science Based Targets (SBTi), déployée par le projet Croissance Qualitative pour l'Emploi (CQE) en partenariat avec la Coopération allemande (GIZ). Reconnue comme la référence internationale la plus exigeante en matière de décarbonation des entreprises, la SBTi fixe un cadre méthodologique rigoureux, fondé sur les données de la science climatique, pour aligner les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cette sélection marque une étape structurante dans la démarche de durabilité de TERIAK : accompagnée par un expert dédié en coordination avec l'équipe de la GIZ, l'entreprise engagera un travail approfondi de quantification de son empreinte carbone et de définition d'objectifs de réduction crédibles et vérifiables, renforçant ainsi sa transition vers un modèle industriel plus sobre, résilient et compétitif à long terme.

Faits marquants postérieurs à la période de reporting – Avancées sociales et engagements 2026 :

• **Prix National de la Santé et Sécurité au Travail 2026 :** obtention en 2026, au titre de l'exercice 2025, du Prix National de la Santé et Sécurité au Travail, venant reconnaître la performance et la trajectoire d'amélioration continue de TERIAK en matière de SST.

• **TERIAK rejoint le Pacte mondial des Nations Unies :** un engagement renforcé en faveur du développement durable : En juillet 2026, TERIAK a franchi une nouvelle étape dans le renforcement de sa démarche de durabilité en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact). Cette adhésion traduit l'engagement de l'entreprise à intégrer les Dix Principes universels relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption au cœur de sa stratégie, de ses politiques et de ses pratiques opérationnelles. À travers cet engagement, TERIAK réaffirme sa volonté de contribuer activement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et de renforcer la transparence ainsi que l'amélioration continue de sa performance ESG. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'ambition de TERIAK de développer un modèle pharmaceutique responsable, éthique et durable, créateur de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.



• **Développer un leadership responsable et durable :** Dans le cadre de sa stratégie de développement du capital humain et de promotion de la qualité de vie au travail, TERIAK a déployé un programme de développement comportemental destiné aux 35 managers et directeurs. Cette initiative est pilotée conjointement par la Direction Générale, l'équipe Ressources Humaines et la startup Psynarios, spécialisée dans le développement comportemental et la prévention primaire des risques liés à la santé mentale. Le programme s'appuie sur un parcours individualisé de 28 semaines, articulé autour de trois étapes : une phase d'évaluation permettant à chaque manager d'établir son profil comportemental et d'identifier ses axes de progression, un accompagnement personnalisé visant le développement des compétences comportementales prioritaires, puis une phase d'évaluation finale destinée à mesurer les progrès réalisés et l'impact du dispositif. À travers cette démarche, TERIAK investit dans le renforcement des compétences managériales, le développement du leadership, la prévention des risques psychosociaux et la promotion d'une culture managériale fondée sur l'écoute, la coopération et la performance durable. Cette initiative contribue à créer un environnement de travail plus sain, plus engageant et plus résilient, en cohérence avec les engagements de l'entreprise en matière de performance sociale et de bien-être au travail.

Lancement de la première édition de l'enquête de satisfaction des collaborateurs

Dans le cadre de son engagement en faveur du dialogue social, de l'amélioration continue et du bien-être au travail, TERIAK a lancé, en juin 2026, sa première enquête annuelle de satisfaction des collaborateurs au titre de l'année 2025. Validée par la Direction Générale, cette enquête constitue un dispositif structuré d'écoute des collaborateurs, visant à évaluer leur perception des conditions de travail, des pratiques managériales, de la communication interne, des opportunités de développement et de leur engagement.

Afin de favoriser une large participation, l'enquête est diffusée en français et en arabe et garantit l'anonymat des réponses. Le taux de participation est en cours de consolidation. Les résultats permettront d'élaborer un plan d'actions assorti d'un suivi régulier dans une logique d'amélioration continue, conformément à la procédure formalisée intégrée au système de management de la qualité.

Cette initiative renforce l'intégration de la voix des collaborateurs dans les décisions de l'entreprise et contribue au développement d'un environnement de travail responsable et conforme aux engagements RSE de TERIAK

7.2 PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE DU PREMIER SEMESTRE 2026

• **Pharmacovigilance :** 2 cas enregistrés au S1 2026, traités conformément aux procédures et délais réglementaires.
• **Qualité :** 2 audits réalisés ; 6 non-conformités majeures et 8 mineures identifiées ; taux de clôture des actions correctives dans les délais de 100 % ; zéro rappel de lot.
• **Cybersécurité :** 5 incidents de phishing détectés au T1 2026 et traités via le dispositif dédié ; poursuite de la feuille de route ISO 27001 (cible T1 2027).
• **Climat** — programme CQE / GIZ : finalisation au premier trimestre 2026 du calcul de l'empreinte carbone produit pour le site de Jbel El Ouest, conduit avec l'accompagnement d'un expert GIZ sur le produit pilote AZRO 500 mg.

7.3 ÉVÉNEMENT POST-CLÔTURE — INCIDENT AU MAGASIN MATIÈRES PREMIÈRES (JEBEL EL OUEST)

Afin de garantir la transparence et la traçabilité des mesures mises en œuvre, TERIAK documente l'ensemble de la gestion de cet incident au travers de preuves formelles, notamment le procès-verbal de la cellule de crise relatif à l'activation du Plan de Continuité d'Activité (Annexe G) ainsi que le rapport post-incendie détaillant les actions de sécurisation du système d'information et les mesures de reprise des activités (Annexe H). Ces documents témoignent de l'efficacité de la gouvernance de crise, de la résilience opérationnelle et de l'amélioration continue des dispositifs de gestion des risques.

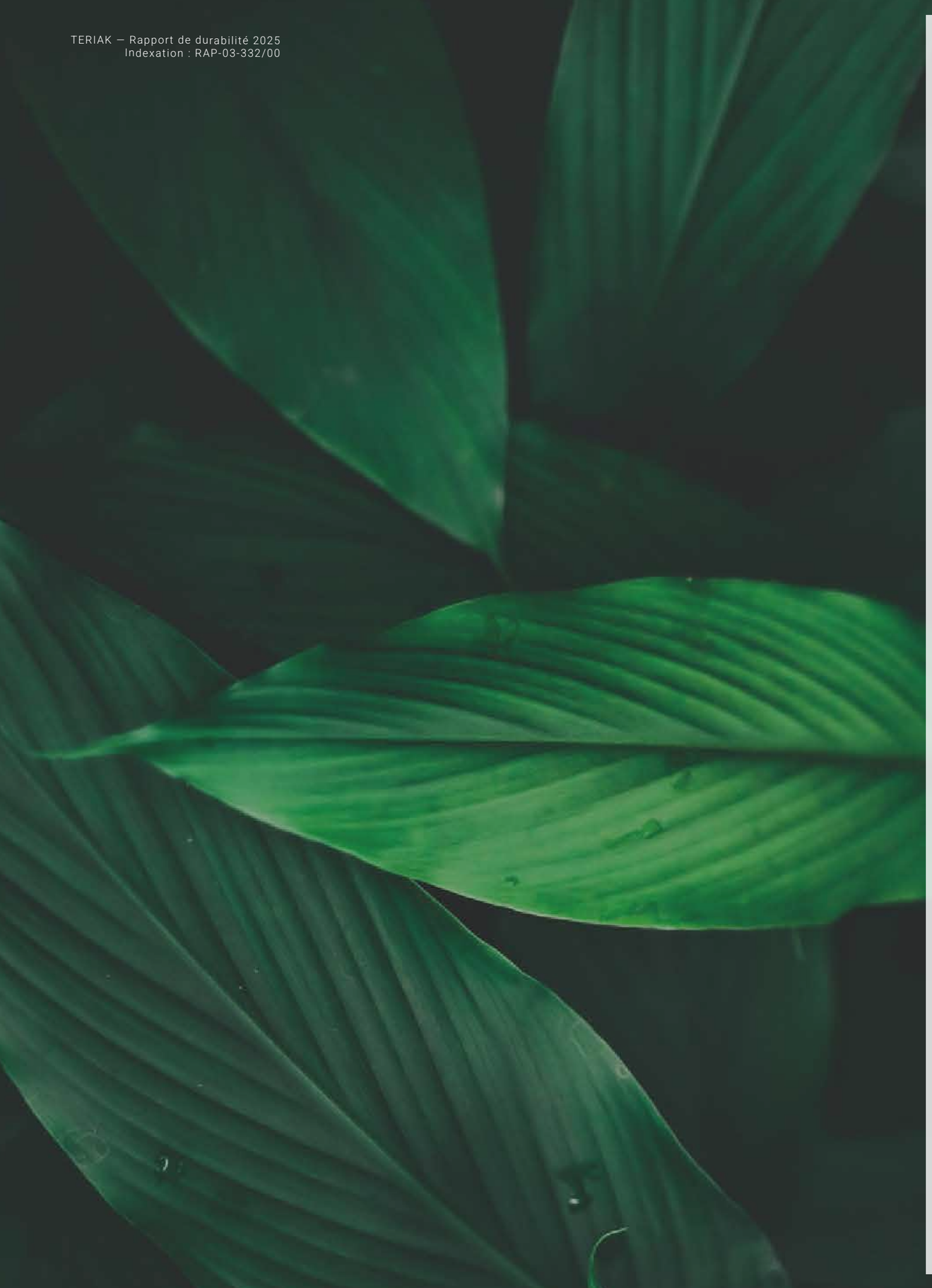
Le 14 juin 2026, un incendie s'est déclaré dans le magasin des matières premières du site industriel de Jbel El Ouest. L'activation immédiate du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et des procédures de sécurité a permis l'évacuation sécurisée de l'ensemble du personnel, sans aucun blessé ni décès parmi les collaborateurs, intervenants ou tiers.

TERIAK a mobilisé sans délai les ressources nécessaires pour maîtriser les conséquences de l'événement :

• Sécurisation du site et prise en charge des déchets par une entreprise agréée, dans le respect de la réglementation applicable aux déchets industriels et dangereux ;
• Déclaration immédiate aux autorités compétentes et investigations menées en toute transparence ;
• Expertise technique pour évaluer les dommages et impacts opérationnels ;
• Analyse des causes racines débouchant sur un plan d'actions correctives et préventives (CAPA), destiné à renforcer la prévention incendie et la robustesse du PCA. Les conclusions seront intégrées au prochain exercice de reporting de durabilité du Groupe.

Cet événement, bien que regrettable, conforte la solidité du dispositif de gestion des risques de TERIAK et son engagement en faveur de la sécurité de ses parties prenantes.





08

PERSPECTIVES ET ENGAGEMENTS

2026

8.1 ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

• Consolider la trajectoire carbone alignée sur la Contribution Déterminée Nationale de la Tunisie (réduction de 45 % de l'intensité carbone à 2030 par rapport à 2010 ; neutralité carbone à 2050) et étudier la convergence ultérieure vers une trajectoire validée par l'initiative Science Based Targets (SBTi).
• Réduire de 5 % la consommation énergétique par unité produite.

8.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

• Atteindre l'objectif de zéro accident grave au travail.
• Déployer un programme de formation à la gouvernance éthique et aux droits humains à l'ensemble des collaborateurs.
• Dans la continuité de son engagement en matière d'éthique des affaires, TERIAK poursuivra en 2026 la structuration de son dispositif de lutte contre la corruption, articulée autour des étapes suivantes :
- Finalisation de la cartographie des risques d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, paiements de facilitation, conflits d'intérêts et favoritisme), couvrant l'ensemble des sites et fonctions exposées, sur la base des principes de la norme ISO 37001.
- Validation du dispositif par le Comité d'Audit Interne.
-Déploiement d'un plan de renforcement ciblé sur les processus les plus exposés.
- Suivi et publication de l'avancement dans le prochain rapport de durabilité.
• Mettre en place des initiatives de bien-être au travail et de prévention des risques psychosociaux.
• Engager une démarche de labellisation RSE.
• Viser un scoring EcoVadis Gold.

8.3 ENGAGEMENTS GOUVERNANCE

• Obtenir la certification ISO 27001.
• Étendre la grille TBS-03-32/00 à deux nouveaux critères en 2026 : C9 droits humains (absence de travail des enfants et de travail forcé, liberté syndicale) et C10 anti-corruption (adhésion du fournisseur au Code de conduite fournisseurs Groupe).
• Déployer le Code de conduite fournisseurs publié via un plan de formation e-learning (cible de 100 % de couverture à fin 2026) et structurer le programme d'audits ESG amont.
• Atteindre 100 % de couverture de la formation anticorruption et des déclarations de conflits d'intérêts.*



ANNEXES

Annexe A — Tableau de correspondance VSME (index des disclosures)

Disclosure	Intitulé	Section du rapport
B1	Base de préparation	Note de préparation
B2	Pratiques, politiques et initiatives futures	Chap. 3, 4 et 5 (par enjeu)
B3	Énergie et émissions de GES	3.2
B4	Pollution	3.3
B5	Biodiversité	6.2
B6	Eau	3.3
B7	Ressources, économie circulaire et déchets	3.5
B8	Effectifs — caractéristiques générales	4.2
B9	Santé et sécurité	4.2
B10	Rémunération, dialogue social et formation	4.2
B11	l'éthique/anticorruption	5.1
C1	Stratégie et modèle d'affaires	2.4
C2	Politiques, actions et initiatives futures (détaillées)	Chap. 3, 4, 5 et 8
C3	Cibles de réduction des GES et transition climatique	3.2
C4	Risques climatiques	3.2
C5	Caractéristiques additionnelles des effectifs	4.2
C6	Droits humains — politiques et processus	4.2
C7	Incidents graves de droits humains	4.1
C8	Revenus de secteurs spécifiques et exclusions EU	Non applicable (entreprise hors UE)
C9	Ratio de diversité de genre dans l'organe de gouvernance	1

Annexe B — Correspondance enjeux matériels avec GRI, SASB Pharmaceuticals et ODD

Enjeu matériel	GRI	SASB Pharma (thème)	ODD
Climat / GES	GRI 305	—	13
Énergie	GRI 302	—	7
Eau	GRI 303	—	6
Santé-sécurité	GRI 403	—	3, 8
Sécurité produit et pharmacovigilance	GRI 416	Sécurité des médicaments	3
Achats responsables	GRI 308 / 414	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	12
Anti-corruption	GRI 205	Éthique des affaires	16
Cybersécurité et données	GRI 418	—	—
Dépendance API	—	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	—
Partenariats et licences	—	—	17
Déchets et circularité	GRI 306	—	12
Diversité et inclusion	GRI 405	—	5, 10
Formation et talents	GRI 404	Recrutement, développement et rétention	4
DH chaîne de valeur	GRI 414	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	8
Communautés et accès aux soins	GRI 413	Accès aux médicaments	1, 3, 10, 11
Inclusion sociale et accès aux médicaments	—	Accès et accessibilité financière	3
AMR	—	—	3
Marketing responsable	GRI 417	Marketing éthique	3

Annexe C - Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Global Compact Network Tunisia

TERIAK Laboratoires

Tunis, le 14 juillet 2026

Attestation d'adhésion

UN Global Compact Network Tunisia

Le Directeur Exécutif du UN Global Compact Tunisia atteste que **Laboratoires TERIAK** est membre du réseau depuis **juillet 2026**.

En adhérant à une démarche de durabilité fondée sur les valeurs universelles des Nations Unies, **Laboratoires TERIAK** s'engage à contribuer activement à la construction d'un avenir durable. L'entreprise s'appuie sur les **Dix Principes du UN Global Compact** et les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** pour orienter ses actions et promouvoir une responsabilité partagée.

À travers cette adhésion, **Laboratoires TERIAK** place les valeurs sociétales au cœur de sa stratégie, de ses opérations et de sa culture organisationnelle, renforçant ainsi son engagement économique, social et environnemental.

Yassine MAJDOUB

Directeur Exécutif

Global Compact Network Tunisia

Réseau Pacte Mondial Tunisie
B.03, 2_ème étage, immeuble « Tour des bureaux » 1082 Centre Urbain Nord | Tunis
contactpoint@globalcompact-tunisia.org
Tel : (+216) 70 038 139

Annexe D -Distinctions nationales



République Tunisienne

Ministère des Affaires Sociales

LE PRIX NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En vertu d'un arrêté daté du 30 avril 2026,

Le Prix National de la Santé et de la Sécurité au Travail pour l'année **2025** est décerné à :

LABORATOIRES TERIAK

Gouvernorat de : **Zaghouan**

Qui s'est distingué par ses efforts continus dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Tunis, le **01 mai 2026**

Le Ministre des Affaires Sociales

Paraphe : Issam LAHMAR

MAHJOUB Zadi, Interprète Assermenté près les Tribunaux certifie que la présente traduction est conforme à l'original rédigé en arabe.
Tunis, le 13 JUIL. 2026

MAHJOUB ZADI
4, Rue d'Allemagne
TUNIS
Tél.: 71.323.305
Interprète Assermenté



République Tunisienne

Ministère des Affaires Sociales

PRIX DES COMMISSIONS CONSULTATIVES D'ENTREPRISES ET DES DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL

En vertu d'un arrêté daté du 29 avril 2022,

Le Prix des commissions consultatives d'entreprises et des délégations du personnel pour l'année **2021** est décerné à :

LABORATOIRES TERIAK POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Qui s'est distingué par sa contribution active à la promotion des relations professionnelles au sein de l'entreprise.

Gouvernorat de : **Zaghouan**

Tunis, le **1er mai 2022**

Le Ministre des Affaires Sociales

Paraphe : Malek ZAHI

MAHJOUB Zadi, Interprète Assermenté près les Tribunaux certifie que la présente traduction est conforme à l'original rédigé en arabe.
Tunis, le 13 JUIL. 2026

MAHJOUB ZADI
4, Rue d'Allemagne
TUNIS
Tél.: 71.323.305
Interprète Assermenté



République Tunisienne

Ministère des Affaires Sociales

PRIX DU PROGRÈS SOCIAL

Au profit des entreprises

En vertu d'un arrêté daté du 30 avril 2025,

Le Prix du Progrès Social pour l'année **2024** est décerné à :

SOCIÉTÉ TERIAK

Gouvernorat de : **Zaghouan**

Tunis, le **30 avril 2025**

Le Ministre des Affaires Sociales

Paraphe

MAHJOUB Zadi, Interprète Assermenté près les Tribunaux certifie que la présente traduction est conforme à l'original rédigé en arabe.
Tunis, le 13 JUIL. 2026

MAHJOUB ZADI
4, Rue d'Allemagne
TUNIS
Tél.: 71.323.305
Interprète Assermenté

Annexe E - Matrice des responsabilités ESG

Matrice des responsabilités et autorités ESG

Source : rapport de durabilité 2025 (§1 Gouvernance, §6.3 Contrôle & audit interne, §7.1 Faits marquants 2026, Annexes C et D).

1. Organisation ESG à la clôture de l'exercice 2025

Niveau	Instance / Fonction	Rôle dans le processus ESG	Autorité de décision
Gouvernance stratégique	Direction Générale (DG)	Approuve la politique et les objectifs ESG ; alloue les ressources ; intègre l'ESG à la stratégie.	Arbitrage final ; autorité sur l'ensemble de la société.
Supervision au Conseil	Conseil d'Administration (12 membres) et ses 5 comités spécialisés	Oriente la stratégie, supervise la performance et arrête les états financiers.	Supervision de la gouvernance et du contrôle interne.
Coordination ESG (2025)	Référent ESG Groupe (niveau Groupe Kilani)	A coordonné la démarche de durabilité de l'exercice 2025 : pilotage de la collecte et de la consolidation des données du rapport.	Coordination Groupe du reporting ESG.
Pilotage opérationnel	Directeur Capital Humain & ESG (rattaché à la DG)	Met en œuvre la démarche ESG au niveau de l'entité ; consolide les indicateurs des fonctions ; anime le dossier de preuves.	Mise en œuvre et reporting au niveau de l'entité.
Instances Groupe d'appui	Référent Énergie & Déchets · Comité Énergie & Climat · Comité Projets annuel	Pilotent la décarbonation et l'économie circulaire, le suivi environnemental, et évaluent la maturité ESG des filiales.	Pilotage thématique Groupe.
Opérationnel — propriétaires de données	HSE · Qualité/AQ · RH · Achats · Maintenance/Énergie · DSI/IT · Audit interne Groupe · Service Juridique Groupe	Produisent les données de leur domaine ; mettent en œuvre les politiques et plans d'actions ESG ; alimentent les indicateurs.	Autorité opérationnelle : arrêt d'un poste ou prestataire non conforme, suspension en cas de non-conformité.
Exécution / Terrain	Chargés HSE · techniciens · opérateurs	Appliquent les consignes QHSE et énergie ; remontent incidents et indicateurs ; participent aux exercices d'urgence.	Première ligne : alerte, arrêt d'un poste dangereux, évacuation.

COPIE AUTORISEE
Imprimé par :HABBASSI AMAL / Nombre d'impression :2
Date et Heure :2026/07/31 09:40:06 / Nombre de copies :1
DOCUMENT ORIGINAL
ASSURANCE QUALITE

2. Modifications 2026 (événements postérieurs à la clôture)

Évolution 2026	Description	Effet sur la gouvernance ESG
Recomposition du Conseil d'Administration	Passage de 12 à 9 membres ; représentation féminine portée de 1 à 2 administratrices.	Conseil resserré, mixité renforcée.
un administrateur RSE et ESG	Désignation d'un administrateur RSE et ESG au Conseil (Groupe Kilani).	Portage du sujet ESG au Conseil.
Comité permanent d'audit	Constitution d'un comité permanent d'audit.	Renforce le contrôle interne, la maîtrise des risques et la gouvernance (hors contrôle ESG).
Responsable ESG dédié à l'entité	Fonction formalisée par lettre de mission signée du DG (06/05/2026), rattachée à la Direction Générale.	Pilotage ESG et consolidation portés par une fonction dédiée.
Direction Qualité, Systèmes et Certifications Groupe	Structure et déploie les processus ESG et Compliance et en assure le suivi dans les filiales.	Harmonisation Groupe des processus ESG/Compliance.
Certification ISO 9001	Obtenue en janvier 2026 (système de management de la qualité).	Consolide le socle qualité (hors barème ESG).
Adhésion UN Global Compact	Membre du réseau depuis juillet 2026 (attestation Annexe C).	Crédite la dimension Adhésions sur les quatre piliers ESG.

3. Matrice des responsabilités par fonction et par thème ESG

Cycle de la donnée : P = Produit · C = Consolide · V = Valide. (Répartition fonctionnelle stable sur 2025-2026.)

Fonction	Environnement	Social — Droits humains & travail	Éthique	Achats responsables	P/C/V
Direction Générale	Approuve la politique environnementale et les objectifs (GES, eau, déchets, énergie).	Approuve la politique sociale, SST et droits humains.	Porte le ton éthique ; approuve le code de conduite et le dispositif anti-corruption.	Approuve la Politique Achats Responsables et son périmètre ESG.	V

COPIE AUTORISEE
DOCUMENT ORIGINAL
ASSURANCE QUALITE
Imprimé par :HABBASSI AMAL / Nombre d'impression :2
Date et Heure :2026/07/31 09:40:06 / Nombre de copies :1

31/07/2026 09:39:40

MATRICE DES RESPONSABILITES ET AUTORITES ESG

Fonction	Environnement	Social — Droits humains & travail	Éthique	Achats responsables	P/C/V
Pilotage ESG (Capital Humain & ESG)	Consolide le bilan carbone et les indicateurs environnementaux.	Consolide le bilan social, les indicateurs SST, formation, égalité.	Consolide le reporting éthique et le suivi des alertes.	Consolide les indicateurs d'évaluation des fournisseurs.	C
HSE / Sécurité	Aspects environnementaux, déchets dangereux, effluents, urgences (ISO 14001).	SST (ISO 45001), EPI, prévention, gestion des accidents et évacuation.	—	Contrôle du respect HSE des prestataires.	P
Qualité / AQ	Maîtrise documentaire, non-conformités.	—	BPF / intégrité des données ; pharmacovigilance.	Qualification et évaluation qualité des fournisseurs.	P
Ressources Humaines	—	Emploi, formation, dialogue social (CCE), diversité.	Sensibilisation éthique ; déclarations de conflits d'intérêts.	—	P
Achats	Critères environnementaux dans la sélection.	Critères sociaux / droits humains (travail des enfants, forcé).	Critères anti-corruption ; diligence des tiers.	Met en œuvre la Politique Achats Responsables ; évalue les fournisseurs.	P
Maintenance / Énergie	Efficacité énergétique (ISO 50001).	Sécurité des installations et interventions.	—	Cahier des charges HSE des prestataires techniques.	P
DSI / IT	—	—	Sécurité de l'information, continuité (PCA/PRA), sauvegarde/restauration.	Sécurité des accès prestataires SI.	P
Audit interne / Contrôle interne	Vérifie la fiabilité des données environnementales.	Vérifie la fiabilité des données sociales.	Vérifie la fiabilité des données éthiques.	Vérifie la fiabilité des KPI achats.	Contrôle
Affaires réglementaires / Juridique	Suivi des obligations environnementales.	—	Veille réglementaire ; conformité.	Suivi des engagements contractuels ESG.	P

COPIE AUTORISEE
DOCUMENT ORIGINAL
ASSURANCE QUALITE
Imprimé par :HABBASSI AMAL / Nombre d'impression :2
Date et Heure :2026/07/31 09:40:06 / Nombre de copies :1

Gouvernance de la démarche ESG

Une gouvernance structurée à plusieurs niveaux

La gouvernance ESG de TERIAK s'articule autour d'une chaîne de responsabilités claire, de la Direction Générale jusqu'au terrain. La **Direction Générale** approuve la politique et les objectifs ESG, alloue les ressources nécessaires et intègre la démarche à la stratégie de l'entreprise ; elle conserve l'arbitrage final sur l'ensemble des décisions engageant la société.
Le **Conseil d'Administration** oriente la stratégie, supervise la performance et arrête les états financiers. Sa composition a évolué en 2026 : resserré de 12 à 9 membres, il voit sa représentation féminine renforcée, passant d'une à deux administratrices. Un **administrateur dédié à l'ESG/RSE** a été désigné au sein du Conseil, portant désormais le sujet directement au niveau de gouvernance le plus élevé. Un **comité permanent d'audit** a par ailleurs été constitué, renforçant le contrôle interne et la maîtrise des risques.
Au niveau de l'entité, la fonction ESG a été formalisée par une lettre de mission signée par la Direction Générale (mai 2026), rattachant un **Responsable ESG dédié** directement à la DG. Cette fonction pilote la démarche, consolide les indicateurs remontés par les différents départements et anime le dossier de preuves du reporting. Au niveau Groupe, une **Direction Qualité, Systèmes et Certifications** structure et déploie les processus ESG et Compliance, et en assure le suivi dans l'ensemble des filiales, en appui d'un Référent Énergie & Déchets et de comités thématiques (Énergie & Climat, Projets annuel) chargés du pilotage de la décarbonation, de l'économie circulaire et de l'évaluation de la maturité ESG des filiales.

Une répartition des rôles par thème ESG

La collecte et la fiabilisation des données ESG reposent sur un principe de séparation des rôles entre production, consolidation et validation. Chaque fonction opérationnelle — HSE, Qualité/AQ, Ressources Humaines, Achats, Maintenance/Énergie, DSI/IT, Affaires réglementaires — produit les données de son périmètre et met en œuvre les politiques et plans d'action qui en découlent. Ces données sont consolidées par le Pilotage ESG (Capital Humain & ESG), puis validées par la Direction Générale. L'Audit interne / Contrôle interne vérifie, de manière transversale, la fiabilité des données environnementales, sociales, éthiques et achats avant leur intégration au reporting.

Sur le volet environnemental, HSE pilote les aspects réglementaires (ISO 14001), la Maintenance l'efficacité énergétique (ISO 50001), et les Achats intègrent des critères environnementaux dans la sélection des fournisseurs. Sur le volet social, les Ressources Humaines couvrent l'emploi, la formation et le dialogue social, tandis que HSE assure la santé-sécurité au travail (ISO 45001). Sur le volet éthique, la DSI/IT garantit la sécurité de l'information et la continuité d'activité, les Ressources Humaines sensibilisent aux règles de conduite et aux déclarations de conflits d'intérêts, et les Achats appliquent des

DOCUMENT ORIGINAL
ASSURANCE QUALITE
COPIE AUTORISEE
Imprimé par :HABBASSI AMAL / Nombre d'impression :2
Date et Heure :2026/07/31 09:40:06 / Nombre de copies :1

critères anti-corruption et de diligence à l'égard des tiers. Sur le volet achats responsables, la fonction Achats met en œuvre la Politique Achats Responsables et évalue les fournisseurs, avec un contrôle HSE du respect des exigences par les prestataires.

Un dispositif d'éthique et d'alerte

Au-delà du portage stratégique par la Direction Générale et le Conseil, l'éthique s'appuie sur un dispositif opérationnel : un canal d'alerte (whistleblowing) est en place, permettant de signaler tout manquement au code de conduite ou toute situation à risque ; les Ressources Humaines sensibilisent les collaborateurs aux règles de conduite et recueillent les déclarations de conflits d'intérêts ; les Achats appliquent des critères anti-corruption et une diligence à l'égard des tiers. Cette architecture est renforcée par la cartographie des risques de corruption actuellement en cours de finalisation, structurée autour des référentiels ISO 37001, Sapin II/AFA et INLUCC.

Une gouvernance alignée sur la performance ESG

La rémunération des dirigeants intègre des critères de performance ESG, alignant les incitations économiques de la Direction sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance fixée par le Conseil d'Administration — un levier qui ancre la démarche ESG dans le pilotage stratégique de l'entreprise, au-delà de sa seule dimension de conformité.

Un dialogue structuré avec les parties prenantes

TERIAK conduit un processus formalisé de dialogue avec ses parties prenantes, qui alimente l'analyse de matérialité et la hiérarchisation des enjeux ESG présentés dans ce rapport. Cette démarche garantit que les priorités retenues reflètent les attentes des collaborateurs, clients, fournisseurs, autorités de tutelle et autres parties intéressées, et non les seules priorités internes de l'entreprise.

Des engagements externes vérifiables

TERIAK a obtenu la certification **ISO 9001** (janvier 2026) pour son système de management de la qualité, et a rejoint le **UN Global Compact** en juillet 2026, formalisant son adhésion aux dix principes universels en matière de droits humains, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Une gouvernance testée : transparence en situation de crise

DOCUMENT ORIGINAL
ASSURANCE QUALITE

COPIE AUTORISEE
Imprimé par :HABBASSI AMAL / Nombre d'impression :2
Date et Heure :2026/07/31 09:40:06 / Nombre de copies :1

La gouvernance ESG s'est traduite concrètement lors de l'incident survenu le 14 juin 2026 sur le site de Jebel El Ouest. Sans faire aucun blessé, l'événement a déclenché l'activation du Plan de Continuité d'Activité, une gestion des déchets environnementaux confiée à un prestataire agréé, et le maintien d'une transparence réglementaire complète vis-à-vis des autorités compétentes. Une analyse des causes racines et un plan d'actions correctives et préventives (CAPA) sont en cours, illustrant la capacité du dispositif de gouvernance à remonter, traiter et corriger un événement significatif dans la chaîne de reporting.

Un appui externe pour la trajectoire climatique

TERIAK a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement technique dans le cadre du partenariat GIZ/CQE en vue de la définition d'objectifs alignés sur la Science Based Targets initiative (SBTi), consolidant la gouvernance de sa trajectoire de décarbonation par un appui méthodologique externe et reconnu.

Axes de renforcement en cours

La structuration du dispositif anti-corruption se poursuit, avec une cartographie des risques de corruption actuellement en cours de finalisation, construite autour des référentiels ISO 37001, Sapin II/AFA et INLUCC. Ce chantier viendra consolider, dans une prochaine version du reporting, le volet éthique de la gouvernance ESG.

COPIE AUTORISEE
Imprimé par :HABBASSI AMAL / Nombre d'impression :2
Date et Heure :2026/07/31 09:40:06 / Nombre de copies :1
DOCUMENT ORIGINAL
ASSURANCE QUALITE



TERIAK

Document imprimé sur un papier offset Nautilus Super White 100% recyclé